

HISTOIRE
DU THÉÂTRE
DE
L'OPÉRA
EN FRANCE.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE
l'Académie Royale de Musique,
jusqu'à présent.

EN DEUX PARTIES.

Prix. 3. liv. 12. s. Brochée.

PREMIÈRE PARTIE.



A PARIS,

Chez JOSEPH BARBOU, rue S. Jacques, près la
Fontaine S. Benoît, aux Cigognes.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



Digitized by the Internet Archive
in 2013



A MONSIEUR

LE MARQUIS DU TERRAIL,
Maréchal des Camps & Armées du Roi,
Lieutenant Général du Verdunois.

MONSIEUR,

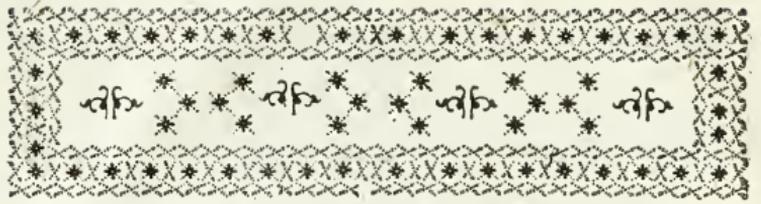
LORS que j'ai eu l'honneur de vous proposer de mettre votre Nom à la tête de mon Ouvrage, vous m'avez conseillé par un excès de modestie, de choisir un Protecteur qui lui fût d'une plus grande utilité ; mais ce n'a pas été me défendre de vous le dédier. Que puis-je faire de mieux, que de l'offrir à une personne qui se plaît à favoriser tout ce qui a rapport aux Arts & aux talens. Recevez-donc je vous prie mon hommage ; je suis en cela mon inclination, & le désir que j'ai de vous donner un témoignage public de ma reconnoissance, de mon attachement, & du respect avec lequel je suis,

MONSIEUR ;

Votre très-humble ;
& très-obéissant Serviteur,
D * * *

V782
D7574

859225



HISTOIRE
DU THEATRE
DE
L'OPERA
EN FRANCE,
DEPUIS SON ETABLISSEMENT
jusqu'à présent.

AVANT PROPOS.

ON a fait l'histoire des Théâtres des Grecs , des Italiens , des Espagnols , des Anglois , des Danois , des François & de celui de la Foire , dit l'Opera Comique , mais on n'a pas encore vu celui de l'Opera , qui est aujourd'hui de tous les Spectacles le plus brillant & le plus suivi. On croit que par

AVANT PROPOS.

cette raison le Public recevra avec plaisir les recherches que l'on a faites sur l'Opera , où l'on verra l'origine de ce Spectacle en France , avec la vie de Jean-Baptiste Lully , cet excellent Musicien , que l'on peut regarder comme le pere & le créateur de l'Opera François.

On y a joint l'abrégé de la vie des Poètes , & des Musiciens qui ont travaillé pour l'Académie Royale de Musique , avec le Catalogue de leurs Ouvrages , les particularités de la vie de quelques Acteurs & Actrices qui sont morts , où l'on trouvera plusieurs Anecdotes concernant l'Opera ; & pour donner une entiere connoissance de ce Spectacle , on a rapporté les noms de tous les Acteurs chantans & dansans , depuis l'année 1660. jusques à présent , avec les noms des Directeurs & Inspecteurs , & les Ordonnances , Arrêts , Réglemens & Priviléges concernant l'Académie Royale de Musique , depuis son

AVANT PROPOS.

Etablissement , avec deux Catalogues ;
l'un Chronologique , l'autre Alphabéti-
que de tous les Opera qui ont été repré-
sentés , & repris à la Cour & à Paris , de-
puis l'an 1645. jusques à la fin de l'an-
née 1752.





T A B L E

Des principales Matieres contenues
en ce Recueil.

- O** *Rigine de l'Opera en France , I^{re}. P. p. 10*
La vie de Jean-Baptiste Lully , 31
Noms des Directeurs & Inspecteurs de l'Opera ,
depuis son Etablissement , & Réglemens con-
cernant leurs fonctions , 77
Ordonnances , Réglemens & Priviléges concer-
nant l'Opera , depuis l'Etablissement de l'A-
cadémie Royale de Musique à Paris , 105
Réglemens concernant la Permission accordée à
l'Académie Royale de Musique , de donner
des Bals publics dans la Salle de l'Opera , 148
& 159
Concert Spirituel au Château des Tuilleries, avec
les noms des Musiciens , & Acteurs qui com-
posent ce Concert , dont le Privilége appar-
tient à l'Opera , 159 165 & 173
La vie des Poètes & des Musiciens qui ont tra-
vaille pour l'Académie Royale de Musique ,
avec le Catalogue de leurs Ouvrages , 177
& II. Part. p. 1.

T A B L E

Particularités de la vie de quelques Acteurs & Actrices de l'Opera qui sont morts , Id. 54

Les noms des Acteurs & Actrices de l'Opera ; depuis l'année 1660. jusqu'à présent , Id. 72

Catalogue chronologique des Opera représentés à Paris depuis l'année 1660. jusqu'à la fin de l'année 1752. 145

Catalogue Alfabétique des Opera & de leurs reprises , depuis l'an 1645. jusqu'à présent. 170





HISTOIRE
DE
L'OPERA
ET
DE SON ORIGINE
EN
FRANCE.



VANT que de rapporter l'Origine de l'OPERA, il semble qu'il seroit à propos de parler de l'origine, & de l'histoire de la Musique, mais cet objet nous meneroit trop loin; & d'ailleurs il a été traité par tant d'Auteurs, que nous ne pourrions que répéter ce qu'ils ont dit.

Brossard, à la fin de son Dictionnaire de
Premiere Partie. A

Musique *, fait le dénombrement de neuf cens foixante & treize Auteurs anciens & modernes qui ont écrit sur la Musique ; & il dit qu'il en a obmis une quantité plus considérable que celle qu'il rapporte : Combien encore (depuis quarante-sept ans que ce Dictionnaire est imprimé) d'autres Auteurs ont écrit sur le même sujet , qui ne laissent rien à glanner dans un si vaste champ ?

Il suffira donc d'observer que presque tous ces Auteurs conviennent , que les Hébreux ont été les premiers Inventeurs de la Musique , qu'ils l'ont transmise aux Grecs , & ceux-ci aux Romains , qui l'ont perfectionnée : & que les Italiens sont les premiers Inventeurs de l'Opera , qui a été introduit en France par le Cardinal Mazarin en 1645. mais si nous devons aux Italiens la naissance de l'Opera , peut-être ce degré de perfection où l'Italie elle-même n'est point encore parvenue , est-il réservé à la France.

Un Opera est une Piece de Théâtre en Vers mise en Musique & en Chants , accompagnée de Danses , de Machines & de Décorations. C'est un Spectacle universel , où chacun trou-

* Seconde Edition 1705. Paris, Ballard, pag. 345. & suivantes.

ve à s'amuser , dans le genre qui lui convient davantage. Les Partifans de la Musique , qui composent le plus grand nombre , trouvent de quoi se contenter par la variété des Airs , soit du Chant ou de la Symphonie. Les Amateurs de la Danse , uniquement attentifs aux divertifsemens , ont aujourd'hui de quoi être pleinement satisfaits par la fréquente répétition & la gayeté des Ballets , & par les graces des Danseurs & des Danseuses. Les Décorations occupent également les Admirateurs d'un célèbre Machiniste : Il seroit à souhaiter que le Poëme répondit à tous les agrémens dont l'Opera est composé , ce seroit de tous les Spectacles qu'a imaginé , & qu'imaginera jamais l'esprit humain , non-seulement le plus magnifique , mais encore le plus beau & le plus capable de nous plaire : aussi l'on peut assurer que l'Opera est la réunion des beaux Arts , de la Poësie , de la Musique , de la Danse , de l'Optique & des Méchaniques ; en un mot , c'est le grand Oeuvre par excellence , comme son nom le désigne , & le triomphe de l'esprit humain.

En effet , quels rares talens ne faut-il pas avoir reçu de la Nature pour la Poësie Lyri-

que , telle que celle de l'admirable Quinaut , ou du Poëte La Motte ? Quelle science de la Musique ne faut il pas posseder pour égaler celle du célèbre Lully , ou du sçavant Rameau ? Quel goût pour le Chant , semblable à celui des Beaumavielle & Thevenard , des Dumefny & Jeliotte , des Demoiselles Rochois & Journet , le Maure & Fel ? Quelles graces pour la Danse , telles que celles des Balon & Dupré, des charmantes Prevost, Lany & Lionnois ? & quelle pratique de Décorations pareille à celles du Marquis de Sourdeac & de l'illustre Servandoni ? mais l'on voit aussi par-là combien la réussite d'un Opera est difficile , & combien il faut de parties pour le rendre parfait & agréable : Nous ne l'avons que trop éprouvé depuis le commencement de ce siècle, & même depuis la mort de Quinaut & de Lully , Poëte & Musicien qui, sembloient avoir été faits l'un pour l'autre , & que l'on a tant de peine à remplacer.

On peut regarder la Musique comme l'ame de la Poësie Lyrique , mais il faut que le génie du Musicien se prête à celui du Poëte , ce qui n'est pas aisé. Si le talent de la Poësie , & celui de la Musique se trouvoient réunis dans la mê-

me personne , cette difficulté feroit applanie ; & l'on pourroit espérer de voir des Opera parfaits , si les Poetes étoient Musiciens , ou si les Musiciens étoient Poètes.

La Tragédie a pour son objet la terreur & la compassion , la Comédie a pour le sien l'instruction & la réforme des mœurs ; mais on ne sçauroit dire précisément quel est celui de l'Opera , qui n'a guère été jusques à présent que l'amusement d'un Spectateur oisif , & amateur de la Musique. Ce Poëme est susceptible de toutes sortes de sujets , il embrasse également l'Héroïque , le Pastoral & le Comique. Les Dieux & les Magiciens , les Rois & les Bergers y remplissent tour à tour la Scène , & l'on voit dans un moment le Ciel & les Enfers. On promene ainsi de toutes parts le Spectateur, dont les sens sont séduits par une illusion qui leur impose , afin que cette diversion d'objets fatigue moins son attention ; car le propre de l'Opera est de tenir les esprits , les yeux & les oreilles dans un égal enchantement.

Quant aux règles du Poëme Lyrique , nous n'entreprendrons pas de les donner ici ; mais les trois unités qui sont les règles les plus essentielles du Poëme Drammatique , ne peu-

vent guère être observées dans la composition d'un Opera. Il faut regarder le Poëme comme ces personnes qui frappent agréablement la vue, quoiqu'il n'y ait rien de régulier dans leurs traits; ou comme ces bâtimens qui ne laissent pas de plaire, quoique l'architecture n'y soit pas observée fort exactement: Enfin, l'Opera est un Spectacle qui est fait autant pour les yeux que pour les oreilles, & il y a tant de parties qui en dépendent, qu'il est bien difficile d'en faire un parfait.

Saint Evremont * commence ses observations & sa critique sur l'Opera, en disant que, quoique les sens soient agréablement frappés par l'éclat & la magnificence de ce Spectacle; cependant, comme l'esprit n'y trouve rien qui le touche ni qui l'attache, on tombe bientôt dans l'ennui & dans une lassitude inévitable; mais une des choses qui le choquent le plus, c'est α de voir chanter toute la Piece, depuis α le commencement jusqu'à la fin, comme si α les personnes qu'on représente, s'étoient ridiculement ajustées, pour traiter en musique & les plus communes, & les plus importantes affaires de leur vie. Peut-on s'ima-

* Vie de S. Evremont, T. I. p. clxvj. T. III. p. 169.

» giner (ajoute-t-il) qu'un Maître appelle son
 » Valet, ou qu'il lui donne une commission
 » en chantant ; qu'un ami fasse en chan-
 » tant une confidence à son ami ; qu'on déli-
 » bere en chantant dans un conseil ; qu'on
 » exprime avec des chants les ordres qu'on
 » donne, & que mélodieusement on tue les
 » hommes à coups d'épée & de javelots dans
 » un combat ? Cela lui donne occasion de dé-
 finir l'Opera, « un travail bizarre de Poësie
 » & de Musique, où le Poëte & le Musicien
 » également gênés l'un par l'autre se donnent
 » bien de la peine à faire un méchant ouvra-
 » ge. » S. Eyremont avoit sans doute de l'hu-
 meur quand il a parlé ainsi de l'Opera, mais
 malgré le sentiment & la critique de cet illu-
 stre Auteur, son avis n'a point prévalu, &
 depuis plus d'un siècle que l'Opera a été in-
 troduit en France, il s'est toujours soutenu,
 & il fait encore aujourd'hui le plus brillant
 & le plus agréable spectacle de Paris.

Voici comme Du Freny parle de l'Opera
 dans ses Amusemens sérieux & comiques. *
 « L'Opera est un séjour enchanté ; c'est le pays
 » des Métamorphoses : on y en voit des plus

* Œuvres de Du Freny, T. V. p. 23.

» subites ; là en un clin d'œil les hommes
 » s'érigent en demi-Dieux , & les Déeses s'hu-
 » manisent ; là le voyageur n'a point la peine
 » de courir le pays, ce sont des pays qui voya-
 » gent à ses yeux , là sans sortir d'une place
 » on passe d'un bout du monde à l'autre , &
 » des Enfers aux Champs Elifées : Vous en-
 » nuyez-vous dans un désert affreux ? un coup
 » de sifflet vous fait retrouver dans le pays des
 » Dieux ; un autre coup de sifflet , vous voilà
 » dans le pays des Fées.

α Les Fées de l'Opera enchantent comme
 » les autres , mais leurs enchantemens sont
 » plus naturels , au vermillon près.

α Quoiqu'on ait fait depuis quelques années
 » quantité de contes sur les Fées du tems passé,
 » on en fait encore davantage sur les Fées de
 » l'Opera , ils ne sont peut-être pas plus vrais,
 » mais ils sont plus vrai-semblables.

α Celles-ci sont naturellement bienfaisan-
 » tes , cependant elles n'accordent point à
 » ceux qu'elles aiment le don des richesses ,
 » elles le gardent pour elles.

α Disons un mot des habitans naturels du
 » pays de l'Opera : ce sont des Peuples un
 » peu bizarres , ils ne parlent qu'en chantant,

» ne marchent qu'en dansant , & font souvent
 » l'un & l'autre , lorsqu'ils en ont le moins
 » d'envie.

« Ils relevent tous du Souverain de l'Or-
 » questre , Prince si absolu , qu'en hauffant &
 » baiffant un sceptre en forme de rouleau qu'il
 » tient à sa main , il regle tous les mouve-
 » mens de ce peuple capricieux.

« Le raisonnement est rare parmi ces peu-
 » ples : comme ils ont la tête pleine de Musi-
 » que , ils ne pensent que des chants , & n'ex-
 » priment que des sons : cependant ils ont
 » poussé si loin la science des Notes , que si le
 » raisonnement se pouvoit noter , ils raison-
 » neroient tous à livre ouvert.

Après cette petite digression , pour repren-
 dre un style plus serieux , Nous dirons , *
 » qu'entre les Spectacles publics , que le seul
 » plaisir semble avoir introduit dans le mon-
 » de pour le divertissement , les représentations
 » en Musique doivent tenir le premier rang ,
 » parce qu'elles sont d'une institution plus an-
 » cienne que la plûpart des autres Spectacles,
 » que les Grecs & les Romains inventerent
 » pour réjouir le Peuple , & pour servir en

* Menestrier , des Représentations en Musique.

» même tems à la magnificence de leurs Fêtes & de leurs Cérémonies. » Mais si les représentations en Musique ont pris naissance chez les Grecs, comme plusieurs Auteurs l'ont écrit, on doit en attribuer la perfection aux Italiens, quoique les Opera n'aient commencé à paroître chez eux dans leur lustre, que vers la fin du XV. ou au commencement du XVI. siècle.

On dit que ce fut OTTAVIO RINUCCINI, Poète Italien, natif de Florence (1), qui en fut inventeur, avec Giacomo Corsi, Gentilhomme Florentin, excellent Musicien, & qui concerterent ensemble une piece qui fut représentée dans la maison du Signor Corsi, en présence du Grand Duc, de la Grande Duchesse de Toscane, & des Cardinaux Monti & Montalto, avec tant de succès, que cette Piece qui étoit *les Amours d'Apollon & de Circé*, servit de modèle à l'*Euridice*, que l'on représenta peu après au même lieu.

On lit dans le Menagiana (2) que ce Rinuccini fut un des premiers Auteurs de l'Opera en France, que cet homme étoit un peu

(1) Lieu de la naissance du célèbre Lully.

(2) Tome III. p. 264.

fou , & que les railleries piquantes qu'on fit de lui , l'obligerent enfin à quitter la France.

Claude Monteverè , grand Musicien , composa l'Ariane sur les originaux d'Apollon & Circé , & de l'Euridice : & étant devenu maître de la Musique de Saint Marc de Venise , il y porta cette maniere de représentations qui sont devenues si célèbres par la magnificence des Théâtres & des habits , la délicatesse des voix , l'harmonie des concerts , & les sçavantes compositions de ce Monteverè , de Soriano , de Giovanelli , de Teofilo , & de plusieurs autres grands Maîtres.

Il fallut donner à ces actions drammatiques tous ces ornemens pour les faire bien recevoir ; car tandis qu'il n'y eut que la beauté de la composition , on les regarda comme les autres pièces de Musique qui se chantoient à divers chœurs , ou par recits ; mais dès que l'on y joignit tous les agrémens des Spectacles , les changemens des Scènes , les machines , les habits , la Symphonie , & toutes les autres beautés de la grande Tragédie , ces actions furent reçues avec applaudissemens dans toute l'Italie , où les Théâtres sont si propres , les décorations si belles & si diversifiées , les machines

si justes , les voix si agréables , la musique si sçavante & si bien ajustée aux passions & aux affections de l'ame.

Les deux Papes de la Maison de Médicis , Léon X. & Clément VII. Princes recommandables par leur amour pour les beaux Arts, ont eu des espèces d'Opera , comme ils ont eu des Comédies à décorations & à machines.

Ce fut Baltazar Perruzzi , (1) qui renouvela les anciennes décorations de Théâtre , quand le Cardinal Bernard de Bibienne fit représenter devant le Pape Léon X. en 1516. la Comédie , intitulée la Calandra , qui est une des premières pièces Italiennes en musique qui ait paru sur les Théâtres. L'Italie ne vit jamais de décorations plus magnifiques que celles de Perruzzi (2).

En ce tems-là on faisoit des Ballets à la Cour de France , où l'on mettoit des recits & des dialogues en plusieurs parties , mais ils étoient très-informes , & sans regles ni mesures. Le premier où le bon goût commença à paroître , fut le Ballet qui fut dansé en 1581. de la composition d'un certain Italien nommé Baltha-

(1) De Piles, abrégé de la vie des Peintres , p. 216.

(2) Bullart, Académie des Sciences & d'Arts, Bruxelles 1682. p. 373.

farini (1) , c'étoit un des meilleurs violons de l'Europe , que le Maréchal de Briffac étant Gouverneur du Piémont , envoya à la Reine-mere , Catherine de Médicis , avec toute la bande de violons dont il étoit le chef. La Reine en fit son valet de Chambre , & ce Balchafarini , prenant le nom de Beaujoyeux , se rendit si illustre à la Cour , par ses inventions de Ballets , de Musique , de Festins & de représentations , que l'on ne parloit que de lui. Il fit le Ballet des Nôces du Duc de Joyeuse avec Mademoiselle de Vaudemont , sœur de la Reine , & ce Ballet fut publié sous le titre de
 « Ballet Comique de la Reine fait aux Nôces
 » de Monsieur de Joyeuse & de Mademoiselle
 » le de Vaudemont sa sœur , par Balthasar de
 » Beaujoyeux , valet de Chambre du Roy &
 » de la Reine sa mere.

Un des Poètes de la Cour fit ces vers à sa louange :

Beaujoyeux qui premier des cendres de la Grèce
 Fais retourner au jour le dessein & l'adresse ,
 Du Ballet composé , en son tour mesuré ,
 Qui d'un esprit divin toi-même te devance ,
 Géomètre inventif unique en ta science ,
 Si rien d'honneur s'acquiert , le tien est assuré.

(1) Menestrier , des Représentations en Musique , p. 271.

Beaulieu & Salmon, Maîtres de la Musique du Roy Henry III. l'aiderent en la composition des recits & des airs de ce Ballet; la Chesnaye, Aumônier du Roy, fit une partie des vers, & Jaques Patin alors Peintre du Roy le servit pour les décorations.

Voici ce que rapporte le Journal d'Henry III. au sujet de ce mariage *. α Le 18 Septem-
 » bre 1581. le Duc de Joyeuse & Marguerite
 » de Lorraine, fille de Nicolas de Vaudemont
 » & sœur de la Reine, furent fiancés en la
 » chambre de la Reine, & le Dimanche sui-
 » vant 24. furent mariés à trois heures après
 » midy, en la Paroisse de S. Germain l'Au-
 » xerrois; le Roy mena la mariée au Moustier,
 » suivie de la Reine, Princesses & Dames,
 » tant richement & pompeusement vêtues,
 » qu'il n'est mémoire en France d'avoir vû
 » chose si somptueuse. Les habits du Roy &
 » du Marié étoient semblables, tant couverts
 » de broderies & pierreries, qu'il n'étoit pas
 » possible de les estimer; car tel accoustrement
 » y avoit, qui coutoit dix mille écus de fa-
 » çon, & toutefois aux dix-sept festins qui

* Journal d'Henry III. par Létaille, T. I. p. 331.

» de rang & de jour à autre par l'Ordonnan-
 » ce du Roy depuis les Nôces , furent faits par
 » les Princes & Seigneurs , parens de la Ma-
 » riée , & autres des plus grands de la Cour ,
 » tous les Seigneurs & les Dames changerent
 » d'accoustrement , dont la pluspart étoient
 » de drap d'or & d'argent , enrichis de passe-
 » mens , guiperies , recarures , & broderies
 » d'or & d'argent , & pierreries en grand nom-
 » bre , & de grand prix : La dépense fut si
 » grande , y compris les tournois , mascarades ,
 » présens , danses , musiques , livrées , &c. que
 » le bruit étoit que le Roy n'en avoit pas été
 » quitte pour douze cens mille écus. (1) »

Le Roy donna à Ronfard & à Baïf , Poètes ,
 pour la belle Musique (2) par eux ordonnée ,
 & pour les vers qu'ils firent , à chacun *deux*
mille écus , & promis de payer au Marié dans
 deux ans quatre cens mille écus pour la dot
 de la Mariée.

Sancy rapporte que Claudin , Musicien de
 la Cour d'Henry III. composa des airs qu'il
 joua aux Nôces du Duc de Joyeuse ; qu'un

(1) Ce qui seroit aujourd'hui près de six millions de notre monnoie.

(2) Cette belle Musique qui fut admirée à la Cour d'Henry III. seroit aujourd'hui pitié à celle de Louis XV.

Seigneur en fut si transporté, qu'il mit l'épée à la main, en jurant & blasphémant, & voulant à toute force s'aller battre : Le Musicien ayant changé d'air, fit rentrer ce jeune Seigneur dans son bon sens ; on dit que le Roy n'en fit que rire.

Ce trait est rapporté dans l'Histoire de la Musique, & de ses effets, T. I. p. 24. pour faire voir la force & le pouvoir de la Musique.

Sous le Regne de Charles IX. Jean-Antoine Baïf, aussi fameux Poëte que grand Musicien, fils de Lazare Baïf, connu par les sçavants Traités des Habits, & de la Marine qu'il a donnés au Public, étant né à Venise durant l'Ambassade de son pere, avoit pris le goût de ces représentations qu'il avoit vûes en son enfance, & il essaya de les introduire en France. Il composa pour ce sujet des vers mesurés comme les vers des Grecs & des Latins, estimant que des vers de cette sorte seroient plus propres pour le chant.

Il établit une Académie de Musique dans sa maison paternelle, fauxbourg Saint Marcel à Paris. Charles IX. qui possédoit la Musique & chantoit très-bien, assistoit aux Concerts de Baïf une fois la semaine avec sa Cour. La Croix
du

du Maine dit aussi, qu'après la mort de ce Prince, Henry III. honoroit de sa présence ces concerts. Ils furent interrompus par les guerres civiles qui contribuerent à faire négliger la Musique en France.

On voit dans le III. volume des Recherches sur les Théâtres de France par le Sieur de Beauchamp, un Recueil des Ballets, Tournois, Carroufels, Comédies, Mascarades, &c. depuis l'année 1548. mais on ne peut donner à ces Spectacles le nom d'Opera, qui n'étoit pas connu dans ce Royaume avant le Cardinal Mazarin.

Les Opera ont commencé à Venise en 1637. Depuis ce tems on en a joué 650. jusqu'en 1700. quoiqu'on ne les ait jamais représentés que dans l'hyver, il est surprenant qu'on en ait vu un si grand nombre tous différens dans une seule Ville. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; les Entrepreneurs ne voulant point courir les risques de la nouveauté, remettent les anciens Opera qui ont eu du succès. On a aussi retranché les machines qui coûtoient infiniment, pour avoir des Musiciens & des voix du premier ordre, auxquels on donne ordinairement mille sequins d'or, qui valent

douze mille livres de France , pour un Carnaval.

1645. Le Cardinal Mazarin avoit tenté d'introduire l'Opera à Paris dès l'an 1645. qu'il fit représenter au petit Bourbon devant le Roy & la Reine-mere , une piece Italienne intitulée, *La Festa teatrale de la finta Pazza* , & il fit venir des Acteurs d'Italie , qui donnerent
1647. en 1647. une autre piece Italienne en Musique , & en trois Actes sous le nom d'*Orfeo* ; à *Euridice*. (1)

Théophraste Renaudot en a donné une ample description dans sa Gazette du deux Mars 1647. n°. 27. pag. 201. & Maynard & Voiture ont adressé chacun un beau Sonnet au Cardinal Mazarin au sujet des machines de cette Tragi-Comédie Italienne.

Ce Spectacle ne surprit pas moins par sa nouveauté que par la beauté des voix , la variété des concerts , les changemens merveilleux des décorations , le jeu surprenant des machines , & la magnificence des habits.

1650. Pierre Corneille donna en 1650. *Andromede* , Tragédie en machines , avec des chants en Musique ; elle fut représentée sur le Théâ-

(1) Menestrier , des Représentations en Musique , p. 195.

tre de Bourbon par la Troupe Royale. On aperçoit dans cette piece quelques idées des Opera de Venise , par rapport à la magnificence du Spectacle. Elle fut faite pour le divertissement du Roy dans les premieres années de sa minorité. La Reine-mere , qui n'entreprenoit rien que de grand , fit travailler dans la salle du petit Bourbon : Le Théâtre étoit beau , élevé & profond ; le Sieur Torelli pour lors Machiniste du Roy , travailla aux machines d'Andromede ; elles parurent si belles , aussi bien que les décorations , qu'elles furent gravées en taille douce. (1)

α Les grands applaudissemens que reçut cette belle Tragédie , porterent les Comédiens du Marais à la remettre sur pied , après qu'on eut abattu le Théâtre du petit Bourbon ; ils réussirent dans cette dépense qu'ils ont faite trois ou quatre fois , & elle fut encore renouvelée en 1682. par la grande troupe des Comédiens avec beaucoup de succès. Comme on rencherit toujours sur ce qui a été fait , on a représenté le Cheval Pégase par un véritable cheval , ce qui n'avoit jamais été vu en France. Il jouïoit

(1) Mercure Galant , du mois de Juillet 1682. p. 358.

admirablement son rôle , & faisoit en l'air tous les mouvemens qu'il pourroit faire sur terre. Il est vrai que l'on voit souvent des chevaux vivans dans les Opera d'Italie , mais ils y paroissent liés d'une maniere qui ne leur laissant aucune action , produit un effet peu agréable à la vue.

On voit aussi dans la Gazette de France , du 18 Février 1650. n°. 27. pag. 245. une description de cette Fête , dont les paroles sont dans le Théâtre de Pierre Corneille , Tome IV.

Le Cardinal Mazarin cherchoit tous les moyens d'amuser noblement Le Roy LOUIS XIV. dans sa jeunesse : pour cet effet il faisoit donner dans ce tems-là assez souvent à la Cour des Ballets , accompagnés de déclamation & de Symphonie , où le Roy , les Princes & les plus grands Seigneurs dansoient , représentans des Divinités , des Héros , des Bergers & d'autres personnages.

1651. Benferade qui avoit été un des Poètes favoris du Cardinal de Richelieu , composoit les vers de quelques-uns de ces Ballets , & se distingua par la facilité de son génie , & il n'a pas peu contribué à donner l'idée des Opera.

Le premier Ouvrage qu'on a de lui dans ce genre , est intitulé *Cassandre* : c'est une Mascarade en forme de Ballet , qui fut dansé par le Roy au Palais Cardinal en 1651.

Le succès qu'avoit eu la piece Italienne *d'Orphée & Euridice* , fit souhaiter que l'on travailla à des Opera François ; mais on manquoit de bons Musiciens , & de belles voix : on étoit d'ailleurs dans le préjugé que les paroles Françaises n'étoient point susceptibles des mêmes mouvemens , & des mêmes ornemens que les paroles Italiennes. Néanmoins Pierre Perrin , successeur de Voiture dans la Charge d'Introducteur des Ambassadeurs auprès de Gaston Duc d'Orléans , frere de Louis XIII. entreprit de surmonter tous ces obstacles , & fut le premier qui hazarda des paroles Françaises , à la vérité fort mauvaises , mais qui réussirent pourtant assez bien , lorsqu'elles eurent été mises en Musique par Cambert ; Organiste de Saint Honoré , & Intendant de la Musique de la Reine-mere. C'étoit une Pastorale , en cinq Actes , mais sans regle ; elle fut chantée d'abord en 1659. à Issy , dans la ¹⁶⁵⁹ belle maison du Sieur de la Haye. Perrin avoit choisi ce Village pour éviter la foule du Peu-

ple qui l'auroit accablé infailliblement, s'il eût donné ce divertissement au milieu de Paris. La précaution qu'il avoit prise de choisir cet endroit éloigné d'une lieue de la Ville, n'empêcha pas néanmoins que cette Piece n'attira à sa représentation une telle foule de personnes de la premiere distinction, que tout le chemin de Paris à Issy étoit couvert de Carrosses : Ce fut, dit S. Evremont (1), « comme un essai d'Opera qui eut l'agrément » de la nouveauté ; mais ce qu'il y eut » de meilleur encore, c'est qu'on y enten- » doit des concerts de Flutes ; ce que l'on n'a- » voit pas entendu sur aucun Théâtre, depuis » les Grecs & les Romains ; » & quoique cette Piece fut représentée sans machines, & sans danses, elle fut si universellement applaudie, que le Cardinal Mazarin en fit donner à Vincennes plusieurs représentations devant le Roy & toute la Cour. Le Cardinal qui avoit du goût pour ces représentations, & qui s'y connoissoit fort bien, loua le Poëte, l'Auteur de la Musique & les Acteurs, & témoigna à Cam-

(1) Dans sa Comédie intitulée les Opera, Act. 2. Sc. 4, Tom. III, p. 218. de ses Œuvres ; & en sa vie Tom. I. p. clxiv.

bert être dans le dessein d'entreprendre avec lui d'autres pareils divertissemens ; ce qui déterminâ l'Abbé Perrin à faire un second ouvrage ajusté pour la Paix que l'on espéroit en ce tems-là , intitulé *ARIANE* , ou le Mariage de Bacchus , & de tenter ensuite dans le genre tragique la mort d'*ADONIS*.

En 1660. le Cardinal Mazarin fit encore 1660. représenter une autre piece Italienne aux Nôtes du Roy , sous le titre d'*ERCOLE AMANTE* ; mais cet Opera Italien ne plut pas aux François qui avoient commencé à prendre goût à leurs paroles : Ainsi , cette Piece dont Camille fit une Traduction en vers François , & que l'on fit ensuite imprimer en 1662. ne put conserver l'agrément de la nouveauté qu'avoit eu la Pastorale de Perrin , où tout le monde avoit couru.

Dans ce tems-là , le Marquis de Sourdeac (1) de l'illustre maison de Rieux , à qui l'on est redevable de la perfection des Machines propres aux Opera , fit connoître son génie par celles de la *TOISON D'OR*. Il fit représenter cette Piece dans son Château de Neu-

(1) Alexandre de Rieux , Marquis de Sourdeac , mort le 7 May 1695.

bourg en Normandie , & il prit le tems du mariage du Roy pour faire une réjouissance publique , dont il fit seul la dépense , & en regala la noblesse de la Province : outre ceux qui étoient nécessaires à l'exécution de ce dessein , qui furent entretenus plus de deux mois à Neubourg à ses dépens , il logea & traita plus de cinq cens Gentils-hommes de la Province pendant plusieurs représentations que la troupe Royale du Marais donna de cette Piece. Depuis il voulut bien en gratifier cette Troupe qui la donna au Public sur son théâtre , où le Roy , suivi de toute sa Cour , la voulut voir , & Sa Majesté en fut très-satisfaite. La magnificence de ce Spectacle a servi de modele pour d'autres qui l'ont suivi. Les paroles de cette Tragédie sont de Corneille l'aîné , & se trouvent dans ses Œuvres imprimées à Paris en 1714. Tom. IV. p. 377.

1661. En 1661. on vit les répétitions de l'Ariane de l'Abbé Perrin , dont les paroles furent trouvées encore plus mauvaises que celles de sa Pastorale : Pour la Musique , ce fut le chef-d'œuvre de Cambert. On alloit donner la représentation de cette Piece , lorsque la mort du Cardinal Mazarin , arrivée à Vincennes le 9

Mars 1661. empêcha qu'elle ne fut jouée, & suspendit pour quelque tems le progrès des Opera naiffans.

Cependant l'Abbé Perrin n'oubloit rien pour venir à bout d'une entreprise dont les commencemens avoient eu trop de progrès pour l'abandonner. Il obtint le 28 Juin 1669. des Lettres Patentes, « portant permission » d'établir en la ville de Paris, & autres du » Royaume, des Académies de Musique pour » chanter en public des Pieces de Théâtre; » comme il se pratique en Italie, en Alle- » magne & en Angleterre pendant l'espace » de douze années. » (1) Mais l'Abbé Perrin ne pouvant fournir seul aux soins & à la dépense excessive que demandoit un tel établissement, il s'associa pour la Musique avec Cambert, pour les Machines avec le Marquis de Sourdeac, & pour fournir aux frais nécessaires avec le nommé Champeron. Dès que cet accord fut conclu entre ces trois Associés, ils firent venir de Languedoc les plus célèbres Musiciens qu'ils tirèrent des Eglises Cathédrales, où il y avoit des Musiques fondées;

(1) Ces Lettres Patentes sont rapportées à la suite de ce Recueil, V. année 1669.

& Cambert y joignit les meilleures voix qu'il put trouver ailleurs Il commença ses répétitions dans la grande Salle de l'Hôtel de Nevers où étoit auparavant la Bibliothèque du Cardinal Mazarin. Après ces préparatifs, ayant fait dresser un théâtre dans le jeu de Paume de la rue Mazarine, vis-à-vis de la rue Guenegaud, on y

1671. représenta au mois de Mars 1671. l'Opera de POMONE, dont la Musique étoit de Cambert, & les vers de Perrin, qui ne furent pas trouvés meilleurs que ceux de l'Ariane. Les danfes étoient de la composition du Sieur Beauchamp, Surintendant des Ballets du Roy.

Voici le jugement que Saint Evremont fait de cette Piece dans sa Comédie des Opera, Tom. III. p 218.

« Pomone, dit-il, est le premier Opera
 ꝑ François qui ait paru sur le Théâtre : La
 » Poësie en est fort méchante, la Musique
 » belle, M. de Sourdeac en avoit fait les Ma-
 » chines; c'est assez dire pour donner une grande
 » idée de leur beauté : On voyoit les Machi-
 » nes avec surprise, les danfes avec plaisir,
 » on entendoit le chant avec agrément, les
 » paroles avec dégoût.

Cependant cette Piece fut représentée huit mois entiers avec un applaudissement général, & elle fut tellement suivie, que Perrin en retira pour sa part plus de trente mille livres : mais pendant ce tems-là le Marquis de Sourdeac, sous prétexte des avances qu'il avoit faites pour payer les dettes de Perrin, s'empara du Théâtre ; & pour se passer de l'Abbé Perrin, il eut recours à Gilbert, Secrétaire des Commandemens de la Reine de Suede & son Résident en France, qui composa les paroles de l'Opera, intitulé *Les peines & les plaisirs de l'Amour*, Pastorale qui fut mise en Musique par Cambert, & représentée sur le Théâtre de Guenegaud en 1672. Saint Evremont (1) dit que « cet Opera eut quelque chose 1672. »
 » de plus poli & de plus galant que le précé-
 » dent ; les Instrumens étoient déjà mieux
 » formés pour l'exécution. Le Prologue étoit
 » beau, & le Tombeau de Climene fut ad-
 » miré.

Cependant Jean-Baptiste Lully, natif de Florence, Surintendant de la Musique du Roy, profitant de la division qui s'étoit mise entre

(1) Œuvres de Saint Evremont, Tom. III. p. 219.

les Associés de l'Opera, obtint par le crédit de la Marquise de Montespan, que l'Abbé Perrin, moyennant une somme d'argent, lui céderoit son Privilége. Ce changement obligea Cambert de passer en Angleterre, où il mourut en 1677. Surintendant de la Musique du Roy Charles II.

Au mois de May 1672. Lully obtint de nouvelles Lettres Patentes en forme d'Edit, portant permission de tenir Académie Royale de Musique. Elles furent enregistrées au Parlement le 27 Juin suivant; & le Roy lui accorda encore le 20 Septembre de la même année le Privilége de faire imprimer les Airs de Musique de sa composition pendant l'espace de trente années. (1)

Lully, pour rompre les mesures des autres Associés de l'Abbé Perrin, & afin de n'avoir rien à démêler avec eux, fit construire un nouveau Théâtre près du Palais d'Orléans, dit le Luxembourg dans la rue de Vaugirard, par les soins de Vigarini, Machiniste du Roy, qu'il associa pour dix ans à un tiers de profit, par un Traité qu'il fit avec lui le 11 Novembre 1672. & il donna au Public le 15. du

(1) Ce Privilége, & ces Lettres Patentes seront rapportées ci-après.

même mois les *Fêtes de l'Amour & de Bacchus*, Pastorale composée de différens Ballets, dont Lully avoit fait la Musique pour le Roy, sur les paroles du Sieur Quinault. Cette Piece fut suivie de l'Opera de *Cadmus*, au mois de Février 1673.

1673.

Moliere étant mort le 17. de ce mois pendant les représentations de cet Opera, le Roi donna à Lully la Salle du Palais Royal, où depuis le mois de Juillet 1673. tous les Opera ont été représentés jusqu'à présent; & les Comédiens qui jouoient dans cette Salle du Palais Royal, s'accommoderent du Théâtre de l'Opera, construit par Perrin dans la rue Mazarine, d'où ils sont venus s'établir en 1688. dans la rue des Fossés Saint Germain, où ils sont encore aujourd'hui.

Cadmus fut suivi de l'Opera d'Alceste au mois de Janvier 1674. & ensuite de Thésée, 1674, d'Atis, d'Isis, & d'un très-grand nombre d'autres, dont nous donnerons les Catalogues Chronologique & Alphabétique depuis l'année 1645. qu'on a commencé à jouer des Opera en France, jusqu'à la présente année 1752.

Nous observerons ici, au sujet des paroles de la composition du sieur Quinault, que mal-

gré la critique que Boileau & d'autres Auteurs ont faite de ce Poète, il ne s'en est presque point trouvé d'autres depuis, qui aient pu imiter son style lyrique, & qui aient donné des paroles convenables pour les Opera; car il est certain que les belles paroles sont les premiers fondemens de la belle Musique. Lully qui connoissoit le mérite de Quinault laissa fronder la critique, & sçut profiter des talens de ce Poète pour faire valoir sa Musique; & quoique l'envie ait pû dire sur les Opera de la composition de Quinault, ils feront l'admiration de tous les siècles.

C'est à Lully que la France est redévable de la perfection de l'Opera, & les amateurs de la bonne Musique trouvent encore aujourd'hui dans ceux de sa composition les agrémens de la nouveauté, quoiqu'on les ait vû plusieurs fois, & qu'il y ait quatre-vingt ans qu'ils ont paru. Le succès éclatant & continu de ses Opera, fait voir tous les jours que ce qui est véritablement beau ne vieillit jamais, & que l'éloge de l'imcomparable Lully est gravé dans ses ouvrages au coin de l'immortalité.

On croit que le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici la vie de ce grand Musicien.



L A V I E
DE JEAN-BAPTISTE
L U L L Y.

Jean-Baptiste Lully , Surintendant de la Musique du Roi Louis XIV. & son Secrétaire en la grande Chancellerie , nâquit à Florence en 1633. son Pere étoit un Meünier près de cette Ville , (1) selon Guichard. D'autres (2) veulent qu'il fut fils d'un Païsan , & M. le Duc de la Ferté dit qu'en un voyage qu'il avoit fait à Florence , il avoit encore vu chez le grand Duc , un vieux Jardinier qui étoit l'oncle ou le cousin de Lully , s'appellant de même nom. Quoi qu'il en soit , Lully s'éleva au-dessus de sa naissance , & il ne dut qu'à son seul mérite , & sa fortune , & la faveur du plus grand Roi du monde ; & il fit voir que celui qui est privé des avantages de la fortune & de la naissance , est souvent le

(1) Guichard , dans ses Mémoires contre Lully.

(2) Histoire de la Musique , Tom. III. p. 169.

mieux partagé des talens de l'esprit.

Le petit Lully fut mis sous la conduite d'un Cordelier, qui lui donna le premier quelques leçons de Musique, & qui lui apprit à jouer de la Guittare, c'étoit tout ce que le bon Pere sçavoit. Lully commença par cet instrument plus à la mode qu'aucun autre en Italie, & pour lequel il conserva toute sa vie de l'inclination; il s'adonna ensuite au Violon, & y fit en peu de tems de grands progrès.

Il n'avoit que treize ans lorsque le Chevalier de Guise, qui voyageoit en Italie, & que Mademoiselle de Montpensier avoit prié de lui amener quelque petit Italien, s'il en rencontroit un joli, trouva Lully à qui il fit la proposition de l'amener en France; celui-ci qui ne se promettoit pas d'établissement qui pût l'arrêter en Italie, ne demanda pas mieux que de suivre le Chevalier de Guise. Arrivé en France, Mademoiselle le prit chez elle, parmi ses Officiers de Cuisine, dont il fut d'abord sous-Marmiton. Dans ses momens de loisir il s'amusoit à jouer du Violon; le Comte de Nogent qui l'entendit par hasard, dit à Mademoiselle que son Marmiton avoit du talent,

&

& de la main pour jouer du Violon ; elle lui donna un Maître , & le fit monter à la Chambre où il resta six années , (1) pendant lesquelles il se perfectionna dans la Musique , & dans l'art de jouer du Violon , où il excella bientôt.

Le Roi Louis XIV. sur le recit qu'on lui avoit fait de ce Musicien , ayant eu la curiosité de le voir & de l'entendre , fut si satisfait des airs qu'il exécuta devant lui , qu'il le retint à sa Cour , en 1652. lui donna inspection sur ses Violons , & en créa même une nouvelle bande en sa faveur , qu'on nomma *les petits Violons* , qui instruits par ce grand Maître , égalèrent bientôt & même surpassèrent la bande des vingt-quatre , la plus célèbre de l'Europe. Il est vrai qu'ils avoient l'avantage de jouer des pieces de la composition de Lully , & jamais homme avant lui n'avoit porté si haut l'art de jouer du Violon. Cet instrument paroissoit plus agréable entre ses mains qu'aucun autre de ceux qui plaisent le plus. Il est certain que si l'on avoit eu alors en France la perfection du Violon , comme on la possède aujourd'hui ,

(1) Mémoires de Guichard.

les Opera de Lully qui ont été admirés à si juste titre, auroient été encore plus admirables ; le grand génie de Lully se trouva gêné par l'ignorance des Musiciens de son tems, soit chanteurs, ou joueurs d'instrumens. On ne sçavoit ce que c'étoit que d'exécuter à livre ouvert, on apprenoit, pour ainsi dire, par cœur, les moindres difficultés arrêtoient long-tems les exécuteurs, & il falloit se proportionner à leur foiblesse. Il a donc fallu pour vaincre cet obstacle, que Lully formât des Musiciens en tous genres, & sur tout les joueurs de Violon, & l'on doit regarder comme ses élèves, l'Alouette, Colasse, Verdier, Bapriste le Pere, Joubert, Marchand, Rebel pere, & la Lande, qui tous exécutoient ses Symphonies, & ce qu'on appelle Musique Françoisé, mieux qu'aucun Violon Italien n'ait jamais pû faire.

A mesure que ces exécuteurs devenoient plus habiles, Lully donnoit plus d'effor à son génie ; on peut en juger par ses derniers ouvrages, qui sont & plus travaillés & plus difficiles à exécuter que les autres ; il n'est pas douteux qu'il n'eût été encore bien plus loin s'il eût vécu plus long-tems, & qu'il eût été le témoin des progrès qu'ont fait depuis ce tems

tous nos Joueurs d'Instrumens.

Après Lully nous avons eu d'excellentes choses dans le même genre , des sieurs Colasse , Campra , Desmarets , Salomon , Marais , Montéclair , Mouret , Destouches , Rameau , & autres ; même des morceaux plus travaillés & plus difficiles pour l'exécution , tels que tout l'Acte de la Tempête d'Alcione , & une bonne partie de l'Opera de Jephté , & autres.

Avant l'établissement des Opera en France , le Roi faisoit faire tous les ans de grands spectacles qu'on nommoit Ballets , où il y avoit un corps de sujets représentés par un grand nombre d'entrées , mêlées de recits : Lully ne fit d'abord les Airs que d'une partie , mais comme il avoit un génie merveilleux , & qu'il donnoit beaucoup d'expressions aux choses qu'il faisoit ; il composa les Entrées & les Airs , & enfin il travailla seul aux Ballets.

Le Roi qui aimoit la Musique , eut beaucoup d'estime pour Lully , qui se rendit si agréable à ce Prince , qu'il lui donna la Charge de Surintendant de sa Musique.

Nous avons dit ci-dessus , comment l'Abbé Perrin obtint le Privilége de l'Opera , & com-

ment il s'en démit en faveur de Lully en 1672. ce fut alors que l'Opera parut entre les mains de cet habile Musicien, avec toutes les beautés & tous les agrémens que l'on pouvoit désirer, & qui attira l'admiration de toute la France & des Etrangers. On trouva dans les recits de ses airs, dans ses chœurs, & dans toutes ses symphonies un caractère juste & vrai, une variété merveilleuse, une mélodie & une harmonie qui enchantent; ses chants sont si naturels & si insinuans, que pour peu qu'une personne ait du goût pour la Musique & l'oreille juste, elle les retient aisément. Avant ce grand Maître, on ne considéroit que le chant du dessus; dans les pieces de Violon, la Basse, & les parties du milieu n'étoient qu'un simple accompagnement, un gros contre-point, que ceux qui joüoient ces parties, composoient le plus souvent comme ils l'entendoient, rien n'étant plus aisé qu'une semblable composition; mais Lully a fait chanter toutes les Parties, presque aussi agréablement que le dessus. Il y a introduit des Fugues admirables, & sur-tout des mouvemens tout nouveaux, & jusques-là inconnus à tous les Maîtres. Il a sçu parfaitement les regles

de son Art ; mais au lieu que ceux qui l'ont précédés n'ont acquis de la réputation que pour les avoir bien observées dans leurs Ouvrages , il s'est particulièrement distingué en ne les suivant pas avec une exactitude servile, & en se mettant au-dessus des regles & des préceptes : Un faux accord , une dissonnance étoit un écueil où échoïoient les plus habiles , & ç'a été de ces faux accords & de ces dissonnances que Lully a composé les plus beaux morceaux de ses Ouvrages , par l'art qu'il a eu de les préparer , de les placer , & de les sauver. Ce sont ces licences heureuses qu'il a prises dans la Composition de sa Musique qui ont rendu ses Opera si beaux & si admirables , & qui ont tiré notre Musique d'un uniforme & d'une monotonie ennuyeuse. Il fallut enfin un homme tel que Lully pour donner la perfection aux Opera , le grand chef-d'œuvre de la Musique. C'est lui qui a aussi perfectionné la maniere de jouer des Instrumens , & l'Orquestre de l'Opera. Il est le premier qui ait admis à ce Spectacle, dans les concerts des appartemens , & même dans la Musique d'Eglise , les Hauts-bois , les Trompettes , les Tambours & les Tymbales;

il a même introduit dans ses Opera jusqu'aux Sifflets des Chaudronniers, qui font un effet excellent dans la VI^e Scène du I^{er} Acte d'Acis & Galatée; & comme la Musique est l'ame de la Poësie Lyrique, on peut dire que Lully a animé par sa belle Musique Quinault, son illustre Poëte, à composer des vers admirables & propres à être mis en chant: Enfin, Lully mérite avec justice le titre de Prince des Musiciens, qui a porté la Musique Françoise au plus haut point de sa perfection; & l'on peut dire de lui qu'il changeoit en or tout ce qu'il touchoit. Ayant remarqué que Quinault avoit une grande facilité pour la composition des vers Lyriques, & voulant se l'attacher d'une maniere à en pouvoir disposer, il lui proposa de passer un écrit, par lequel Quinault s'obligeoit de lui fournir un Opera tous les ans, & Lully de lui donner quatre mille livres pour chaque Opera. Quinault accepta cet offre. Le Roy lui donna encore en ce tems-là une pension de deux mille livres.

Un Auteur (1) nous apprend de quelle maniere le Poëte & le Musicien s'entendoient ensemble pour la composition d'un Opera.

(1) De Fresneuve de la Vieuville. Comparaison de la Musique Italienne, & de la Musique Françoise.

Quinault (dit-il) cherchoit & dressoit plusieurs sujets , ils les portoient au Roy qui en choissoit un. Alors Quinault écrivoit un plan de dessein , & de la suite de sa Piece. Il donnoit une copie de ce plan , & Lully voyant de quoi il étoit question en chaque Acte , & quel en étoit le but , préparoit à sa fantaisie des divertissemens , des danses , des chansonnettes de Bergeres , &c. Quinault composoit les Scènes , & aussi-tôt qu'il en avoit achevé quelques-unes , il les montrait à l'Académie Françoise dont il étoit,

M. de Boze , dans son Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , T. I. in-8°. p. 6. dit que « quand M. Quinault fut chargé de travailler pour le Roy aux Tragédies en Musique , Sa Majesté lui enjoignit expressement de consulter l'Académie (des Inscriptions) : c'étoit là qu'on déterminoit les sujets , qu'on régloit les Actes , qu'on distribuoit les Scènes , qu'on plaçoit les divertissemens. A mesure que chaque Piece avançoit , M. Quinault en montrait les morceaux au Roy , qui demandoit toujours ce qu'en avoit dit la *Petite Académie* : Car c'est ainsi qu'il l'appel-

» loit. Alceste , Thésée , Atys , Isis , Phaë-
 » ton , &c. ont été le fruit de cette atten-
 » tion. On n'en avoit pas moins à foumet-
 » tre au jugement de l'Académie les différens
 » Ouvrages sur lesquels elle étoit en état de
 » prononcer. »

Les Auteurs du Menagiana ne sont pas de
 ce sentiment : dans la première Edition de ce
 livre , ils prétendent que ce qu'il y a de sup-
 portable dans les Opera de Quinault , il le tenoit
 des conversations fréquentes qu'il avoit
 avec une très-habile Demoiselle , c'étoit , di-
 sent-ils , Mademoiselle Serment. (1) α Qui-
 » nault la consultoit en tout , & n'a rien pu-
 » blié depuis l'Alceste , qu'elle n'en fut con-
 » tente ; ce qui leur fait conclure que si le
 » faiseur d'Opera acquit quelque gloire , elle
 » lui est commune avec d'autres personnes

Dans la seconde édition du même livre , ce
 n'est plus cette fille sçavante , ce sont MM.
 Boyer & Perrault qui revoient les Opera
 de Quinault par ordre de M. Colbert ; cette
 dernière particularité paroît plus vrai-semblable
 que la première ; car il est certain que

(1) Louise Anastasie Serment , de Grenoble en Dauphiné , de l'Académie des Ricovati de Padoue , surnommée la Philosophe , l'une des personnes de son sexe des plus sçavantes , morte à Paris en 1692.

Quinault ne fit connoissance avec Mademoiselle Serment que lorsqu'il travailloit à son Opera d'Armide, qui est le dernier que nous ayons de lui.

Moreri, dans son Dictionnaire, & après lui M. Tiron du Tillet dans son Parnasse François, p. 446. disent aussi comme les Auteurs de la premiere édition du Menagiana, que « Quinault consultoit la Demoiselle Serment » comme la Muse choisie; » mais que ce fussent ces Messieurs de l'Académie, ou d'autres sçavans qui corrigeassent les Scènes de Quinault, Lully ne les recevoit point sans y regarder après de si habiles reviseurs. Il examinoit, dit l'Auteur, que nous venons de citer, (1) mot à mot cette Poësie déjà revue & corrigée, dont il retranchoit la moitié lorsqu'il le jugeoit à propos, & point d'appel de sa critique, il falloit que Quinault s'en retourna rimer de nouveau; à la fin il se mordoit si bien les doigts, que Lully agréoit une Scène; il la lisoit jusqu'à la sçavoir par cœur, il s'établissoit sur son Claveffin, chantoit & rechantoit les paroles, battoit son Claveffin, & faisoit une basse continue. Quand il avoit

(1) De Fresneuve, T. II. p. 214.

achevé son chant, il se l'imprimoit tellement dans la tête, qu'il ne se feroit pas mépris d'une note; l'Alouette ou Colasse venoient, aux quels il le dictoit; le lendemain il ne s'en souvenoit plus guere. Il faisoit de même les Symphonies liées aux paroles, & dans les jours où Quinault ne lui avoit rien donné, c'étoit aux airs de violon qu'il travailloit. Lorsqu'il se mettoit au travail, & qu'il ne se sentoit pas en humeur, il quittoit très souvent, & se relevoit la nuit pour aller à son Claveffin: & en quelque lieu qu'il fût, dès qu'il étoit pris de quelque faillie, il s'y abandonnoit, & ne perdoit jamais un bon moment.

C'est ainsi que se composoit par Quinault & par Lully le corps des Opera, dont les paroles étoient faites les premieres; (1) au contraire pour les divertissemens, Lully faisoit les airs d'abord à sa commodité, & en son particulier, il y faisoit des paroles afin qu'elles fussent justes; Lully faisoit un canevas de vers, & il en faisoit aussi pour quelques airs de mouvement. Il appliquoit lui-même à ces airs de mouvement, & à ces divertissemens, des vers dont le mérite principal étoit de quadrer en perfection à la Musique, & il en-

(1) De Fresneuve, T. II. p. 218.

voit cette brochure à Quinault qui ajustoit les siens dessus. Le Musicien rendoit justice au Poëte, jamais homme n'a mieux manié cette sorte de versification que lui : Lully avoit raison de dire que Quinault étoit le seul Poëte qui pût l'accommoder, & qui sçût aussi-bien varier les mesures & les rimes dans la Poësie, qu'il sçavoit varier les tours & les cadences en Musique : l'on peut assurer que le Musicien a fait valoir le Poëte, & le Poëte le Musicien.

Le premier Opera que Quinault donna au public, après s'être accommodé avec Lully, fut *Alceste* ou le triomphe d'*Alcide*, représenté en 1674. & il fut suivi de tous les autres que nous rapporterons dans la liste des ouvrages de Lully.

Plusieurs personnes d'esprit & d'un mérite distingué, (1) ne pouvant (on ne sçait pas par quel travers) souffrir le succès des Opera de Quinault, se mirent en fantaisie de les trouver mauvais, & de les faire passer pour tels dans le monde. Un jour qu'ils soupoient ensemble, ils s'en vinrent sur la fin du repas vers Lully qui étoit du souper, chacun le verre à la

(1) Vie de Quinault, T. I. de ses Œuvres, p. 40.

main , & lui appuyant le verre sur la gorge , se mirent à crier , « renonce à Quinault , ou tu es mort. « Cette plaisanterie ayant beaucoup fait rire , on vint à parler sérieusement , & l'on n'omit rien pour déguster Lully de la Poësie de Quinault : mais comme ils avoient à faire à un homme fin & éclairé , leur stratagème ne servit à rien. L'on parla de Perrault dans cette rencontre , & l'un de ces Messieurs dit avec bonté que c'étoit une chose fâcheuse qu'il s'opiniât à vouloir toujours soutenir Quinault ; qu'il étoit vrai qu'il étoit son ancien ami , mais que l'amitié avoit ses bornes , & que Quinault étant un homme noyé , Perrault ne feroit autre chose que de se noyer avec lui. Le galant homme chez qui se donnoit le repas , se chargea d'en avertir charitablement Perrault ; lorsqu'il eût fait sa salutaire remontrance , Perrault , après l'en avoir remercié , demanda ce que ces Messieurs trouvoient tant à redire dans les Opera de Quinault. Ils trouvent , lui répondit-il , que les pensées n'en sont pas assez nobles , assez fines , ni assez retranchées ; que les expressions dont il se sert sont trop communes & trop ordinaires , & enfin que son style ne consiste que

dans un certain nombre de paroles qui reviennent toujours. Je ne suis pas étonné, reprit Perrault, que ces Messieurs qui ne sçavent pas ce que c'est que Musique, parlent de la sorte; mais vous, Monsieur, qui la sçavez si parfaitement, qui en connoissez toutes les finesse, & à qui la France doit cette propreté, & cette délicatesse dans le chant, que toutes les autres Nations n'ont point encore, ne voyez-vous pas que si l'on se conformoit à ce qu'ils disent, on feroit des paroles que les Musiciens ne pourroient chanter, & que les Auditeurs ne pourroient entendre. Vous sçavez que la voix, quelque nette qu'elle soit, mange toujours une partie de ce qu'elle chante, & que quelques naturelles & communes que soient les pensées, & les paroles d'un air, on en perd toujours quelque chose. Que feroit-ce si ces pensées étoient bien subtiles & bien recherchées, & si les mots qui les expriment étoient des mots peu usités, & de ceux qui n'entrent que dans la grande & sublime Poësie? On n'y entendroit rien du tout. Il faut que dans un mot qui se chante, la syllabe qu'on entend, fasse deviner celle qu'on n'entend pas; que dans une phrase quelques mots qu'on a ouïs fassent sup-

pléer à ceux qui ont échappé à l'oreille ; & enfin qu'une partie du discours fuffife seulement pour le faire comprendre : Or , cela ne se peut faire à moins que les paroles , les expressions & les pensées ne soient fort naturelles , fort connues & fort usitées. Ainsi , Monsieur , on blâme Quinault par l'endroit où il mérite le plus d'être loué , qui est d'avoir sça faire avec un certain nombre d'expressions ordinaires , & de pensées fort naturelles tant d'ouvrages si agréables , & tous si différens les uns des autres. Aussi voyez-vous , ajoute Perrault , que M. Lully ne s'en plaint point , persuadé qu'il ne trouvera jamais des paroles meilleures , & plus propres à être mises en chant , & à faire paroître sa Musique. La vérité est qu'en ce tems-là Perrault étoit presque le seul à Paris qui osât se déclarer pour Quinault , tant la jalousie de divers Auteurs s'étoit élevée contre lui , & avoit corrompu tous les suffrages de la Cour & de la Ville.

Lully eut un grand procès en 1675. contre Henry Guischart , Intendant des Bâtimens de S. A. R. Monsieur , frere unique du Roi Louis XIV. Il eut avis que Guischart qui avoit fait les premiers établissemens de l'Opera , & jaloux des grands avantages que Lul-

ly retiroit du privilége que le Roi lui avoit accordé, avoit formé le dessein de l'empoisonner dans du tabac préparé à cet effet, Lully en porta sa plainte au Roi qui voulut bien prendre connoissance de cette affaire; elle fut ensuite renvoyée à la justice ordinaire du Châtelet, & fit beaucoup de bruit à la Cour & à la Ville; il y eut de grandes informations faites à ce sujet, seize témoins furent entendus & confrontés, des Juges pris à partie, des Monitoires publiés & affichés dans tous les Carrefours & fulminés dans toutes les Paroisses de Paris, &c. Ce grand procès après avoir duré deux ans, fut enfin assoupi par l'autorité du Roi, & par une transaction passée de concert entre les parties.

On peut voir les Requêtes & les Mémoires respectifs de Guischart & de Lully qui ont été imprimés lors de ce Procès. Le sieur Guischart passa depuis à Madrid, où il établit un Opera.

Lully eut aussi un petit différent avec la Fontaine qu'il avoit engagé à faire les paroles d'un Opera, & lui avoit promis une récompense digne de son mérite; sur la parole de l'Italian, le Poëte travailla, & composa la Pas-

torale de Daphné. (1) Lully n'en eut pas plus tôt fait la lecture qu'il dit tout net à la Fontaine qu'il n'étoit pas son homme , & que son talent n'étoit pas de faire des Opera. La Fontaine qui ne pouvoit se persuader que ses vers fussent mauvais , croyant que Lully vouloit par cette excuse le priver de la récompense qu'il lui avoit promise , lui dit que s'il mettoit son Opera au jour sans le satisfaire , il en auroit raison ; Lully lui repondit qu'il remettroit son paiement à la premiere représentation de sa Pièce ; la Fontaine prit cette réponse pour de l'argent comptant ; mais il fut fort étonné lorsqu'il apprit quelques jours après que Lully ne vouloit pas mettre son Opera en Musique , parce qu'il ne l'en trouvoit pas digne.

Le public qui connoissoit le mérite de la Fontaine , reçut cette nouvelle avec surprise. Ligniere qui étoit le Chanfonnier de son tems , fit deux couplets sur ce sujet dont en voici un.

Ah ! que j'aime la Fontaine ,
D'avoir fait un Opera :

(1) Cette Piece est imprimée dans le Recueil des Œuvres de la Fontaine , Paris , Piffot 1729. T. III. p. 219.

On verra finir ma peine ,
 Aussi-tôt qu'on le joiera.
 Par l'avis d'un fin critique
 Je vais me mettre en Boutique
 Pour y vendre des sifflets ,
 Je ferai riche à jamais.

La Fontaine au désespoir d'être la risée du public fit pour s'en venger le Florentin (1) sur Lully : & quelque tems après il rendit compte à Madame de Thiange du mauvais succès de son Opera, en la priant de solliciter en sa faveur, par une Epître qu'il lui adressa qui finit ainsi.

Deux mots de votre bouche & belle & bien
 difante

Feroient des merveilles pour moi ;
 Vous êtes bonne & bienfaisante ,
 Servez ma Muse auprès du Roy. (2)

Madame de Thiange eut beau solliciter à la Cour pour la Fontaine, son Opera parloit contre lui ; & Lully ne se fit pas une affaire de dire au Roi que les vers en étoient détestables. Il n'en fallut pas davantage pour faire

(1) Cette Piece est imprimée dans les Œuvres diverses de la Fontaine, T. I. p. 94.

(2) Œuvres diverses, T. I. p. 98.

oublier la Pastorale de Daphné, & la Fontaine eut le chagrin de voir représenter un Opera de Quinault à la place du sien ; c'étoit la tragédie de Proserpine qui parut à Saint Germain le 3 Février 1680. & fut exécutée par l'Académie Royale de Musique du Roi, & à Paris le 15 Novembre suivant par l'Académie seule.

La société qui s'étoit faite dans l'établissement des Opera entre les sieurs Lully & Vigarani étant finie le sieur Berrin Dessinateur ordinaire du Cabinet de Sa Majesté, fut celui qui se mêla des Machines, & qui donna les desseins de toutes les décorations de ce spectacle & des habits des Acteurs & Actrices. C'étoit un homme d'un génie universel.

Il y avoit long-tems que le Roi avoit donné des Lettres de Noblesse à Lully. (1) Quelqu'un lui alla dire qu'il étoit bienheureux que le Roi l'eût ainsi exempté de suivre la route commune qui est qu'on aille à la gentilhommerie par une Charge de Secrétaire du Roi ; que s'il avoit eût à passer par cette porte elle lui auroit été fermée & qu'on ne l'auroit pas reçu. Un homme de cette compagnie s'étoit vanté qu'on refuseroit Lully s'il se présentoit ; à quoi les grands biens

(1) De Fresneuve, T. II. p. 207.

qu'il amassoit faisoient juger qu'il pourroit songer quelque jour. Lully avoit moins d'ambition que de bonne fierté à l'égard de ceux qui le méprisoient. Pour avoir le plaisir de morguer ses ennemis, il garda ses Lettres de Noblesse sans les faire enregistrer, & ne fit semblant de rien. En 1681. on rejoua à S. Germain la Comédie, & le Ballet du Bourgeois Gentilhomme, (1) dont il avoit composé la Musique. Il chanta lui-même le personnage du Mufti, qu'il exécutoit à merveille. Toute la vivacité, tout le talent naturel qu'il avoit pour déclamer, se déplierent là, & quoiqu'il n'eût qu'un filet de voix, & que ce Rôle paroissoit fort & pénible, il venoit à bout de le remplir au gré de tout le monde. Le Roi qu'il divertit extrêmement, lui en fit des compliments. Lully prit cette occasion de tirer son coup; mais « Sire, lui dit-il, j'avois dessein d'être Secrétaire du Roi, vos Secrétaires ne voudront plus me recevoir; ils ne voudront plus vous recevoir, repartit le Monarque en propres termes, ce sera bien de l'honneur pour eux; allez, voyez M. le Chancelier. » Lully alla du mê-

(1) Cette Comédie avoit été jouée pour la première fois à Chambort devant le Roy, au mois d'Octobre 1670.

me pas chez M. le Tellier , & le bruit se répandit que Lully devenoit M. le Secrétaire du Roi. Cette Compagnie & mille gens commencerent à murmurer tout haut : « Voyez - vous » le moment qu'il prend ? A peine a-t-il quitté » son grand chapeau de Mufti , qu'il ose pré- » tendre à une charge , à une qualité honora- » ble. Ce Farçeur encore effoufflé des gambades qu'il vient de faire sur le Théâtre , demande à entrer au Sceau. » M. de Louvois sollicité par MM. de la Chancellerie , & qui étoit de leur corps , parce que tous les Secrétaires d'Etat doivent être Secrétaires du Roi , s'en offensa fort ; il reprocha à Lully sa témérité ; qu'il ne convenoit pas à un homme comme lui qui n'avoit de recommandation & de service que d'avoir fait rire. « He tête-bleu , » lui repondit Lully , vous en feriez autant si » vous le pouviez ; » la riposte étoit gaillarde ; il n'y avoit dans le Royaume que le Maréchal de la Feuillade & Lully qui eussent répondu à M. de Louvois de cet air. Enfin , le Roi parla à M. le Tellier ; les Secrétaires du Roi étant venus faire des remontrances à ce Ministre sur ce que Lully avoit traité d'une

Charge parmi eux, & sur l'intérêt qu'ils avoient qu'on le refusât pour la gloire de tout le Corps; M. le Tellier leur répondit en des termes encore plus défagréables que ceux dont le Roi s'étoit servi. Quand ce vint aux provisions, on les expédia à Lully avec des agrémens inouis le mardi 30 Décembre 1681. Le reste de la cérémonie s'accomplit avec la même facilité; il ne se trouva à son chemin aucun Confrere brusque ni impoli; aussi fit-il les choses noblement de son côté. Le jour de sa réception qui fut le même que celui de ses provisions, il donna un Magnifique repas, une vraie fête aux Anciens & aux gens importans de sa Compagnie, & le soir un plat de son métier, l'Opera où l'on jouoit *le Triomphe de l'Amour*. Ils étoient vingt ou trente qui y avoient ce jour-là, comme de raison, les bonnes places; de sorte qu'on voyoit deux ou trois rang de gens graves en manteau noir, & en grand chapeau de Castor aux premiers Bancs de l'Amphithéâtre, qui écoutoient d'un sérieux admirable les Menuets & les Gavotes de leur Confrere le Musicien. Ils faisoient une décoration rare & qui embellissoit le spectacle: &

l'Opera apprit ainsi publiquement que son Seigneur s'étant voulu donner un nouveau titre, n'en avoit pas eu le démenti. M. de Louvois même ne crut pas devoir garder sa mauvaise humeur. Suivi d'un gros de courtisans, il rencontra bientôt après Lully à Versailles; « *bon jour*, lui dit-il, en passant, *bon jour, mon* » *Confrere.* » Ce qui s'appella un bon mot de M. de Louvois.

Lully (1) étant aussi un homme à bons mots, comme on vient de le marquer, il avoit toujours plusieurs histoires divertissantes à conter, & des saillies des plus plaisantes; aussi tous les grands Seigneurs, toutes les personnes du beau monde étoient charmées de pouvoir l'engager dans leurs parties de plaisirs: comme Lully se livroit volontiers, il trouva le moyen d'abréger ses jours, & par son travail, & par une vie peu réglée. Il conserva son humeur enjouée jusqu'à sa mort; car étant à l'extrémité & abandonné des Médecins, M. le Chevalier de Lorraine l'étant venu voir, & marquant la tendre amitié qu'il avoit pour lui: Madame Lully lui dit, » oui vraiment vous êtes fort

(1) Le Parnasse François, par M. Tiron du Tillet, pag. 399.

» de ses amis ; c'est vous qui l'avez ennyvré le
» dernier , & qui êtes cause de sa mort. Lully
» prit aussi-tôt la parole ; tais - toi , tais - toi ;
» dit-il, ma chere femme, M. le Chevalier m'a
» ennyvré le dernier , & si j'en rechappe , ce
» sera lui qui m'ennyvrera le premier.

La maladie dont Lully mourut , lui vint à l'occasion d'un *Te Deum* qu'il avoit composé pour la convalescence du Roi , qu'il fit exécuter aux Feuillands de la rue S. Honoré , le 8 Janvier 1687. & pour mieux marquer son zèle , il y battoit la mesure. Dans la chaleur de l'action , il se donna sur le bout du pied un coup de la Canne dont il la battoit; il y vint un petit ciron qui augmenta peu à peu. M. Alliot son Médecin , lui conseilla d'abord de se faire couper le petit doigt du pied , puis après quelques jours de retardement le pied entier , puis la jambe. Il se présenta un Aventurier de Médecine , qui se fit fort de le guérir sans en venir à cette opération. MM. de Vendôme qui aimoient Lully , promirent à ce Charlatan , en cas qu'il vint à bout de cette cure , deux mille pistoles qu'ils firent même consigner ; mais la bonté si noble , & si bien placée de MM. de

Vendôme, & les efforts du Charlatan furent inutiles.

On dit que Lully se sentant mourir fit appeler un Confesseur ; on n'ignoroit pas qu'il travailloit toujours à quelques nouvelles pieces de Théâtre. Son Confesseur lui dit tout net qu'à moins qu'il ne jettât au feu ce qu'il avoit de noté de son Opera nouveau afin de montrer qu'il se repentoit de tous les Opera qu'il avoit faits, il n'y avoit point d'absolution à esperer. Après quelques instances Lully acquiesça, & montra du doigt un tiroir où étoient les morceaux d'*Achille & Polixène* qu'il avoit faits copier au net & que le Confesseur brûla. Lully se porta mieux & on le crut même hors de danger. Un des jeunes Princes de Vendôme qui aimoit Lully & ses ouvrages, vint le voir ; & quoi, Baptiste, lui dit-il, tu as été jeter
 » au feu ton Opera ? Morbleu, tu es un fou de
 » brûler une belle Musique. Paix, paix, Mon-
 » seigneur, lui répondit Lully à l'oreille, je
 » sçavois bien ce que je faisois, j'en avois une
 » seconde copie. » Par malheur cette mauvaise
 plaisanterie fut suivie d'une rechute dans un état
 pire qu'auparavant & la gangrene monta. Cette

fois-ci la mort inévitable lui donna les plus beaux remords ; lui fit dire , & lui fit faire les plus belles choses du monde ; il se fit mettre sur la cendre , la corde au cou ; il fit amende honorable , & enfin il marqua sa douleur de ses fautes avec une édification étonnante. Retourné dans son lit , pour couronner son repentir par une morale qui demeura après lui , & pour gage de ses derniers sentimens , il fit cet air ,

Il faut mourir , Pécheur , il faut mourir , &c.
Santeuil a fait les vers suivans au sujet de la conversion de Lully à sa mort. (1)

Hic lecto incumbens , lentâ dum morte peribat ,
Terris luctus erat , sed erant sua gaudia Cœlo :
Flevit & ingemuit ; pronâ Deus audiit aure
Hunc adeò suspirantem , & tam multa gementem.
Felix ! si potuit gemitu flexisse Tonantem.

T R A D U C T I O N.

Lully étant dans le lit de la mort , & tourmenté d'une longue maladie , s'affligeoit sur la terre , tandis qu'il mettoit sa joie & son espérance dans le Ciel : il pleura & gémit : Dieu l'écouta d'une oreille favorable ; heureux , s'il

(1) Œuvres de Santeuil , p. 392.

a pu fléchir le Ciel par son repentir.

Il mourut à Paris, le 22 Mars 1687. dans la 54^e année de son âge, regretté de la Cour & de la ville; & fut inhumé dans l'Eglise des Petits Peres proche la Place des Victoires, où sa famille lui a fait élever un superbe Mausolée de marbre, avec cette Epitaphe :

Ici répose JEAN-BAPTISTE LULLY,
 Ecuyer, Conseiller - Secrétaire du Roy, Maison-Couronne de France & de ses Finances, Surintendant de la Musique du Roy, célèbre par le haut degré de perfection où il a porté les beaux Chants & la Symphonie qui lui ont attiré la bienveillance de LOUIS le Grand, & les applaudissemens de toute l'Europe. Dieu qui l'avoit doüé de ces talens par-dessus tous les autres hommes de son siècle, lui donna pour récompense de ses Cantiques inimitables qu'il a composé à sa louange, une patience vraiment Chrétienne dans les douleurs aigues de la maladie dont il est mort, le XXII Mars M DC LXXXVII. dans la LIIII^e année de son âge, après avoir reçu tous ses Sacremens, avec une résignation & une piété édifiante. Il a fondé une Messe à perpétuité, qui se doit

télébrer tous les jours à XI heures dans cette Chapelle ; & pour l'exécution de cet article de son Testament, MAGDELEINE LAMBERT sa femme , en a passé Contrat devant Mes. Molineau & Mouffe , Notaires à Paris , le xxviii May de la même année : & depuis ayant acquis des RR. PP. Religieux de cette Maison , par un autre Contrat passé devant Mes. Chuppin & Mouffe le v May 1688. cette Chapelle & la Cave au-dessous pour sa sépulture & celle de ses descendans à perpétuité , elle a fait dresser ce Monument à la mémoire de son Epoux , comme une marque de son affection & de sa douleur.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

On voit ses armoiries , qui sont d'azur a une épée d'argent , les garde & poignée d'or , posée en pal , la pointe en bas , autour de la lame de laquelle est entortillé un serpent de sinople langué de gueules , la tête en bas , & une bande d'or chargée à ses extrémités de deux roses de gueules brochant sur le tout.

Santeuil * a fait aussi une Epitaphe pour Lully.

* Œuvres de Santeuil, p. 391.

Perfida mors , inimica , audax , temeraria & excors ;
 Crudelisque , & cœca probris te absolvimus istis ,
 Non de te querimur , tua sint hæc munia magna.
 Sed quando per te , Populi Regisque voluptas
 Non ante auditis rapuit qui cantibus orbem
 LULLIUS eripitur , querimur modo , SURDA fuisti ;
 C'est - à - dire ,

Mort perfide , mort ennemie , audacieuse ,
 téméraire & insensée , mort cruelle & aveugle ,
 nous te faisons grâces de tes infamies , & nous
 ne voulons pas nous plaindre de toi quand tu
 fais tes fonctions ordinaires ; mais quand tu
 nous enleve Lully , qui faisoit les délices du
 Roy & du Peuple , nous avons un juste sujet
 de te faire des reproches : mais hélas ! tu es
 sourde à nos cris.

Voici encore une autre Epitaphe que l'on
 a faite pour Lully ; quoiqu'elle ne soit pas trop
 bonne , nous avons cru ne devoir pas l'ob-
 mettre , tout ce qui nous reste des personnes
 remarquables devant être conservé.

Celui que ces Muses en larmes *
 Pleurent de tous leurs yeux ,
 Né pour elles , conduit pour aller dans ces lieux ;
 Y fit dans ses concerts triompher tous les charmes ,

* Les Figures de son Tombeau qu'on suppose dans quel-
 ques salles d'Opera.

Son art de la raison vainqueur,
Fit l'amour du siècle où nous sommes ;
Et ces chants , ces doux Chants , tant qu'il fera
des hommes ,
Sçauront charmer l'oreille & pénétrer le cœur.

François Couperin , Organiste du Roy, qui a fait plusieurs ouvrages excellens en Musique , & entre autres six volumes de pieces de Claveffin qu'on peut exécuter sur le Violon & sur la Flûte , a aussi composé un concert de Symphonie , intitulé *l'Apothéose de Lully* , pour rendre son hommage à ce grand Musicien.

M. Titon du Tillet lui a donné un rang très-honorable sur son Parnasse François , exécuté en bronze , & dont l'estampe est gravée à la tête de son livre : on y voit la figure de Lully en pied , tenant de la main droite le bâton qui lui servoit à battre la mesure , & de l'autre le médaillon de Quinault son Poète.

Odieuvre a fait graver le portrait de Lully , tiré des hommes illustres de Perrault , & gravé par Edelinck.

Au bas d'un autre portrait de cet illustre Musicien , gravé par Bonnard , on lit ces quatre vers :

Ses Ouvrages brillans de charmes inouis
 L'ont fait prendre ici-bas pour Dieu de l'harmonie:
 Quelle gloire ! il la doit à son rare génie ;
 Mais pouvoit-il moins faire ? il chantoit pour
 L O U I S.

Lully étoit gros de corps & petit de taille, il n'étoit pas beau de visage ; il avoit la physionomie vive & singulière , mais point noble ; noir , les yeux petits , le nez gros , la bouche grande & élevée , & la vue si courte qu'il ne pouvoit presque pas distinguer à deux pas ; il avoit le cœur bon , moins d'un Florentin que d'un Lombard ; point de fourberie ni de rancune , les manières unies & commodes , vivant sans hauteur & en égal avec le moindre Musicien , mais ayant plus de brusquerie & moins de politesse qu'il ne convenoit à un homme tel que lui , qui avoit long-tems vécu dans un grand monde , & dans une Cour aussi polie que celle de France. Il avoit pris l'inclination d'un François pour le vin & pour la table , & il avoit gardé l'inclination Italienne pour l'avarice ; il étoit vilain & lâtre au point que le surnom lui en demeura : aussi laissa-t-il dans ses coffres six cens trente mille livres en or.

Il avoit une vivacité fertile en faillies & en traits originaux, & il faisoit un conte en perfection, & il l'avoit toujours tout prêt ; mais il avoit cela d'incommode, qu'il falloit qu'il montât sur un tabouret, ou tout au moins qu'il fut debout pour gesticuler, comme quand il battoit la mesure : on lui auroit dit toutes les injures imaginables, qu'il n'en auroit eû aucun ressentiment ; mais si on lui avoit dit que sa Musique ne valoit rien, il auroit tué, disoit-il, celui qui lui auroit fait un pareil compliment. Il ne risquoit rien, ajoute Furetiere, (1) de ne marquer de la colere que dans cette occasion, il n'en a point été à la peine.

Lully n'excelloit pas seulement dans l'art de la composition de ses Opera, il sçavoit aussi parfaitement l'art de les faire exécuter, & en gouverner les exécuteurs. Du moment qu'un chanteur ou une chanteuse de la voix desquels il étoit content lui étoient tombés entre les mains, il s'attachoit à les dresser avec une affection merveilleuse ; il leur enseignoit lui-même à entrer, à marcher sur le Théâtre, à se donner la grace du geste & de l'action ; c'est

(1) Fureteriana, p. 95.

lui qui a formé les plus grands Acteurs & les plus fameufes Actrices , tels que les Beaumavielle , les Dumefny ; tels que les Demoifelles de Saint Christophe , & la célèbre Rochois , le vrai modèle de toutes les grandes Actrices , qui ont paru depuis fur le Théâtre de l'Opera. Il vouloit que les Acteurs chantaffent fans roulades ni brodures dans les récitatifs , & il le vouloit fi uni qu'on prétend qu'il alloit fe le former à la Comédie Françoisé fur les tons de la Champmélé. Il écoutoit déclamer cette fameufe Actrice , retenoit fes fons , puis leur donnoit la grace , l'harmonie , & le degré de force qu'ils devoient avoir dans la bouche d'un chanteur , pour convenir à la Muſique à laquelle il les approprioit.

Dans les répétitions qu'il faisoit faire lui-même , il ne souffroit là que les gens nécessaires ; le Poète , le Musicien , &c. Il avoit la liberté de reprendre ses Acteurs & ses Actrices ; il leur venoit regarder sous le nez , la main haute sur les yeux afin d'aider sa vue courte , & ne leur passoit quoique ce soit de mauvais.

Pour son Orqueſtre , il avoit l'oreille si fine , que du fond du Théâtre il demêloit un violon

violon qui jouoit faux; il accouroit & lui disoit, « c'est toi, il n'y a pas cela dans la » partie. » On le connoissoit, ainsi on ne se négligeoit pas, on tâchoit d'aller droit en besogne, & surtout les instrumens ne s'avisent guere de rien broder, & de ne pas suivre exactement leurs parties. Il ne trouvoit pas bon qu'ils prétendissent en sçavoir plus que lui, en ajoutant des notes d'agrément à leur tablature; c'étoit alors qu'il s'échauffoit, faisant des corrections brusques & vives; il est vrai que plus d'une fois en sa vie il a rompu un violon sur le dos de celui qui ne le conduisoit pas à son gré; la répétition finie, Lully l'appelloit, lui payoit son violon au triple, & le menoit dîner avec lui. Le vin chassoit la rancune, & l'un avoit fait un exemple, l'autre y gagnoit quelques pistoles, un repas & un bon avertissement. Mais le soin qu'avoit Lully de ne mettre dans son Orquestre que des instrumens d'une habileté connue l'exemptoit d'en venir souvent à ces corrections violentes. Il n'en recevoit point sans les éprouver, & pour cette épreuve, il avoit coutume de leur faire jouer les songes funestes d'Atys.

Il se méloit aussi de la Danse presqu'au-

tant que du reste ; une partie du Ballet des Fêtes de l'Amour & de Bacchus avoit été composée par lui ; l'autre par Desbrosses ; & Lully eut presque autant de part aux Ballets des Opera suivans que Beauchamp qui en étoit le Compositeur. Il réformoit les entrées , imaginoit des pas d'expression qui convinssent au sujet , & quand il en étoit besoin , il se mettoit à danser devant ses danseurs pour leur faire comprendre plutôt ses idées. Il n'avoit pourtant point appris , & il ne dansoit ainsi que de caprice , & par hasard ; mais l'habitude de voir des danses , & un talent extraordinaire pour tout ce qui appartient aux spectacles , le faisoit danser , sinon avec une grande justesse & avec grace , au moins avec une vivacité très-agréable : il ne donnoit pas tant d'étendue à la danse qu'on fait à présent à l'Opera , dont elle occupe au moins le tiers ; il n'auroit pas goûté qu'on eût recommencé deux ou trois fois des entrées à la maniere d'aujourd'hui , ce qui allonge de beaucoup le spectacle en le refroidissant , & en faisant perdre l'idée du sujet. On diroit que la danse , qui dans son origine n'a été admise à l'Opera que pour faire partie de la représentation , n'y est aujourd'hui que

pour briller , que pour étouffer les autres parties , dont nous avons beaucoup plus affaire ; & c'est-là un des abus de l'Opera auquel il seroit le plus nécessaire de remédier.

Enfin Lully avoit l'art de se faire aimer , & de se faire craindre de ses Acteurs , il les avoit mis sur le pied de recevoir sans contestation les Rolles qu'il leur distribuoit , & il avoit une merveilleuse autorité sur la République Musicienne ; ses gens qui étoient tous les jours frappés de près de la force de ses talens , & qui le voyoient si fort au-dessus d'eux, ne pouvoient pas se dispenser de le respecter & de le craindre : mais outre cette premiere autorité, outre celle que lui donnoient encoré ses grandes richesses , sa faveur , son crédit , il avoit deux maximes qui lui attiroient une extrême considération de la part de ce peuple Musicien , Lully payoit à merveille , & point de familiarité à cet égard ; ce n'étoit pas qu'il ne fût bon & libre , il se faisoit aimer de tous ses Acteurs, ils soupoient ensemble de bonne amitié ; cependant il n'auroit pas entendu raillerie avec les hommes qui auroient abusé de ses manieres sans façon ; & il n'avoit jamais de maîtresse, & non-seulement il ne demandoit rien à Chan-

teuse, ni à Danseuse, mais il tenoit la main qu'elles n'accordassent rien à autrui ou du moins qu'elles ne fussent pas aussi libérales de leurs faveurs que l'on en a vu depuis.

Pour finir le portrait de Lully, nous rapporterons ce qu'en dit Theophraste. * « Quand » on excelle dans son art, & qu'on lui donne » toute la perfection dont il est capable, l'on » en sort en quelque maniere, & l'on s'égale à » ce qu'il y a de plus noble & de plus relevé. » V * * * est un Peintre. C * * un Musicien, » & l'Auteur de Pyrame est un Poète (1) » mais Mignard est Mignard, Lully est Lully, » & Corneille est Corneille. »

Lully avoit une vivacité fertile en saillies, & en traits originaux, & il faisoit un conte en perfection en jolis vers Italiens, & François que nous avons de lui; toutes les paroles Italiennes de Pourceaugnac sont de sa façon, & l'esprit de Lully éclatte dans tous ses chants, & se montre dans tous ses Opera; il en a composé dix-neuf, qui sont,

I. Les Fêtes de l'Amour & de Bacchus;

* Dans ses Caracteres du mérite personnel, p. 62.

(1) Théophile, Poète François, mort le 25 Septembre 1626.

Pastorale en trois Actes , & un Prologue, représentée le 15 Novembre 1672.

- II. Cadmus, Tragédie, représentée en Février 1673.
- III. Alceste, Tragédie, en Janvier 1674.
- IV. Thésée, Tragédie, le 11 Janvier 1675.
- V. Le Carnaval, Mascarade, & la grotte de Versailles en 1675.
- VI. Atys, Tragédie, le 10 Janvier 1676.
- VII. Isis, Tragédie, le 5 Janvier 1677.
- VIII. Pſiché, Tragédie, Avril 1678.
- IX. Bellerophon, Tragédie, le 28 Janvier 1679.
- X. Proserpine, Tragédie, le 15 Novembre 1680.
- XI. Le Triomphe de l'Amour, Ballet en vingt entrées, représenté devant le Roi à Saint Germain-en-Laye, au mois de Janvier 1681.
& à Paris le 6 May suivant 1681.
- XII. Persée, Tragédie, le 17 Mai 1682.
- XIII. Phaëton, Tragédie, le 27 Avril 1683.
- XIV. Amadis, Tragédie, le 15 Janvier 1684.

- XV. Roland, Tragédie, le 8 Mars 1685.
 XVI. L'Idille de la paix, & l'Eglogue de
 Versailles, divertissement en 1685.
 XVII. Le Temple de la Paix, Ballet en six
 entrées. 1685.
 XVIII. Armide, Tragédie, le 15 Février
 1686.
 XIX. Acis & Galathée, Pastorale Héroï-
 que de trois Actes (œuvre Pos-
 thume) Août 1687.

Les paroles de tous ces Opera sont de Qui-
 nault, excepté Psiché & Bellerophon, qui sont
 de Thomas Corneille. Le Ballet du Carna-
 val de différens Auteurs; L'Idille sur la paix,
 & l'Eglogue de Versailles, dont Moliere, con-
 jointement avec Racine & Quinault ont don-
 né les paroles; & Acis & Galathée de Cam-
 pistron.

Outre ces pieces Lully a composé la
 Musique de vingt-cinq Ballets, qui sont;
 l'Amour malade.

Le Ballet de la Raillerie.

Xercès.

L'Impatience.

Les Saisons

Hercule amoureux.

Les sept Planettes.

La Nôce de Village.

Le Ballet des Arts

Les Amours déguifés.

La Princeffe d'Elide.

Carifelli.

Le Mariage forcé.

La naiffance de Venus.

Le Ballet des Gardes.

Le Ballet de Crequy.

Le Ballet des Mufes.

La Fête de Versailles.

Le Ballet de Flore.

L'Amour Medecin.

Le Pourceaugnac.

Le Ballet de Chambort , ou le Bourgeois Gentilhomme.

Le Ballet des Nations ; fuite du Bourgeois Gentilhomme.

Les Jeux Pythiens.

Il a fait encore la Muſique de Pſiché Tragédie - Ballet ; des entractes d'Œdipe Comédie , & de quelques autres divertiffemens ; des ſuites de Symphonies , & des Trio de violons.

Lully n'excelloit pas ſeulement dans la Mu-

sique François, il a aussi composé plusieurs Motets à grands Chœurs, comme le *Te Deum*, l'*Exaudiat*, le *Veni Creator*, *Plaudite gentes*, *Jubilate*, le *Miserere* & le *De profundis*, où l'on admire toujours son grand génie.

On a trouvé après sa mort quelques autres airs de violon, qu'il destinoit sans doute à entrer dans les ouvrages nouveaux qu'il pré-méditoit, dont Colasse son élève a fait usage dans quelques uns de ses Opera, sur tout dans Achille & Polixene, & dans le Ballet des quatre Saisons; le premier acte d'Achille est tout entier de Lully. Tous ces ouvrages ont été imprimés ou gravés en Musique.

On voit dans le Mercure de France du mois de Mars 1733. p. 481. & 483. Une lettre écrite à M. Tilon du Tillet sur la nouvelle édition de son Parnasse François, par laquelle l'Auteur de cette lettre remarque que l'on doit écrire le nom de Lully par un I. & non par un Y. Car ce seroit faire, dit cet Auteur, un nom François d'un nom Italien. Mais M. de N*** qui a fait aussi les remarques sur les corrections à faire dans le Livre de M. du Tillet, & qui a répondu dans le tems à l'Au-

teur de cette lettre, observe que sa réflexion peut être juste dans la Théorie, mais qu'elle ne doit point prévaloir sur la pratique & l'usage qui établit une chose de fait : car il est certain que Lully signoit ainsi son nom, & que dans tous les Actes publics Lully s'est toujours écrit par un Y, comme on le peut voir dans les Lettres Patentes du mois de Mars 1672. registrées au Parlement de Paris, portant permission de tenir Académie Royale de Musique en faveur du sieur Lully; dans ses provisions de l'office de Surintendant & Compositeur de la Musique de la Chambre du Roi & celles de Conseiller-Sécretaire de Sa Majesté &c.

Lully avoit lié une amitié très-étroite avec Michel Lambert excellent Musicien, qui avoit commencé en France à donner une belle expression au chant, mais qui n'avoit travaillé que sur la Musique vocale, & n'avoit composé que des airs détachés. Il épousa sa fille unique, Magdeleine Lambert morte à Paris le 3 May 1720. & dont il eut six enfans, trois garçons, & trois filles.

I. & II. Louis Lully, & Jean-Louis Lully, qui ont donné des preuves de leur beau gé-

nie pour la musique, par les Opera de Zéphire & Flore, Pastorale en trois Actes représentée en 1688.

Orphée, Tragédie en trois Actes, représentée en 1690.

Alcide, ou le triomphe d'Hercule, Tragédie en 1693.

Et le triomphe de la Raison, Concert chanté devant le Roi à Fontainebleau en 1703. & plusieurs divertissemens & Concerts, aussi exécutés devant Sa Majesté.

Jean-Louis Lully fut pourvu de l'une des deux Charges de Surintendant de la Musique de la Chambre du Roi.

Et III. N... Lully son frere cadet, Abbé de S. Hilaire, ci-devant Aumônier de feu Monsieur frere unique du Roi, il eut aussi la Charge de Surintendant de la Musique de la Chambre de Sa Majesté après la mort de Jean-Louis Lully son frere; & il composa quelques divertissemens & Concerts de Musique.

IV. Magdeleine-Catherine Lully, mariée au mois d'Avril 1684. avec Jean-Nicolas de Francine, reçu en survivance de la Charge de

Maître d'Hôtel du Roi, possédée par Pierre de Francine son pere, mort le 4 Avril 1686. M. de Francine fut chargé pendant très long-tems, après la mort de Jean-Baptiste Lully, de la direction générale de l'Opera, qu'il quitta au commencement de l'année 1728. mais il lui fut conservé une pension annuelle de 18000 l. sur les revenus de ce spectacle. Il est mort à Paris le 6 Avril 1735. âgé de 75 ans. Il étoit fils aîné de Pierre de Francine, aussi Maître d'Hôtel du Roi, mort le 4 Avril 1686. & de Marie-Louise Pidou, morte le 29 Avril 1708.

La Dame de Francine est morte le 2 Janvier 1703. laissant de son mariage Louis-Joseph de Francine, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, en 1721. ancien Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Colonel général, non marié, & une fille.

La famille de Francine, ou Francini, est originaire de la Ville de Florence, & comprise au nombre de celles qui étoient admises aux dignités de la République dès l'an 1318. elle vint s'établir en France sous le regne de Henri IV. & fut naturalisée en 1600.

Francini porte d'Azur à une main gante'e d'argent , mouvante du flanc sénestre de l'écu , tenant une pomme de Pin d'or , surmontée d'une étoile de même , & accompagnée de trois Fleurs de Lys aussi d'or , 2 en chef , & 1 en pointe.

Oeuvres cités dans cet Ouvrage.

VOyez le P. Anselme , Tome IX. p. 198. A.
 - Moreri , Dictionnaire Historique. - Eloges des Hommes Illustres par Perrault , T. I. p. 85. - Vie de Philippes Quinault , T. I. de son Théâtre. - S. Evremont en sa vie , T. I. p. clxij. - *Idem.* T. 3. p. 183. - Du Fresny , Amusemens sérieux & comiques. - De Fresneuve de la Vieuville , Comparaison de la Musique Françoisé & de la Musique Italienne. - Mémoires de Guichard contre Lully , & de Lully contre Guichard , imprimés en 1675. - Mercure Galant , du mois de Mars 1687. p. 361. - Œuvres diverses de la Fontaine , Paris 1729. 3. vol. in-12. - Les Caracteres de Théophraste , onzième Edition , Paris 1714. 2. vol. in-8°. - Ménagiana. - Les dons des Enfans de Latone ; la Musique , Epitre en vers , p. 61. Histoire de la Musique & de ses effets , par Bonnet , Amsterdam 1725. 4. vol. in-12. - Commentaire de la Bible du P. Calmet. - Le Parnasse François , par M. Titon du Tillet , 2e. Edition , Paris 1732. in-fol. - Bibliothèque des Théâtres , Paris 1733. in-8°. Recherches sur les Théâtres de France , par Beauchamp , Paris 1735. 3. vol. in-12. - Titres concernans l'Académie Royale de Musique , imprimés chez Ballard , Paris 1731. in-12. - Gazettes, Mercurès & Journaux du tems , &c.



*NOMS DES DIRECTEURS
de l'Opera , depuis son Etablissement
à Paris , & Réglemens concernans leurs
Fonctions.*

PIERRE PERRIN, Conseiller du Roy en ses Conseils , & Introduceur des Ambassadeurs auprès de MONSIEUR, Gaston Duc d'Orléans, Frere de LOUIS XIII. obtint le premier Privilege pour l'Etablissement des Académies d'Opera en Musique & en Vers François à Paris, & dans les autres Villes du Royaume, comme il se pratique en Italie, en Angleterre & en Allemagne, pendant l'espace de douze années, par Lettres données à Saint Germain, le 28 Juin 1669. dont la teneur s'ensuit :

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à tous ceux qui ces Présentes Lettres verront. SALUT. Notre amé & féal PIERRE PERRIN, Conseiller en nos Conseils, & Introduceur des Ambassadeurs près la Personne de feu notre très-cher & bien amé Oncle le Duc d'Orléans :

Nous a très-humblement fait remontrer , que depuis quelques années les Italiens ont établi diverses Académies , dans lesquelles il se fait des Représentations en Musique , qu'on nomme *Opera* : Que ces Académies étant composées des plus excellens Musiciens du Pape , & autres Princes , même de personnes d'honnêtes familles , nobles , & Gentilshommes de naissance , très-sçavans & expérimentés en l'Art de la Musique qui y vont chanter , font à présent les plus beaux Spectacles & les plus agréables divertissemens , non-seulement des Villes de Rome , Venise & autres Cours d'Italie , mais encore ceux des Villes & Cours d'Allemagne & d'Angleterre , où lesdites Académies ont été pareillement établies à l'imitation des Italiens ; que ceux qui font les frais nécessaires pour lesdites Représentations , se remboursent de leurs avances sur ce qui se reprend du Public à la porte des lieux où elles se font ; & enfin que s'il nous plaisoit de lui accorder la permission d'établir dans notre Royaume de pareilles Académies pour y faire chanter en public de pareils *Opera* , ou Représentations en Musique & langue Françoisé , il espere que non-seulement ces choses contri-

bueroient à notre divertissement & à celui du Public , mais encore que nos sujets s'accoutumant au goût de la Musique se porteroient insensiblement à se perfectionner en cet Art , l'un des plus nobles des Arts libéraux.

A CES CAUSES, desirant contribuer à l'avancement des Arts dans notre Royaume , & traiter favorablement ledit Exposant , tant en considération des services qu'il a rendu à feu notre très-cher & bien amé Oncle , que de ceux qu'il nous rend depuis plusieurs années en la composition des paroles de Musique qui se chantent , tant en notre Chapelle qu'en notre Chambre ; Nous avons , audit Perrin , accordé & octroyé , accordons & octroyons par ces Présentes , signées de notre main , la permission d'établir en notre bonne ville de Paris & autres de notre Royaume , une Académie , composée de tel nombre & qualité de personnes qu'il avisera , pour y représenter & chanter en Public des Opera & Représentations en Musique & en vers François , pareilles & semblables à celles d'Italie : & pour dédommager l'Exposant des grands frais qu'il conviendra faire pour lesdites Représentations, tant pour les Théâtres, Machines, Décorations,

Habits qu'autres choses nécessaires ; Nous lui permettons de prendre du Public telles sommes qu'il avisera , & à cette fin d'établir des Gardes & autres gens nécessaires à la porte des lieux où se feront lefdites Représentations : Faisant très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , même aux Officiers de notre Maison , d'y entrer sans payer & de faire chanter de pareils Opera , ou Représentations en Musique & en vers François dans toute l'étendue de notre Royaume , pendant douze années , sans le consentement & permission dudit Exposant , à peine de dix mille livres d'amende , confiscation des Théâtres , Machines & Habits , applicable un tiers à Nous , un tiers à l'Hôpital Général , & l'autre tiers audit Exposant. Et attendu que lefdits Opera & Représentations sont des Ouvrages de Musique tous différens des Comédies recitées , & que nous les érigeons par cesdites Présentes , sur le pied de celles des Académies d'Italie , « où les Gentilshommes chantent » sans déroger : Voulons & Nous plaît , que » tous les Gentilshommes , Damoiselles , & » autres personnes puissent chanter audit Opera ,

ra, sans que pour ce ils dérogent au titre de Noblesse, ni à leurs Priviléges, Charges, Droits & Immunités, révoquant par ces Présentes toutes Permissions & Priviléges que Nous pourrions avoir ci-devant donnés & accordés, tant pour raison dudit Opera que pour réciter des Comédies en Musique, sous quelque nom, qualité, condition & prétexte que ce puisse être. Si Donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier & enrégistrer; & du contenu en icelles; faire jouir & user ledit Exposé pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire: CAR tel est notre plaisir. Donné à Saint Germain-en-Laye, le vingt-huitième jour de Juin, l'an de grace mil six cens soixante-neuf, & de notre Regne le vingt-septième. Signé, LOUIS, & sur le replis, par le Roy, COLBERT.

Ce Privilège fut révoqué en 1672. & Jean-Baptiste Lully, Compositeur & Surintendant de la Musique du Roy Louis XIV. obtint un

autre pareil Privilége pour en jouir sa vie durant , & après lui , celui de ses enfans qui seroit pourvu & reçu en survivance de ladite Charge de Surintendant de la Chambre de Sa Majesté , par Lettres Patentes données à Versailles au mois de Mars 1672. Registrées au Parlement le 27 Juin suivant , desquelles teneur s'ensuit.

P R I V I L E G E ,

Pour l'Etablissement de l'Académie Royale de Musique en faveur du sieur Lully.

L OUIS , &c. Les Sciences & les Arts étant les ornemens les plus considérables des Etats , nous n'avons point eu de plus agréables divertissemens , depuis que nous avons donné la paix à nos Peuples , que de les faire revivre , en appelant auprès de nous tous ceux qui se sont acquis la réputation d'y exceller , non-seulement dans l'étendue de notre Royaume , mais aussi dans les pays étrangers. Et pour les obliger davantage à s'y perfectionner , nous les avons honoré des marques de notre estime & de notre bienveil-

lance : & comme entre les arts libéraux la Musique y tient l'un des premiers rangs , nous aurions dans le dessein de la faire réussir avec tous ses avantages , par nos Lettres Patentes du 28 Juin 1669. accordé au sieur Perrin , une permission d'établir en notre bonne Ville de Paris & autres de notre Royaume, des Académies de Musique , pour chanter en public des pièces de Théâtre , comme il se pratique en Italie , en Allemagne & en Angleterre , pendant l'espace de douze années ; mais ayant depuis été informé que les peines & les soins que ledit sieur Perrin a pris pour cet établissement , n'ont pu seconder pleinement notre intention , & élever la Musique au point que nous nous l'étions promis, nous avons crû , pour y mieux réussir , qu'il étoit à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience & la capacité nous fussent connues , & qui eût assez de suffisance pour former des Eleves ; tant pour bien chanter & actionner sur le Théâtre , qu'à dresser des bandes de violons , flûtes & autres instrumens. A ces causes , bien informé de l'intelligence & grande connoissance que s'est acquis notre

cher & bien amé Jean-Baptiste Lully au fait de la Musique , dont il nous a donné & donne journellement de très-agréables preuves depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à notre service , qui nous ont conviés de l'honorer de la Charge de Surintendant & Compositeur de la Musique de notre Chambre ; Nous avons , audit fleur Lully , permis & accordé , permettons & accordons par ces Présentes, signées de notre main , d'établir une Académie Royale de Musique dans notre bonne Ville de Paris, qui sera composée de tel nombre & qualité de personnes qu'il avisera bon être , que nous choisirons & arrêterons sur le rapport qu'il nous en fera , pour faire des représentations devant nous , quand il nous plaira , des pièces de Musique qui seront composées , tant en vers François qu'autres langues étrangères , pareilles & semblables aux Académies d'Italie , pour en jouir sa vie durant , & après lui celui de ses enfans qui sera pourvu & reçu en survivance de ladite Charge de Surintendant de la Musique de notre Chambre , avec pouvoir d'associer avec lui qui bon lui semblera pour l'établissement de ladite Académie ; & pour le dédommagement des

grands frais qu'il conviendra faire pour lesdites représentations , tant à cause des Théâtres , Machines , Décorations , Habits , qu'autres choses nécessaires , Nous lui permettons de donner au Public toutes les Pièces qu'il aura composées , même celles qui auront été représentées devant Nous , sans néanmoins qu'il puisse se servir pour l'exécution desdites Pièces , des Musiciens qui sont à nos gages ; comme aussi de prendre telles sommes qu'il jugera à propos , & d'établir des Gardes & autres gens nécessaires aux portes des lieux où se feront lesdites représentations ; faisant très-expresse inhibition & défense à toutes personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , même aux Officiers de notre Maison , d'y entrer sans payer , comme aussi de faire chanter aucune Pièce entiere en Musique , soit en vers François ou autres langues , sans la permission par écrit dudit sieur Lully , à peine de dix mille livres d'amende , & de confiscation de Théâtre , Machines , Décorations , Habits , & autres choses , applicable un tiers à Nous , un tiers à l'Hôpital Général , & l'autre tiers audit sieur Lully , lequel pourra aussi établir des Ecoles particulieres de Musique en notre

bonne Ville de Paris, & par-tout où il jugera nécessaire, pour le bien & l'avantage de ladite Académie & d'autant que nous l'exigeons sur le piéd de celles des Académies d'Italie, où les Gentilshommes chantent publiquement en Musique, sans déroger; Nous voulons & Nous plaît, que tous Gentilshommes & Damoiselles puissent chanter ausd. pièces & représentations de notredite Académie Royale, sans que pour ce ils soient sensés déroger audit titre de Noble, ni à leurs privilèges, charges, droits & immunités. Révoquons, cassons & annulons par ces Présentes toutes provisions & privilèges que nous pourrions avoir ci-devant donné & accordé, même celui dudit sieur Perrin, pour raison desdites Pièces de Théâtre en Musique, sous quelque nom, qualité, condition & prétexte que ce puisse être. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier & registrer; & du contenu en icelles faire jouir & user ledit Exposant pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au con-

traire. CAR tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. DONNE' à Versailles au mois de Mars, l'an de grace 1672. & de notre Regne le vingt-neuvième. Signé, LOUIS, & plus bas COLBERT.

LETTRE DU ROY, 1672.

A Monsieur de la Reynie, Lieutenant de Police, pour faire cesser les Représentations de l'Opéra, à cause du Privilège accordé au Sieur LULLY.

A Versailles, le 30 Mars 1672.

Monsieur de la Reynie, ayant révoqué le Privilège des Opera, que j'avois ci-devant accordé au sieur Perrin, je vous écris cette lettre, pour vous dire que mon intention est qu'à commencer du premier jour du mois d'Avril prochain, vous donniez les ordres nécessaires pour faire cesser les représentations que l'on a continuées de faire desdits Opera, en vertu de ce Privilège. A quoi me promettant que vous satisferez bien ponctuellement; je prie Dieu qu'il vous ait, M. de la Reynie, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 30.

Mars 1672. Signé, LOUIS, & plus bas COLBERT.

PRIVILEGE DU ROY,

Portant permission au sieur Lully, de faire imprimer & graver les airs de sa composition, avec les vers & les paroles, pendant l'espace de trente années. DONNE' à Versailles le 20 Novembre 1672.

1685. Le sieur Gautier s'étant accommodé avec Lully pour l'établissement d'un Opera à Marseille, y fit représenter pour la premiere fois le 28 Janvier 1685. l'Opera intitulé le Triomphe de la Paix, en trois Actes, & un Prologue dont ledit sieur Gautier avoit composé la Musique, qui eut un grand succès,

1687. Après la mort du sieur Lully, arrivée le 22 Mars 1687. Jean-Nicolas de Francine, Maître d'Hôtel du Roi, & Gendre de Lully, obtint un Brevet du Roi le 27 Juin 1687. pour avoir la conduite & direction de l'Académie Royale de Musique pendant le tems de trois années.

Autre Privilège en faveur dudit sieur de Francine pour dix années, par Lettres du premier Mars 1689.

EXTRAIT DES DITES LETTRES.

Privilége pour dix ans de l'Opera, tant à Paris que dans les Provinces.

Pensions de dix mille livres, pour la Veuve & enfans du sieur Lully, autres que la femme du sieur de Francine, payée par préférence à toutes autres dépenses, & de mois en mois.

Aura l'usage des Décorations, Machines, Pierreries & Plumes, dont il sera fait inventaire & estimation par deux Experts, un de la part du sieur de Francine, & un de la part de la Veuve & enfans du sieur Lully, avec un sur-arbitre, si besoin est, lequel seroit nommé par M. de Louvois, Secrétaire d'Etat, Surintendant des Bâtimens.

Le sieur de Francine tenu de rendre à la fin desdites années les choses contenues en l'Inventaire, ou d'en payer la valeur suivant l'estimation à la Famille du sieur Lully.

En cas qu'il survienne des contestations au sujet de ce Privilége, soit entre la Famille du sieur Lully & Francine, ou entre eux, & autres personnes étrangères, elles seront re-

glées par M. de Louvois, sans autre forme de Procès.

Défenses à toutes personnes d'entrer sans payer.

Défenses de faire chanter des Pièces de Musique dans des lieux pour lesquels on prend de l'argent.

L'adresse au Parlement de Paris, ou lesdites Lettres ont été registrées, le 30 Juin 1689.

P R I V I L È G E.

1698. **P**OUR l'Opera en faveur dudit sieur de FRANCINE, & du sieur HYACINTHE GOU-REULT du MONT, Ecuyer, Commandant l'Ecurie de Monseigneur le Dauphin, pendant dix années, à commencer du premier Mars 1699. par Lettres données à Versailles, le 30 Décembre 1698.

« Pour par lesdits sieurs de Francine & du
 » Mont régir & faire valoir conjointement le-
 » dit Privilège, & en partager les droits &
 » profits; sçavoir, trois quarts du total audit
 » sieur de Francine, & un quart audit sieur
 » du Mont, sur le tout préalablement prises
 » & levées les Pensions ci-après exprimées,

que Sa Majesté a accordées pour le tems de dix années ; Sçavoir,

Dix mille livres à la veuve & aux quatre enfans dudit sieur Lully , autres que la femme dudit sieur de Francine ; de laquelle pension de dix mille livres sa veuve aura un tiers , dans lequel Louis Lully aura un quart , & les deux autres tiers à Jean-Baptiste Lully ; à Gabrielle - Hilaire Lully , veuve du sieur Du Moulin , & à Marie-Louise Lully , femme du sieur Thiersault par égales portions :

3000 livres à Pascal Colasse , Maître de la Musique de la Chapelle & de la Chambre du Roy.

3000 liv. à Jean-Baptiste Berrin , Dessinateur du Cabinet de Sa Majesté.

1000 liv. à Marthe le Rochois.

800 liv. à Marie Aubry.

500 liv. à Marie Verdier.

500 liv. à Genevieve Lestang.

400 liv. à Claude Caillot.

Toutes lesquelles Pensions seront payées par mois , franches & quittes de toutes dépenses , frais & autres charges de l'Opera ; & arrivant le décès de quelques-uns desdits Pensionnaires , leurs Pensions demeureront étein-

tes & supprimées au profit desdits Sieurs de Francine & du Mont, chacun à proportion de leurs intérêts audit Privilège, &c.

1704. **P**AR autres Lettres Patentes données à Fontainebleau le 7 Octobre 1704. le Roy accorda un nouveau Privilège ausd. sieurs de Francine & du Mont, portant prorogation de dix années, à commencer du premier Mars 1709. & Sa Majesté approuva en même tems la Cession faite par lesdits sieurs de Francine & du Mont à Pierre Guyenet, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, par Contrat passé devant Rataut, Notaire à Fontainebleau le 5 dudit mois d'Octobre 1704. tant pour ce qui restoit à expirer du Privilège du 30 Décembre 1698. que pour les dix années de prorogation portées par les Présentés Lettres, aux charges, clauses & conditions énoncées audit Contrat, & à condition de continuer les Pensions aux y dénommés qui sont les mêmes énoncées ci-dessus; & en outre de payer un fixième en sus accordé à l'Hôpital Général de Paris, par Lettres du 25 Février 1699. & 30 Août 1701. exempt de toutes charges & frais, &c.

Le sieur Guyenet étant décédé le 30 Août 1712 & ses affaires se trouvant dérangées au point que sa veuve & héritiers ayant renoncé à sa succession, il se trouva redevable envers plusieurs créanciers de l'Opera de sommes très-considérables.

Les sieurs de Francine & du Mont obtinrent sur Requête la nullité du Traité fait avec ledit sieur Guyenet le 5 Octobre 1704. & le Roy leur accorda par le même Arrêt du 12 Décembre 1712. la jouissance du Privilège restant à expirer des dix années énoncées esdites Lettres du 7 Octobre 1704.

Ledsits sieurs de Francine & du Mont, par Contrat passé devant Durant & Cadot, Notaires au Châtelet de Paris, le 24 Décembre 1712. céderent ce qui restoit à expirer du Privilège de l'Opera, jusques au 1 Mars 1719. & promirent de faire accorder un nouveau Privilège, portant prorogation de treize années, qui devoient commencer au premier Mars 1719. & finir à pareil jour de l'année 1732. ce qui fut accordé par Lettres Patentes, données à Versailles le 8 Janvier 1713. en fa-
1713.
veur desdits sieurs de Francine & du Mont, lesquels rétrocéderent ledit Privilège à Ma-

thurin Befnier, Avocat en Parlement, à Etienne-Lambert Chomat Marchand, Bourgeois de Paris, à Louis-Etienne-François Duchesne, Bourgeois de Paris, & à Pierre de la Bal de Saint Pont, auffi Bourgeois de Paris, créanciers & Syndics des Créanciers dudit feu sieur Guyenet, aux charges & conditions portées par ledit Contrat; Sçavoir, de payer les dix mille livres à la Dame veuve, & aux quatre enfans du défunt sieur Lully, ainsi qu'il est énoncé ci-dessus dans la Cession faite audit sieur Guyenet,

10000 l.

Plus de payer auffi

A la Dlle Marthe le Rochois, 1000

A Louis Lestang, 800

A Thérèse Subligny, 800

A Louise Moreau, 400

A Louis Sené, 400

A Frere, 200

A Prunier, 150

A Verdier, 300

Et à Lieutard, 200

Total des Pensions, ci 14250

Et aux autres clauses énoncées audit Contrat du 24 Décembre 1712. lequel fut con-

firmé par lesdites Lettres Patentes du 8 Janvier 1713. par lesquelles le Roy accorde en outre les Pensions suivantes sur l'Opera ;

Sçavoir ,

A la Dame de Sainte Catherine , sœur & héritiere bénéficiaire dudit feu sieur Guyenet ,
2000 l.

Au sieur Bontemps , premier valet de Chambre du Roy , 6000

Au sieur de la Lande , Surintendant de la Musique de la Chambre du Roy , & à Anne Rebel sa femme , 6000

Par indivis aux survivant des deux
Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 7 Juillet 1719. les 12000 liv. ci-dessus accordées aufdits sieurs Bontemps & de la Lande , & à Anne Rebel sa femme furent supprimées au profit des Créanciers de l'Opera.

Il fut aussi accordé par Lettres Patentes du 8 Janvier 1713. au sieur Berrin , Dessinateur du Cabinet du Roy , une Pension de 1000

Et Sa Majesté veut qu'à commencer du premier Mars 1719. la Pension de dix mille livres accordée à la famille du feu sieur Lully

soit réduite à 6000 livres, &c. toutes lesquelles Pensions seront payées par mois, franches & quittes de toutes charges & dépenses de l'Académie, & arrivant le décès desdits Pensionnaires, leurs Pensions demeureront éteintes & supprimées.

Le sieur André Destouches fut établi, par lesdites Lettres Patentes, Inspecteur Général sur toute la Régie de ladite Académie, tant pour ce qui regarde la Police intérieure, que le service du Spectacle & les recettes & dépenses, avec rétribution de 4000 livres de Pension par chacun an, à prendre sur le produit de ladite Académie, tant pour lui que pour ceux qui lui succéderont en ladite Inspection; & sera ledit Inspecteur Général tenu de rendre compte de son Inspection au Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Maison du Roy, & ledit Secrétaire d'Etat réglera toutes les contestations qui pourront arriver concernant ledit Privilège, après en avoir rendu compte à Sa Majesté.

1714. Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, du 15 Août 1714. le sieur Noël de Lepine d'Alican de Landivisiar, Maître des Requêtes & Intendant du Commerce, fut proposé pour examiner

miner les contestations concernant l'Opera, & donner son avis à Sa Majesté, pour être ensuite ordonné ce que de raison.

Par Ordonnance du Roy donnée à Versailles le 10 Décembre 1714. les sieurs Chomat & Duchesne furent nommés Inspecteurs de l'Opera; sçavoir, le sieur Chomat, l'un des Syndics des Créanciers du sieur Guyenet pour la régie du Théâtre & de la Salle de l'Académie Royale de Musique; & le sieur Duchesne, l'un desdits Syndics, pour la régie du Magasin, de la Caisse, & de tout ce qui en dépend suivant le Règlement du 19 Novembre précédent, rapporté ci-devant.

Le sieur Destouches fut continué Inspecteur 1715, Général de l'Opera aux appointemens annuels de la somme de 4000 livres sa vie durant, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, du 24 Juin 1715.

Par Lettres Patentés données à Vincennes le 2 Décembre 1715. le Duc Dantin, Pair de France, Surintendant des Bâtimens, & chef du Conseil du dedans du Royaume, fut commis conjointement avec ledit sieur de Landivisiau, Maître des Requêtes, pour avoir con-

noissance de tout ce qui concerne la Police & la Régie de l'Académie Royale de Musique, au lieu & place du Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Maison de Sa Majesté.

1717. Et par Arrêt du Conseil du 18 Juillet 1717. ledit sieur de Landivisiau fut commis seul à la Régie & Police de l'Opera.
1721. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi donné à Paris le 24 Février 1721. concernant la Régie de l'Opera; qui ordonne que ledit sieur Besnier, l'un des Syndics des Créanciers du sieur Guyenet, demeurera chargé du Contrôle de la Caisse de l'Opera, ensemble des poursuites & procédures à faire suivant l'exigeance des cas conjointement avec ledit sieur de Saint Pont; comme aussi que les sieurs Chomat & Duchesne continueront d'être chargés du soin du Magazin, Habits, Peintures, Décorations, & de tout ce qui en dépend, le tout sous la direction générale dudit sieur de Francine, & qu'il soit rendu compte en recette & dépense ci-devant faites par ceux qui en ont été chargés devant le Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Maison du Roi.
1728. Au mois de Janvier 1728. le sieur de Fran-

ne demanda à se retirer de l'Opera, ce qui lui fut accordé avec une Pension de 18000 livres.

Le sieur Destouches Inspecteur Général de l'Académie de Musique, & Surintendant Général de la Musique de Sa Majesté, remplaça le sieur de Francine à l'Opera, & en eut la Régie jusques en 1731. qu'il l'aban- 1731.
donna aux sieurs le Comte, le Bœuf & autres associés.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 1733.
30 Mai 1733. Sa Majesté a révoqué le Privi-
lège qui avoit été accordé au sieur le Comte
& à ses associés pour raison de l'Académie
Royale de Musique, ses circonstances & dé-
pendances, & rétablit ledit privilège en fa-
veur de Louis-Armand-Eugène de Thuret, ci-
devant Capitaine au Régiment de Picardie,
pour en jouir par lui, ses associés, Cession-
naires & ayant cause, aux charges & con-
ditions portées par ledit Arrêt, pendant le
tems & espace de vingt-neuf années, à com-
pter du premier Avril de ladite année 1733.

Et par Lettres Patentes données à Fon- 1734.
tainebleau le 12 Novembre 1734. Sa Ma-

jesté accorda audit sieur Thuret la permission de faire imprimer , & graver les paroles & Musique des Opera , Ballets , & Fêtes qui ont été ou qui seront représentés par l'Académie Royale de Musique , tant séparément que conjointement , en tels volumes , forme , marge , caractères , & autant de fois que bon lui semblera , & de les faire vendre & débiter par tout le Royaume pendant le tems de vingt-neuf années consécutives , à compter de la date des Présentes. Faisant défense à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire l'impression ou gravure étrangere dans aucun lieu de l'obéissance de Sa Majesté : comme aussi à tous Imprimeurs , Libraires , Graveurs - Imprimeurs , Marchands en Taille-douce , & autres de graver ni faire graver , d'imprimer ou faire imprimer , vendre , faire vendre , débiter ni contrefaire lesdites impressions , Planches & figures de paroles , de Musique des Opera , Ballets & Fêtes qui ont été ou qui seront représentés par ladite Académie Royale de Musique , tant séparément que conjointement , en tout ou en partie , sans la permission expresse & par écrit

audit sieur Thuret, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation, tant des Planches & figures que des exemplaires contrefaits, & des ustensiles qui auroient servi à ladite contrefaçon, qui seront saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvés, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers au Roi, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, & conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1675.

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 797. fol. 779. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 23 Novembre 1734. Signé, G. Martin, Syndic.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18 Mars 1744. le Roi a accordé le Privilège de l'Académie Royale de Musique à François

Berger Ecuyer , ancien Receveur Général des Finances de Dauphiné , au lieu du sieur Thuret qui s'est retiré.

Le sieur Berger étant mort le 9 Novembre 1747. les sieurs Tréfontaine & S. Germain furent chargés de la Régie de l'Opera.

1749. Le Roi a donné à la Ville de Paris la direction Générale de l'Académie Royale de Musique , sous les ordres de M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Maison du Roi, par Arrêt du Conseil d'Etat du mois d'Août 1749. En conséquence M. de Bernage , Prevôt des Marchands , assisté du Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris , & Officiers & Archers alla le Mercredi 27 dudit mois d'Août 1749. à cinq heures du matin au cul de Sac de l'Opera apposer les Scellés , & ensuite au Magasin , rue S. Nicaise , & chez le sieur de Neuville Receveur de l'Opera , & ces Officiers prirent possession de l'Académie Royale de Musique en vertu des ordres de Sa Majesté.

Les Amateurs de l'Opera conçoivent de grandes espérances de ce nouvel arrangement , conforme à l'usage des Romains qui char-

geoient les Ediles du soin des Spectacles, & des Fêtes publiques: & le succès & le bon ordre rétabli dans cette Régie, a confirmé les espérances du Public.

Le Directeur de l'Opera doit avoir soin d'ap- 1.
 provisionner le Magasin de l'Opera des Marchandises de toutes especes, au moins pour un an; & de les tirer de la premiere main, pour les avoir à meilleur compte, & que les travaux ne souffrent aucun retardement dans les tems, & les circonstances qui exigent de la promptitude.

Le Garde-Magazin doit être chargé du dé- 2.
 pôt de tous les effets pour en remettre à fur & mesure au Maître Tailleur la quantité nécessaire pour être en état de mettre sur pied un Opera, dans le tems qu'il doit être représenté.

Le Maître Tailleur doit distribuer l'ouvra- 3.
 ge à douze autres qui travaillent sous lui. Il doit aussi veiller à l'ouvrage des Brodeuses, que l'on prend dans de certains tems de l'année, pour réparer les Broderies qui sont en état de servir.

Le Dessinateur est pour donner les desseins 4.
 des Habits, & ceux des Décorations.

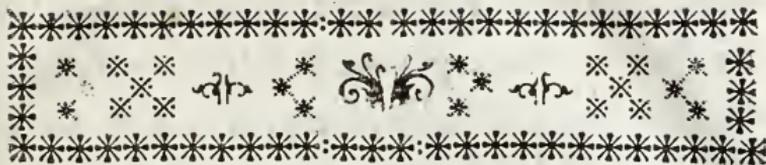
5. Il faut deux chefs de Ménuiserie, & sous eux vingt Ouvriers, & au moins trente Manœuvres, pour les ouvrages de la Salle & du Magasin.
6. Il faut des Peintres pour les Décorations & d'autres Ouvriers pour les Machines, utensiles, Plumes, Masques, & autres.

Pour mettre un Opera sur pied, il en coûte environ 45000 livres.

A la mort du sieur Guyenet en 1712. les dettes de l'Opera montoient à quatre cens mille livres, que les Cessionnaires ont acquittées.

Et à la mort du Sr Berger au mois de Novembre 1747, il s'en est trouvé pour plus de quatre à cinq cens mille livres que l'Hôtel de Ville chargé de la Régie de l'Opera a commencé d'acquitter





ORDONNANCES,

*REGLEMENS & PRIVILEGES,
concernans l'Opera, depuis l'Etablissem-
ent de l'Académie Royale de Musique
à Paris.*

P Ar Lettres Patentes données à Saint 1669.
 Germain - en-Laye le 28 Juin 1669.
 portant Privilège en faveur de Pierre Perrin,
 Introduceur des Ambassadeurs auprès de
 Gaston Duc d'Orleans pour l'établissement des
 Académies d'Opera en Musique, & en vers
 François à Paris & dans les autres Villes du
 Royaume, il est dit que « tous Gentilshom-
 mes, Damoiselles & autres personnes puis-
 sent chanter ausdits Opera, sans que pour
 ce ils dérogent au titre de Noblesse, ni à
 leurs privilèges, droits, & immunités, &c.

Ce qui a encore été confirmé par autres 1672.
 Lettres Patentes données à Versailles au mois

de Mars 1672. Régistrées au Parlement le 27 Juin suivant , portant Privilège en faveur de Jean-Baptiste Lully , Compositeur & Surintendant de la Musique du Roi , pour l'établissement des Académies Royales de Musique à Paris & dans les autres Villes du Royaume.

14
Avril. Ordonnance du Roi portant défenses aux Comédiens qui représentent à Paris , de louer la Salle qui a servi aux représentations de l'Opera , d'y représenter aucune Comédie , & de se servir dans leurs représentations, de Musiciens au-delà du nombre de six , & de violons au nombre de douze. A Saint Germain-en-Laye le 14 Avril 1672.

30
Audit. Autre Ordonnance du 30 dudit mois d'Avril 1672. portant défenses aux Comédiens François & étrangers de se servir dans leurs représentations de plus de deux voix , & de six violons.

20
Sept. Le Roi accorda au sieur Lully par Privilège donné à Versailles le 20 Septembre 1672. la permission de faire imprimer & graver les airs de sa composition , avec les vers & les paroles , sujets & desseins des Opera pendant l'espace de trente années.

Arrêt du Conseil qui décharge le sieur Lully des dommages & intérêts que le sieur Marquis de Sourdeac pourroit prétendre contre lui en vertu d'un Arrêt du Parlement au sujet du Privilége de l'Opera. 1673.

Arrêt du Conseil d'Etat qui permet aux joueurs d'instrumens de l'Opera de jouer pour le Public aux Bals, Nôces, Serenades & autres réjouissances publiques, avec défenses aux Maîtres de violons de les y troubler, à peine de trois mille livres d'amende. Au camp devant Nanci, le 14 Mars 1673. Signé LOUIS, & plus bas COLBERT.

Ordonnance du Roi, portant défenses aux Comédiens de se servir d'aucuns Musiciens externes, ni à leurs gages. A Saint Germain-en-Laye le 21 Mars 1675.

Autre Ordonnance portant défenses aux Comédiens de se servir de voix externes, ni de plus de deux voix d'entr'eux; d'avoir un plus grand nombre de violons que six, ni de se servir d'aucuns Danseurs, sous quelque prétexte que ce soit. A Versailles le 27 Juillet 1682.

Autre Ordonnance portant défenses d'éta- 1684.

blir des Opera dans le Royaume sans la permission dudit sieur Lully. A Versailles le 17 Août 1684.

1704. Lettres Patentes portant permission à Jean-Nicolas de Francine, & à Hyacinthe de Gourfeault du Mont de continuer l'établissement de l'Académie Royale de Musique à Paris, & d'en établir dans les autres Villes du Royaume. Données à Fontainebleau, le 7 Octobre 1704.

1709. Arrêt du Conseil qui défend aux Danseurs de corde, & autres de faire chanter des Pièces entières de Musique, ni de faire aucun Concert pour en tirer rétribution. A Marly, le 17 Avril 1709.

1713. *Règlement concernant l'Opera, donné à Versailles le 11 Janvier 1713.*

DE PAR LE ROY.

SA Majesté étant informée que depuis le décès du feu sieur Lully, on s'est relâché insensiblement de la règle & du bon ordre dans l'intérieur de l'Académie Royale de Musique, quelques soins que les Donataires ayent

pris pour l'empêcher , & que par la confusion qui s'y est introduite , ladite Académie s'est trouvée surchargée de dettes considérables , & le Public exposé à la privation d'un spectacle , qui depuis long-tems lui est toujours également agréable : & Sa Majesté voulant pour la suite prévenir de pareils inconvéniens , elle a résolu le présent Règlement , qu'elle veut être suivi & exécuté selon sa forme & teneur.

ARTICLE PREMIER.

Le sieur de Francine , l'on dit , Donataire du Privilège de ladite Académie , & Directeur , aura soin de choisir les meilleurs sujets qu'il pourra trouver , tant pour la voix , que pour la danse & pour les instrumens. Aucun desdits Sujets ne sera reçu sans l'approbation du sieur Destouches , Inspecteur Général.

II.

Pour parvenir à élever des Sujets propres à remplir ceux qui manqueront , sera établi une école de Musique , une de Danse , & une d'Instrumens ; & ceux qui y auront été admis , y seront enseignés gratuitement.

III.

Tous gens employés au service du Spectacle se trouveront , tant pour les représentations que pour les répétitions , aux lieux & heures marqués par le Directeur , à peine de trois livres d'amende ; & fera ladite amende , ainsi que toutes les autres ordonnées par le présent Règlement , applicable à l'Hôpital général.

IV.

Tous Acteurs & Actrices de Musique & de Danse seront tenus d'accepter & d'exécuter les Rôles ou Entrées qui leur seront donnés , soit pour exécuter en premier , ou pour doubler lesdits Rôles ou Entrées , à peine d'être privés d'un mois de leurs appointemens pour la première fois , & d'être congédiés en cas de récidive.

V.

S'il arrive qu'aucun des Acteurs ou Actrices de Musique & de Danse ou des Symphonistes de l'Orquestre trouble par quelque rumeur le bon ordre nécessaire pour le service du Spectacle , il sera imposé à une amende de six livres pour la première fois , & en cas de récidive congédié sur le champ.

V I.

Ne pourront lesdits gens employés au service de ladite Académie , s'absenter sans la permission du Directeur , sous peine de six livres d'amende ; & en cas de maladie , seront obligés de l'avertir assez à tems , pour qu'ils puissent être remplacés , enforte que le service n'en souffre point.

V I I.

Ne pourront pareillement lesdits gens employés se retirer ni prendre congé absolu qu'en le demandant trois mois d'avance , à peine de punition , suivant l'exigence des cas.

V I I I.

Le nombre des Acteurs & Actrices de Musique & de Danse , d'Hommes & Filles des Chœurs & des Symphonistes , suivant l'Etat arrêté dans le présent Règlement , l'Inspecteur Général tiendra la main à ce que les places qui vaqueront soient nécessairement remplies par de bons Sujets.

I X.

Les Appointemens desdits Acteurs & Actrices de Musique & de Danse , d'Hommes & Filles des Chœurs & des Musiciens de l'Or-

questre seront & demeureront fixés suivant l'Etat arrêté dans le présent Règlement, & ne pourra ledit Etat être augmenté ni diminué.

X.

Conformément audit Etat, en sera dressé un où les noms desdits Acteurs & Actrices de Musique & de Danse, d'Hommes & Filles des Chœurs & des Symphonistes de l'Orquestre seront inscrits avec attribution des Appointemens qui devront être payés à chacun, suivant l'ordre prescrit par le présent Règlement; & lorsque l'on sera obligé de remplir aucun des Sujets inscrits audit Etat, le nom du Sujet par qui il aura été remplacé, sera substitué dans ledit Etat, émargé par le Directeur & par les Syndics, & visé par l'Inspecteur Général.

X I.

Tous les Acteurs & Actrices de Musique & de Danse, Hommes & Filles des Chœurs & Symphonistes de l'Orquestre seront payés régulièrement au dernier jour de chaque mois du total de leurs Appointemens pendant ledit mois, suivant ledit Etat; & les gens de service pour les Machines & Décorations du total

tal de ce qui leur sera dû à la fin de chaque semaine , sans que lefdits payemens puissent être différés , sous quelque prétexte que ce soit , si ce n'est qu'aucun des Employés audit Etat fût tombé dans le cas des amendes ordonnées par le présent Règlement , le montant desquelles sera déduit sur leursd. appointemens; l'Inspecteur Général tiendra particulièrement la main à l'exécution du présent Article dont il rendra compte à la fin de chaque mois par état desdits payemens , signé desdits Directeur & Syndics , & visé de lui ; & par autre état de fonds restant en Caisse , pareillement signé & visé.

X I I.

Sera fait un fonds de quinze mille livres pour être distribué par forme de gratification aux Acteurs & Actrices de Musique & de Danse , aux Hommes & Filles des Chœurs & aux Symphonistes de l'Orquestre qui le mériteront le mieux par leur capacité & par leurs services : L'état desdites gratifications sera dressé & arrêté en la même forme que celui des appointemens , & ne pourra y être fait aucun changement, augmentation ni diminution,

sans qu'au préalable l'Inspecteur Général en ait rendu compte.

XIII.

Sera aussi fait un fonds de dix mille livres, y compris celui dont l'Opera se trouve déjà chargé, par Lettres Patentes du

pour les Pensions des Acteurs & Actrices & autres gens de Musique & de Danse & Symphonistes de l'Orquestre, qui, après avoir servi pendant quinze ans, seront par leur âge ou par leurs infirmités hors d'état de continuer leurs services; lesdites pensions seront réglées; sçavoir, à ceux ou celles qui ont quinze cens livres d'appointemens à mille livres; & ceux ou celles dont les Appointemens sont de douze cens livres, ou au-dessous, à la moitié de leursdits appointemens, sans que ledit fonds de dix mille livres puisse être augmenté: en sorte que se trouvant rempli, & arrivant que quelqu'un desdits Acteurs ou Actrices & autres gens de Musique & de Danse tombe en se retirant dans le cas de la pension, il ne pourra l'obtenir que quand il vaquera aucunes desdites pensions, lesquelles ne pourront être données sans qu'au préalable l'Ins-

pecteur Général en ait rendu compte ; & lorsque le fonds de dix mille livres qui y doit être employé ne se trouvera point rempli, soit par mort des Pensionnaires ou par défaut de ceux qui ont droit d'y prétendre, l'excédent sera en revenant Bon à la Caisse générale.

X I V.

En cas qu'il arrive cessation de Spectacle par ordre supérieur, les Acteurs & Actrices, & autres gens de service de l'Opera, ne seront payés que de la moitié de leurs appointemens & gratifications, pendant tout le tems que durera ladite cessation.

X V.

Les Auteurs des Pièces de Théâtre, tant pour les Vers que pour la Musique, seront payés sur le produit des représentations de leurs Pièces : sçavoir, le Poëte à raison de cent livres par chacune des dix premières représentations ; & le Musicien pareillement à raison de cent livres par chacune des dix premières représentations ; & à raison de cinquante livres pour le Poëte, & de pareille somme pour le Musicien par chacune des vingt représentations suivantes, pourvû néanmoins

que lefdites Pièces foient jouées fans interruption : enforte que fi par le dégoût du Public elles ne peuvent aller à la dixième , ou à la vingtième représentation , les Auteurs des Vers & de Musique defdites Pièces ne pourront prétendre aucun payement par-de là leur ceflation. Au furplus lefdites Pièces , à quelque nombre de représentations qu'elles puiffent aller , appartiendront à ladite Académie , & feront représentées quand il conviendra , fans que lefdits Auteurs puiffent y rien prétendre.

X V I.

Lefdits Auteurs auront entrée fur le Théâtre pendant les représentations de leurs Pièces feulement , pour être à portée de veiller à leur exécution , fans que fous le prétexte ils puiffent y avoir entrée en d'autres tems.

X V I I.

Aucune nouvelle pièce de Théâtre ne fera reçue ni représentée , qu'elle n'ait été préalablement vue & approuvée par ceux qui feront chargés de l'examen ; & on ne pourra pareillement mettre aucune Pièce en état d'être représentée de nouveau , fans qu'au préalable l'Inspecteur Général en ait rendu compte.

XVIII.

L'Inspecteur Général tiendra exactement la main en ce qu'en exécution des défenses faites, aucun n'ait entrée sur le Théâtre, que ceux qui sont absolument nécessaires pour le service actuel du Spectacle; Aucun Acteur ni Actrice de Musique & de Danse ne demeure sur le Théâtre avec d'autres habits que ceux de Théâtre, & seulement quand il faudra être à portée de paroître sur la Scène; aucun dedit Acteurs n'entrent dans les Loges des Actrices; aucune Actrice n'entre pareillement dans celles des Acteurs ni dans l'Orquestre, & en général à ce que la police & le bon ordre soient régulièrement observés.





E T A T,

*Du nombre des Personnes, tant Hommes
que Filles, dont le Roi veut & entend
que l'Académie Royale de Musique soit
toujours composée, sans qu'il y puisse
être augmenté ni diminué.*

PREMIEREMENT

Acteurs pour les Rolles.

BASSESTAILLES.

P REMIER Acteur quinze cens livres, cy,	1500 l.
Second Acteur douze cens livres, cy	1200
Troisième Acteur mille livres, cy	1000
Total	<u>3700</u>



DE L'OPERA: 119

de l'autre part 3700 l.

HAUTES-CONTRES.

Premier Acteur quinze cens livres,	}	3700 l.
cy 1500 l.		
Deuxième Acteur douze cens livres,	}	
cy 1200		
Troisième Acteur mille livres,	}	
cy 1000		

TAILLES.

Premier Acteur six cens livres,	}	1200 l.
cy 600 l.		
Second Acteur six cens livres,	}	
cy 600		

ACTRICES POUR LES ROLLES.

Première Actrice quinze cens livres,	}	6100 l.
cy 1500 l.		
Deuxième Actrice douze cens livres,	}	
cy 1200		
Troisième Actrice mille livres,	}	
cy 1000		
Quatrième Actrice neuf cens livres,	}	
cy 900		
Cinquième Actrice huit cens livres,	}	
cy 800		
Sixième Actrice sept cens livres,	}	
cy 700		
<hr/>		Total 14700 l.

de l'autre part 14700 l.

POUR LES CHOEURS.

Vingt deux hommes ; sçavoir ,	} 8400 l.
Vingt à quatre cens l. cy 8000 l.	
Et deux Pages à deux cens livres chacun, cy 400	

DOUZE FILLES.

Sçavoir, douze à quatre cens liv. cy	4800 l.
--------------------------------------	---------

DANSEURS.

Deux à mille l. chacun, cy 2000 l.	} 8400 l.
Quatre à huit cens livres chacun, cy 3200	
Quatre à six cens livres chacun, cy 2400	
Deux à quatre cens livres chacun, cy 800	

DANSEUSES.

Deux à neuf cens livres chacune, cy 1800 l.	} 5400 l.
Quatre à cinq cens livres chacune, cy 8400	
Quatre à quatre cens livres chacune, cy 1600	

Total	41700 l.
-------	----------

de l'autre part 41700 l.

ORQUESTRE.

Batteur de Mesure mille livres ,	1000 l.	} 20150
cy		
Dix Instrumens du petit Chœur ,		
à six cens livres chacun, cy	6000	
Douze dessus de Violon à quatre		
cens livres chacun, cy	4800	
Huit Basses à quatre cens livres		
chacun, cy	3200	
Deux Quintes à quatre cens livres		
chacun, cy	800	
Deux Tailles à quatre cens livres		
chacun, cy	800	
Trois Hautes-Contres à quatre cens		
livres chacun, cy	1200	
Huit Hauts-bois Flûtes, ou Bassons		
à quatre cens l. chacun, cy	3200	
Un Tymballier cent cinquante liv.		
cy	150	

Maître de Saïle de Danse, cinq cens l. cy 500 l.

Compositeur de Ballets, quinze
cens livres, cy 7500 l. } 2700 l.

Destinateur douze cens l. cy 1200 l. }

Total 65050 l.

de l'autre part 65050.

Deux Machinistes à six cens livres)		
chacun, cy	1200. l.	} 2000.
Un Maître Tailleur, huit cens liv.		
cy	800	
	<hr/>	
Somme totale	67050. l.	
	<hr/>	

Fait & arrêté à Versailles le onzième Janvier mil sept cent treize. Signé LOUIS: Et plus bas PHELIPPEAUX.

1713. **L** Etres Patentes, portant Privilège en faveur des sieurs Besnier, Avocat en Parlement, Chomat, Du Chesne & de Laval de S. Pont, Bourgeois de Paris, en vertu du Traité fait entr'eux, & les sieurs de Francine, & du Mont, le 24 Décembre 1712. pour faire imprimer & graver les paroles de tous les Opera qui ont été ou qui seront représentés par l'Académie Royale de Musique, & les faire vendre & débiter par tout le Royaume pendant le tems de 19 années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Donné à Versailles le 20 Août 1713.

Et le 22 Août audit an 1713. lesdits sieurs Besnier & autres ont cédé ledit Privilège au sieur Ribou, suivant le Traité fait avec lui, le 13 Juillet précédent.



ORDONNANCE,

*Portant défenses à toutes personnes d'entrer
à l'Opera ni à la Comédie sans payer.*

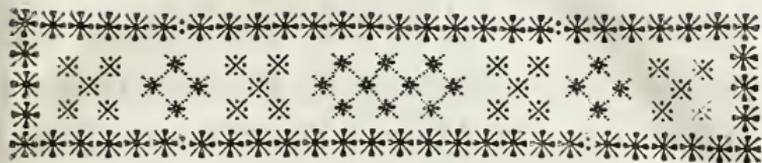
A Versailles, le 28 Novembre 1713.

DE PAR LE ROI.

SA Majesté étant informée qu'au préjudice ^{1713.}
des défenses cy-devant faites d'entrer à
l'Opera & à la Comédie sans payer, & d'inter-
rompre le divertissement du Public, quelques
gens osent y contrevenir; Sa Majesté fait de
nouveau très-expresses inhibitions & défenses
à toutes personnes, de quelque qualité & con-
dition qu'elles soient, même aux Officiers de
Sa Maison, ses Gardes, Gendarmes, Chevaux-
Legers, Mousquetaires & autres d'entrer à
l'Opera ni à la Comédie sans payer. Défend
aussi à tous ceux qui assisteront ausdits Spec-
tacles de faire aucun désordre en entrant ou
en sortant, & d'interrompre les Acteurs en
quelque sorte & maniere que ce soit, pendant
les représentations ou entre-Actes, à peine de
désobéissance. Fait pareillement défenses, sous

les mêmes peines , à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient , de s'arrêter dans les Couliffes qui servent d'entrée au Théâtre de la Comédie , de demeurer debout au fonds , & en aucun autre endroit du dit Théâtre hors l'enceinte des Balustrades qui y sont posées par son ordre exprès , pour y tenir les Spectateurs assis & séparés d'avec les Acteurs , afin que ceux-cy puissent faire leurs représentations avec plus de décence , & à la plus grande satisfaction du Public. Défend aussi à tous Domestiques portant livrées sans exception aucune , & sous quelque prétexte que ce soit , d'entrer même en payant , à l'Opera ni à la Comédie. Enjoint Sa Majesté au Sieur d'Argenson , Conseiller d'Etat , Lieutenant Général de Police de sa bonne Ville de Paris , de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance , qu'Elle veut être publiée & affichée par tout où besoin sera. Fait à Versailles , le 28 Novembre 1713. *Signé*
LOUIS : *Et plus bas* PHELIPPEAUX.





REGLEMENT,

Au fujet de l'Opera.

A Marly le 19 Novembre 1714.

DE PAR LE ROI.

LE Roi, par Arrêt ce jourd'hui rendu en 1714. son Conseil, ayant terminé les contestations qui s'étoient formées entre les Propriétaires du Privilège de l'Académie Royale de Musique, & les Cessionnaires dudit Privilège, & jugeant nécessaire à cette occasion de faire quelques changemens & additions aux règles prescrites pour la Régie & Police intérieure de ladite Académie par le Règlement de 1713. Sa Majesté a révoqué ledit Règlement, & a ordonné ce qui en suit.

ARTICLE PREMIER.

Les Syndics des Créanciers, Cessionnaires du Privilège de l'Opera, s'assembleront incessamment pour choisir & nommer par délibération deux d'entr'eux, dont l'un soit & de-

meure seul chargé du soin de veiller & agir pendant les Répétitions & Représentations, enforte que les Acteurs & Actrices, Commis & Ouvriers de la Salle de l'Opera n'ayent à répondre qu'à lui; l'autre, pour avoir soin du Magasin, de la Caisse & de tout ce qui en dépend; & faite par lesdits Syndics de procéder incessamment à ladite nomination il y sera pourvu d'Office.

II.

Les fonctions des autres Syndics seront & demeureront restreintes au soin d'entendre à la fin de chaque mois le compte que les deux Syndics chargés de la Régie du Théâtre, de la Caisse & du Magasin, seront tenus de rendre de leur administration.

III.

Pourront néanmoins lesdits autres Syndics, ainsi que le Sieur Destouches, Inspecteur Général, assister au compte particulier du produit de chaque Représentation; & en cas de maladie ou d'affaires imprévûes de l'un ou des deux Syndics en fonction, ils seront remplacés par ceux des autres Syndics à qui ils auront soin d'en donner avis.

IV.

Les Acteurs & Actrices, & gens de l'Orqueſtre ſe conformeront exactement à ce qui leur ſera preſcrit par ledit Inſpecteur, & par le Syndic chargé de la Régie du Théâtre qui agira de concert avec lui dans tout ce qui ſera de ſon inſpection, dont les fonctions ſont ci-après réglées.

V.

L'arrangement des Pièces qui devront être miſes au Théâtre, ſera fait ſix mois avant la première Représentation de celle par laquelle on devra commencer; enſorte que le plan d'Hyver ſoit toujours fait dans la ſemaine de Pâques, & le plan d'Eté dans le cours du mois de Novembre; ce qui ſera fait par un arrêté du Syndic chargé de la Régie du Théâtre, viſé par l'Inſpecteur.

VI.

Les Représentations d'Hyver commenceront toujours par une nouvelle Tragédie, qui ſera tenue prête, ainſi que les Habits & Décorations, pour le dix ou quinze Octobre, afin de pouvoir être donnée au Public le vingt-quatre du même mois au plus tard.

VII.

Dès que cette nouvelle Pièce cessera de produire suffisamment deux semaines de suite, on lui substituera un ancien Opera du sieur Lully, dont on fera convenu, observant toujours de le tenir prêt, s'il est possible presque en même tems que la premiere Pièce dont il aura été précédé.

Mais s'il arrive que cette premiere Pièce puisse être poussée jusqu'au Carême, pour lors, au lieu de l'Opera du sieur Lully qu'on ne jouera point, pour ne pas l'user inutilement, on donnera la troisiéme Pièce dont il sera parlé dans l'Article IX.

VIII.

A l'égard des représentations d'Eté, supposé que la derniere Pièce du Plan d'Hyver ne puisse être conduite au-delà de Pâques; elles commenceront toujours le lendemain de Quasimodo, par une Tragédie nouvelle, ou du sieur Lully, qui sera suivie d'un Ballet.

IX.

Outre les quatre Opera cy-dessus, dont deux pour l'Hyver & pour l'Eté, on conviendra encore une troisiéme Pièce pour chaque Saison, en cas que les autres ne puissent pas fournir.

X.

Pour prévenir les inconvéniens où l'on est tombé tant de fois par la chute inopinée des Opera qui étoient actuellement sur le Théâtre ; le Syndic , chargé de la Régie du Théâtre , aura soin dès le jour même de la première Représentation de chaque Pièce , de faire distribuer les Rolles & Parties de celle qui devra suivre immédiatement après ; & à cet effet , dès que chaque Plan d'Hyver & d'Eté auront été arrêtés , il fera copier incessamment & sans délai , les Rolles & Parties des trois Pièces qu'on aura résolu de donner au Public.

X I.

Comme on ne sçauroit parvenir à donner les Pièces dans le tems requis , si l'on n'est attentif à en accélérer les Répétitions , dont la lenteur a toujours retardé jusqu'à présent les premières Représentations , dès que la Pièce nouvelle cessera de réussir & menacera d'une chute prochaine , on fera la première Répétition de la Pièce qu'on aura résolu de lui substituer ; les Répétitions suivantes en seront faites alors de deux à trois jours l'un sans dis-

continuation ; enforte que la dernière & la plus complète ne soit éloignée que de quinze jours de la première , ou de moins de tems s'il est possible.

Après que les Répétitions seront finies , les Bateurs de Mesures & Maîtres des Chœurs retireront des mains des Acteurs & Symphonistes les Rolles & Parties , pour les remettre au Magasin.

X I I.

Comme on a eu lieu d'observer par de fréquentes expériences , que la mauvaise manœuvre de ceux qui conduisent les Répétitions , est très-souvent d'un grand préjudice pour le succès des Pièces , celui qui aura fait un Opera , pourra seul , si bon lui semble , conduire les Répétitions , & battre la mesure , même dans les Représentations , sans qu'aucun autre puisse s'en mêler que de son consentement.

X I I I.

Les paroles destinées pour être mises en Musique , seront examinées par Gens d'esprit à ce commis , avant que le Musicien puisse commencer d'y travailler.

XIV.

La Pièce de Poësie ayant une fois été approuvée , elle sera reçue par un arrêté du Syndic chargé de la Régie , & visée par l'Inspecteur ; l'Auteur sera tenu de nommer le Compositeur dont il prétendra se servir , sinon il y sera pourvu.

XV.

Lorsque la Musique sera achevée , le Compositeur sera tenu de la faire entendre , & de l'exposer entièrement finie au jugement de Gens à ce commis , ainsi qu'il vient d'être prescrit par l'Article XIII. ce qui sera exécuté six mois avant que la même Pièce puisse être mise au Théâtre.

XVI.

Les Auteurs des Tragédies en cinq Actes , tant pour les Vers que pour la Musique , seront payés sur le produit des Représentations de leurs Pièces ; sçavoir , le Poëte à raison de cent livres , & le Musicien pareillement à raison de cent livres par chacune des dix premières Représentations , & à raison de cinquante livres par chacune des vingt Représentations suivantes , pourvu néanmoins que lesdites Pièces soient jouées sans interruption ,

Honora-
raires du
Poëte &
du Musi-
cien,

enforte que si , par le dégoût du Public , les Représentations n'en peuvent être données jusqu'au nombre susdit , lesdits Auteurs ne pourront rien prétendre par - delà leur cessation : au surplus , lesdites Pièces , à quelque nombre de Représentations qu'elles puissent aller , appartiendront à l'Académie , & seront représentées de nouveau , sans que lesdits Auteurs puissent y rien prétendre.

XVII.

La même règle aura lieu à l'égard des Ballets & Pièces en trois Actes , avec cette différence que les Auteurs , tant des Vers que de la Musique , ne seront payés qu'à raison de soixante livres chacun par chacune des dix premières Représentations , & de trente livres par chacune des vingt suivantes.

XVIII.

Les Acteurs , Actrices , Danseurs , Danseuses , & Gens de l'Orquestre ne pourront être reçus à l'Opera qu'après avoir fait preuves de leur habileté dans quelques Représentations , & y avoir mérité les suffrages du Public , & la réception n'en pourra être faite , ni leur congé absolu leur être donné

que par un arrêté du Syndic chargé de la Régie du Théâtre, visé de l'Inspecteur.

X I X.

Nuls Acteurs ou Actrices ne seront admis, s'ils ne sçavent assez de Musique pour pouvoir étudier seuls les Rolles & Parties qui leur seront confiés, à moins que ce ne soit des Sujets de grande espérance; & en ce cas ils seront obligés, ainsi que ceux & celles qui servent actuellement, d'acquérir dans un an ce degré de capacité, à faute de quoi ils seront renvoyés.

X X.

Le nombre des Acteurs & Actrices, tant de Rolles que de Chœurs, Danseurs & Danseuses, Gens de l'Orquestre & autres, sera fixé par le nouvel état qui en sera dressé expressément, sans qu'on puisse l'augmenter à l'avenir, si ce n'est pour favoriser quelque Sujet d'un rare mérite.

X X I.

Tous les Acteurs & Actrices, à l'exception de ceux & de celles qui occuperont les huit premiers Rolles, seront obligés de servir dans les Chœurs, & d'y chanter, lors même qu'ils

seront chargés de quelques petits Rolles ; après l'exécution duquel ils reprendront leur place ordinaire.

X X I I.

La distribution des Rolles & Entrées de Danse se fera par un arrêté du Syndic , visé de l'Inspecteur , après avoir pris l'avis du Compositeur ; si c'est un Opera nouveau , les Acteurs & Actrices , Danseurs & Danseuses seront tenus d'accepter la place qui leur aura été assignée , & d'y faire leurs fonctions , sans pouvoir s'en dispenser sous aucun prétexte , à peine d'une amende de six livres pour la première fois , de privation d'un mois de leurs gages pour la seconde , & d'être congédiés pour la troisième.

X X I I I.

Comme aussi seront obligés de jouer , danser & chanter avec les Habits qui leur seront donnés à cet effet , sans pouvoir en prétendre d'autres.

X X I V.

Si quelque Acteur & Actrice de Musique & de Danse , ou Symphonie de l'Orquestre , trouble par quelque rumeur l'ordre nécessaire pour le service du Spectacle , il sera

imposé à une amende de six livres pour la première fois , fera privé d'un mois de ses gages pour la seconde , & sera congédié pour la troisième.

X X V.

Tous les Acteurs & Actrices , Danseurs & Danseuses , & Gens de l'Orquestre étant aux gages de l'Opera , ne pourront s'en retirer , ni prendre congé absolu , qu'après l'avoir demandé trois mois d'avance , à peine de punition , suivant l'exigeance du cas.

Et s'il arrive que quelques-uns d'eux quittent l'Opera d'eux-mêmes & par caprice , ils en seront exclus pour toujours , & n'y pourront rentrer , quelque mérite qu'ils aient , & sous quelque prétexte que ce soit.

X X V I.

Les emplois de Batteur de Mesure & de Maître de Musique pour les Acteurs & Actrices , qui ont été confondus depuis quelque tems , seront distingués & séparés à l'avenir , attendu l'impossibilité de faire remplir par la même personne les fonctions de ces deux différens emplois.

XXVII.

Celui de Batteur de Mesure fera non-seulement tenu de battre la Mesure, tant dans les Représentations que dans les Répétitions, mais encore de veiller sur tous les Gens de l'Orquestre, de tenir la main à ce qu'ils se rendent aux heures précises pour s'acquitter de leur devoir, & d'empêcher qu'ils ne quittent leurs places & leurs Instrumens pendant l'Opera; & il informera tant l'Inspecteur que le Syndic des défauts qu'il remarquera, afin qu'il y soit remédié.

XXVIII.

L'emploi de Maître de Musique sera de se trouver au moins trois fois la semaine tous les matins à neuf heures précises au Magasin, où il y aura une Salle ou Chambre destinée, dans laquelle il fera étudier & répéter les Rolles aux Actrices qui s'y rendront à cet effet. Il sera encore chargé d'y montrer la Musique à celles qui ne la sçavent pas.

Dans toutes les Répétitions & Représentations, il sera des premiers à l'Opera, pour veiller à ce que les Filles des Chœurs s'habillent & se tiennent prêtes pour chanter;

il prendra le même soin pendant la Pièce, & se tiendra dans l'une des Coulisses, le papier à la main, pour mettre les Chœurs en mouvement, & leur faire observer la mesure; informant pareillement tant l'Inspecteur que le Syndic des prévarications qui pourroient se glisser dans tout ce qui sera de son département.

X X I X.

Le Maître de Ballet travaillera comme de coutume à la disposition des Danfes & Ballets pour chaque Opera, & indiquera les Acteurs & Actrices auxquels il conviendra de distribuer les Danfes, afin de se faire autoriser à cet effet par un arrêté du Syndic, visé de l'Inspecteur; il sera tenu de montrer & faire répéter lefdites Danfes par lui-même, ou par le Maître de Salle, sous ses ordres.

L'un & l'autre assisteront à toutes les Répétitions & Représentations pour faire exécuter les Danfes dans le goût qu'elles auront été composées, ou pour contenir les Danseurs & Danseuses dans le devoir, observant tous deux d'avertir, tant l'Inspecteur que le Syndic des contraventions qui pourroient survenir à cet égard.

Le Maître des Salles fera encore obligé de se trouver au moins trois fois la semaine à neuf heures du matin dans une Salle du Magasin , pour y enseigner la Danse aux Danseuses & Chanteuses qui auront ordre de s'y trouver , à quoi le Maître de Ballet tiendra la main , & fera présent le plus souvent qu'il pourra.

X X X.

Tous les Acteurs & Actrices , tant ceux qui auront des Rolles marqués , Doubleuses & Doubleurs , que les Gens des Chœurs & de l'Orquestre , Danseurs & Danseuses se trouveront ponctuellement aux Répétitions au lieu & à l'heure désignée , sous peine de six livres d'amende pour la premiere fois , de suppression d'un mois de gages pour la seconde , & d'être congédiés pour la troisième : ne pourront en outre les Chanteurs & Chanteuses répéter les Rolles & parties en lisant sur le papier , mais seront en état de les chanter par cœur.

X X X I.

Les uns & les autres seront pareillement dans l'obligation , sous les peines portées par le précédent Article , de se trouver avec la

même exactitude aux Représentations, sans qu'aucun d'eux puisse s'en absenter pour quelque prétexte que ce soit, à moins que d'en avoir pris une permission par écrit, signée du Syndic & visée de l'Inspecteur; & en cas de maladie ils en feront donner promptement avis, afin qu'on puisse pourvoir à leur Rolle.

XXXII.

Attendu que l'Opera doit commencer à cinq heures un quart, ceux qui représenteront ou danseront dans le Prologue, ainsi que les Symphonistes, seront tenus de se trouver sur le Théâtre & dans l'Orquestre pour y faire leurs fonctions, à cinq heures précises, immédiatement après le son de la cloche.

XXXIII.

Tous les autres pareillement qui auront à jouer ou danser dans le cours de la Pièce, seront habillés à la même heure, & en état de paroître sur le Théâtre lorsque leur tour viendra: nuls d'entre eux, sous les peines ci-dessus, ne pourront se décharger de leurs Rolles & Danses, pour les faire exécuter par d'autres, à moins de s'être fait dispenser par

permission signée du Syndic , & visée de l'Inspecteur.

XXXIV.

D'autant que les Représentations ont été quelquefois sur le point de manquer par l'indisposition subite de quelques Acteurs , les Doubleurs & Doubleuses seront tenus de se trouver à toutes les Représentations de l'année , sans distinction , pour y remplir leurs Rolles , s'il en est besoin.

XXXV.

Il est expressément défendu aux Acteurs de Musique & de Danse de se tenir sur le Théâtre avec d'autres Habits que ceux du Spectacle , & avant que leur tour soit venu de paroître sur la scène ; nul d'entre eux ne s'arrêtera dans les Coulisses , & n'ira dans l'Orquestre ; comme aussi aucun des Acteurs n'entrera dans les Loges des Actrices , ni aucune des Actrices dans celles des Acteurs , & cela sur les mêmes peines ci-dessus.

XXXVI.

Les fonds destinés pour le payement des gages des Acteurs , Actrices , Danseurs , Danseuses & Symphonistes , Batteurs de Mesure , Maître de Musique , Maître de Ballet , Maî-

tre de Salle , Copiste , ainsi que ceux du Des-
 finateur , des deux Machinistes & du Maître
 Tailleur , ne pourront excéder la somme de
 soixante-huit mille livres , ainsi qu'il a été
 ci-dessus réglé.

XXXVII.

Les gages de tous les Gens de Musique ;
 de Danse , de l'Orquestre , & autres Sujets ,
 demeureront réglés par rapport à leur mérite
 & emplois , & conformément à l'état arrêté
 en 1713. sans pouvoir être augmenté dans la
 suite : les gages vacans par le changement
 ou suppression des Acteurs & Actrices , ou
 autres Sujets inutiles , seront appliqués au pro-
 fit de la Caisse ou employés , tant à acquérir
 de nouveaux Sujets que leurs talens distin-
 gués feroient recevoir surnumérairement , qu'à
 gratifier extraordinairement & manuellement
 ceux que leur application & leur expérience
 mettoient en état de servir plus utilement que
 par le passé , ce qui se fera par un arrêté du
 Syndic , visé de l'Inspecteur.

XXXVIII.

Les gratifications portées par l'état de 1713
 & 1714. subsisteront , tant que ceux & cel-

les à qui on les a faites demeureront en place ; mais à mesure que les uns & les autres viendront à quitter ou à être congédiés , elles demeureront éteintes , sans que le Syndic soit obligé d'en disposer en faveur d'autres Sujets ; de maniere que ledit état de gratification arrêté en 1713 & 1714. puisse être entièrement supprimé par la suite des tems.

XXXIX.

L'état des pensions qui seront payées aux Acteurs & Actrices , Danseurs & Danseuses , & Gens de l'Orquestre hors de service , ne pourront monter plus haut que la somme de dix mille livres , y compris les quatre mille cent cinquante livres portées par le Traité du 24 Décembre 1713. pour des pensions de même espèce ; & ne pourra ledit état être augmenté pour quelque cause que ce soit , enforte que venant une fois à être rempli , ceux qui pourroient mériter la pension , seront obligés d'attendre qu'il y ait quelques fonds de vacant.

XL.

Nuls Acteurs, Actrices , ou autres Sujets , conformément au Règlement de 1713. ne

pourront être admis au nombre des Pensionnaires, que lors qu'après quinze ans de service, non interrompus, ils se trouveront hors l'état de les continuer pour raison d'infirmité, vieillesse, ou autres semblables.

X L I.

S'il arrive que quelques Acteurs, Actrices, ou autres Sujets viennent à être estropiés au service de l'Opera, ils seront reçus immédiatement après à la pension, & seront dispensés en ce cas de la règle des quinze ans.

X L I I.

Le montant de chaque pension sera fixé; sçavoir, à mille livres à ceux & celles qui auront quinze cens livres de gages, & pour tous les autres à la moitié seulement des gages qu'on leur aura payés chaque année pendant le tems de leur service, sans qu'on puisse avoir aucun égard dans cette fixation aux gratifications que les uns & les autres auroient touchées par le passé au-delà de leurs appointemens.

X L I I I.

Le payement des gages & gratifications des Acteurs, & autres Appointés de l'Opera se fera régulièrement au bout de chaque mois

au Bureau de l'Académie , dans le Magasin ; en présence du Syndic qui sera chargé de la Caisse , pour toucher ce qui leur sera dû , & le paiement du salaire des Ouvriers & Gens de service pour les Machines & Décorations à la fin de chaque semaine ; chacun d'eux sera tenu de s'y trouver aux jours & heures indiqués , sans pouvoir exiger que le paiement se fasse ailleurs , & sans que les Etats puissent être transportés hors du Bureau par le Caissier , qui fera émarger quittances par ceux qui recevront les sommes à eux assignées , sur lesquelles déduction sera préalablement faite des amendes qu'ils pourroient avoir encourues.

A l'égard des pensions , elles sont payées par quartier , de trois mois en trois mois , au même lieu & de la même manière.

XLIV.

Lorsque quelque accident inopiné , ou ordre supérieur de la Cour obligera de fermer le Théâtre dans les tems destinés aux Représentations , les Acteurs , Actrices , & autres ne pourront prétendre que la moitié de leurs gages qui auront courus pendant le tems de l'interruption.

X L V.

Sous prétexte de se dédommager de semblables pertes & d'obtenir de quoi fournir au paiement de leur Capitation , ils ne pourront exiger qu'il leur soit accordé aucune Représentation à leur profit ainsi qu'on l'a quelquefois pratiqué : ces concessions extraordinaires dépendront uniquement du Syndic chargé de la Régie du Théâtre , qui sera Maître de ne les faire que par pure gratification , & lorsqu'il aura lieu d'être satisfait des services rendus par lesdits Acteurs.

X L V I.

Il sera fait un extrait de ceux des Articles dudit Règlement qui concernent les devoirs & obligations des Acteurs , & il n'en sera reçu aucun à l'avenir qu'après avoir pris lecture desdits Articles , pour s'y conformer.

X L V I I.

L'Inspecteur sera tenu conformément à l'Arrêt cejourd'hui rendu au Conseil , d'informer des contraventions qui pourroient être faites au présent Règlement. Fait au Conseil d'Etat du Roi , tenu à Marly le dix-neuvième

jour de Novembre mil sept cent quatorze.
Signé LOUIS.

A R R E S T.

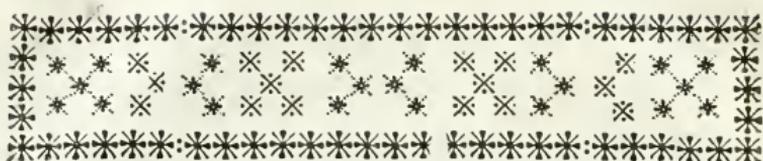
Du Conseil d'Etat du Roi.

1714. **Q**UI reçoit les Syndics & Cessionnaires du Privilège de l'Opera, opposans à l'exécution de l'Arrêt du 6 Juillet 1714. Ordonne l'exécution du Traité du 24 Décembre 1712. & des Lettres Patentes du 8 Janvier 1713. Que le sieur de Francine ne pourra s'immiscer dans la Régie & Direction de l'Opera; & qu'elle en sera faite à l'avenir à la maniere qu'il a plû au Roi d'y pourvoir par le nouveau Règlement ce jourd'hui arrêté au Conseil, & reçoit les offres desdits Syndics de l'Opera, de continuer audit sieur de Francine, en s'abstenant par lui de la Régie & Direction de l'Opera, le paiement annuel de vingt mille livres stipulées à son profit par ledit Traité; encore que partie de ladite somme ne lui ait été accordée qu'en considération des peines & soins qu'il s'étoit obligé de donner à ladite Régie.

Enjoint Sa Majesté au sieur de Landivisiau, Conseiller en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, de tenir soigneusement la main à l'exécution, tant du présent Arrêt que dudit Traité, Lettres Patentes & Règlement, & au sieur André Des-touches & aux Parties intéressées de se retirer par-devant ledit sieur Commissaire sur les contraventions & contestations qui pourroient subvenir à cette occasion, pour être par lui dressé Procès-verbal; & sur son avis vû & rapporté au Conseil, être ordonné par Sa Majesté ce qu'il appartiendra. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Marly, le 19 Novembre 1714.

Signé P H E L I P P E A U X.





REGLEMENT.

Concernant la Permission accordée à l'Académie Royale de Musique, de donner des BALS publics.

A Paris, le 30 Décembre 1715.

DE PAR LE ROY.

1715. **S**A MAJESTÉ ayant trouvé bon que l'Académie Royale de Musique donnât un BAL public, en conséquence du Privilège à elle accordé par Lettres Patentes du 8 Janvier 1713. & confirmées par celles du 2 Décembre 1715. de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans son Oncle, Régent du Royaume, a ordonné & ordonne ce qui ensuit.

ARTICLE PREMIER.

Aucunes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, même les Officiers de Sa Maison, ne pourront entrer dans le Bal sans payer, & n'y pourront rentrer après

en être fortis , sans payer de nouveau , ainsi qu'à la première fois.

I I.

Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'entrer dans ledit Bal sans être masquées ; comme aussi d'y porter des épées, ou autres armes.

I I I.

Il n'y aura de porte d'entrée audit Bal ; que celle qui donne sur la Place du Palais Royal ; avec défenses à toutes personnes d'entrer par celle du Cul-de sac, qui pour éviter la confusion sera uniquement réservée pour la sortie.

I V.

Défend pareillement Sa Majesté à toutes personnes de commettre, soit aux Portes, soit dans la Salle dudit Bal, aucune violence, insulte ni indécence.

V.

Veut Sa Majesté, que les Contrevenans à la présente Ordonnance soient punis de prison, & de plus grandes peines, s'il y échet.

Ordonne Sa Majesté que la présente Ordonnance sera lûe , publiée & affichée par tout où besoin sera. Fait à Paris , le 30 Décembre 1715. *Signé* LOUIS , & plus bas P H E L I P P E A U X .

On verra ci-après l'établissement de ces Bals , & la distribution de la Salle de l'Opera à ce sujet.

1716.

A R R E S T du Conseil d'Etat du Roi du 20 Juin 1716. en faveur de l'Académie Royale de Musique , contre les Comédiens François , qui les condamne à l'amende de 500 livres au profit de l'Hôpital Général , pour la contravention par eux commise dans la Représentation du Malade Imaginaire , donné le 12 Janvier 1716 , & à pareille amende de 500 livres pour pareille contravention dans la Représentation de la Comédie de la Princesse d'Elide , du 4 May dernier , dans lesquelles Représentations lesdits Comédiens ont mêlé dans les Entre-Actes de ces Pièces , des Danses & Entrées de Ballet , & se sont servis d'un plus grand nom-

bre de voix & d'instrumens qu'il ne leur est permis, suivant les Ordonnances des 30 Avril 1673, 22 Mars 1675, 25 Juillet 1682 & 17 Août 1684. & Lettres Patentes du 2 Décembre dernier. Et par grace, & sans tirer à conséquence, Sa Majesté a déchargé lesdits Comédiens de la demande en dommages & intérêts, formée par les Directeurs & Syndics de l'Opera.

Autre Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donné à Paris le 26 Novembre 1716. qui casse toutes les conventions faites pour les Spectacles populaires des Foires de Saint Germain & de Saint Laurent.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donné à Paris le 15 Février 1717. qui homologue le Traité fait le 28 Novembre 1716. entre la Dame Chartier de Beaulne, & les Syndics des intéressés au Privilége de l'Opera, pour la permission exclusive de donner pendant la tenue des Foires de Saint Laurent & de Saint Germain, des Spectacles mêlés de Chants, Danses, & Symphonies, pendant le tems de quinze années & deux mois, qui ont commencé au premier Janvier de la présente an-

née 1717. & qui finiront au dernier Février que l'on comptera 1732. led. Traité fait moyennant la somme de trente cinq mille livres par chacun an , payable au terme porté par icelui , & autres clauses & conditions y mentionnées.

B R E V E T ,

1717. **Q**ui accorde aux Directeurs de l'Opera la permission de donner des Bals dans la Salle de l'Opera , à commencer du premier Janvier 1718. & qui accorde au sieur Destouches l'inspection sur ledit Bal , comme il l'a déjà sur l'Académie Royale de Musique ; en observant le Règlement prescrit par l'Ordonnance de Sa Majesté , du 31 Décembre 1715. Donné à Paris le 10 Décembre 1717.

1718. **B**REVET de cinq cens livres de pension accordée le 15 Décembre 1718. payable sur le produit des Représentations de l'Opera , & *Bal public* , à commencer du premier Janvier 1719. en faveur du sieur Jean-Baptiste STUK , tant & si longuement qu'il

demeurera dans le Royaume , en considération de ses talens pour la Musique du Théâtre.

Autre Brevet dudit jour 15 Décembre 1718, de pareille somme de cinq cens livres de pension annuelle accordée au sieur André Campra , aussi en considération de ses talens pour la composition des Ouvrages de Musique qu'il a donnés pour le Théâtre de l'Académie Royale , & l'exciter à les continuer.

Ordonnance du Roi, pour la tranquillité ^{1720.} des Spectacles , portant défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient , même aux Officiers de Sa Maison , d'entrer à l'Opera & aux Comédies sans payer ; & à tous Domestiques portant livrées , sans aucune réserve , exception ni distinction , d'entrer à l'Opera ou à la Comédie , même en payant : défend aussi à tous ceux qui assisteront à ces Spectacles d'y commettre aucun désordre , d'interrompre les Acteurs pendant les Représentations & Entre-Actes , de commettre aucun désordre , violences , indécentes , &c. sous telle peine qu'il sera jugé convenable. A Paris, le 10 Avril 1720.

Cette Ordonnance qui se renouvelle tous les ans , est adressée au Lieutenant Général

de Police de la Ville de Paris pour son exécution. Elle a été publiée & affichée le 2 Janvier 1750, & 24 Janvier 1751.

1721. Ordonnance, portant qu'après que les intéressés au Privilège de l'Opera auront prélevé sur le produit de chaque Représentation, six cens livres pour leurs frais, ils seront tenus de donner le neuvième du surplus au Receveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour être employé au soulagement des Pauvres. A Paris le 10 Avril 1721.

Autre Ordonnance, du 21 Juillet 1721, portant qu'il sera levé sur le produit des Représentations de l'Opera-Comique un sixième franc, au profit de l'Hôpital Général, sur le total de la Recette, cent cinquante livres pour les frais de chaque Représentation; & sur le surplus le neuvième en faveur des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris, lesquels sixième & neuvième feront délivrés aux Receveurs commis par les Administrateurs desdits Hôpitaux.

ORDONNANCE DU ROY,

Du 19 Avril 1732.

PAR laquelle il est dit que Sa Majesté ^{1732.}
s'étant informée que les Ordres qu'elle
a fait donner au Directeur de l'Opera, de
ne laisser entrer aucunes personnes sur le Théâ-
tre n'étoient pas exécutés, & Sa Majesté vou-
lant rendre sa volonté publique à cet égard,
à ordonné & ordonne qu'à l'avenir aucune
personne de quelque état & qualité qu'elle
puisse être, ne pourra entrer sur le Théâtre
de l'Opera, à l'exception de celles qui ont
loué des Loges, dont l'entrée est par le Théâ-
tre, où qui auront des cachets pour aller dans
lesdites Loges : défend très-expressément Sa
Majesté à toutes personnes qui ont lesdites
Loges sur le Théâtre, ou à celles qui auront
des cachets pour y entrer, de se tenir dans
les Coulisses, ni dans les Loges des Actrices,
enjoint Sa Majesté au Sergent des Gardes de
l'Opera, de tenir la main avec une entière
exactitude à l'exécution de la présente Or-
donnance, &c.

Autre Ordonnance du Roi du même jour,

par laquelle il est dit que Sa Majesté voulant que les défenses qui ont été faites, & qu'elle a renouvelées à l'exemple du feu Roi, d'entrer à l'Opera sans payer, & d'interrompre le Spectacle sous aucun prétexte, soient régulièrement observées; & étant informée que quelques personnes ne s'y conforment pas aussi exactement qu'elle le desire, Sa Majesté a fait très-expresses inhibitions & défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, même aux Officiers de Sa Maison, Gardes, Gens-d'Armes, Chevaux-Legers, Mousquetaires & autres, d'entrer à l'Opera sans payer. Défend pareillement à tous ceux qui assisteront à ce Spectacle, & particulièrement à ceux qui se placeront au Parterre, d'y commettre aucun désordre, en entrant ni en sortant, de crier ni de faire du bruit avant que le Spectacle commence, de siffler & faire des huées, d'avoir le chapeau sur la tête, & d'interrompre les Acteurs pendant les Représentations, de quelque manière & sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance. Fait semblables défenses & sous les mêmes peines à toutes person-

nes d'entrer sur le Théâtre de l'Opera , & de s'arrêter dans les Coulisses qui y servent d'entrée , même aux Acteurs & Actrices d'y paroître avec d'autres Habits que ceux de Théâtre ; Défend aussi Sa Majesté à tous Domestiques portant livrées , sans aucune réserve , exception ni distinction , d'entrer à l'Opera , même en payant , de commettre aucune violence , indécences , ou autres désordres aux entrées ni aux environs de la Salle où se font les Représentations , sous telles peines qu'Elle jugera convenables. Ordonne Sa Majesté d'emprisonner les Contrevenans ; défend très-expressément à toutes personnes , telles qu'elles puissent être , aux Officiers de Sa Maison & autres , de s'opposer directement ni indirectement à ce qui est ci-dessus ordonné , & d'empêcher par la force ou autrement , que ceux qui y contreviendront ne soyent arrêtés & conduits en prison.



A R R E S T

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI.

Du premier Mars 1739.

1739. **S**UR la Requête présentée à Sa Majesté par le sieur Thuret, Directeur de l'Académie Royale de Musique, il est ordonné que dans le dernier jour du mois de Juin de la présente année 1739. tous ceux qui se prétendent Créanciers de l'Académie Royale de Musique, seront tenus de représenter par-devant le sieur de Farcy, Conseiller au Châtelet de Paris, & Commissaire à cet effet nommé par Sa Majesté, tous leurs titres, pour être par lui visés & examinés, & être ensuite par Sa Majesté pourvû au payement de ce qui sera jugé être légitimement dû, lequel payement sera fait par le sieur Thuret pourvû du Privilége de ladite Académie : ordonne en outre Sa Majesté, qu'en vertu dudit Arrêt, & sans qu'il soit besoin d'autres, ceux desdits Créanciers qui négligeront de s'y conformer, en représentant leurs titres pendant ledit délai, seront & demeureront déchus de leurs

créances , & ladite Académie déchargée d'icelles. Et que ledit Arrêt fera imprimé , lû ; publié , affiché dans tous les lieux & carrefours accoutumés de la Ville & Fauxbourgs de Paris , & par tout où besoin fera , à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Le Bal , & le Concert Spirituel.

L'Académie Royale de Musique a fait depuis le Regne de Louis XV. deux nouveaux établissemens , qui forment deux des plus beaux & des plus magnifiques Spectacles de l'Europe : l'un est un Bal Public établi dans la Salle de l'Opera ; & l'autre est un Concert Spirituel qui se donne tous les jours de Fêtes solennelles au Château des Tuileries. Comme ces deux Spectacles sont du ressort & de la dépendance de l'Opera , Nous devons en rendre compte ici à la suite de son Histoire.

Pour commencer par le Bal , Nous avons rapporté ci-dessus le Règlement du 30 Décembre 1715. concernant la permission accordée par le Roi à l'Académie Royale de

Musique de donner des Bals publics. Pour former la Salle de ce Bal , on a trouvé le moyen d'élever le Parterre & l'Amphithéâtre au niveau du Théâtre , par le secours d'un Cabestan d'une nouvelle invention. Pour composer le plein pied de cette Salle , qui n'avoit d'abord que 86 pieds de long sur 23 de large ; mais dans la nouvelle disposition que le sieur Servandoni Florentin , habile Machiniste , & excellent Peintre pour la perspective , a trouvé le moyen de gagner sept pieds sur la largeur , & douze sur la longueur , y compris le Salon demi-Octogone qu'il a placé avec ménagement dans un espace de 24 pieds de large , que laissoit le mur du fond.

La nouvelle Salle forme une espèce de Gallerie de 98 pieds de long, compris le demi-Octogone , lequel , par le moyen des glaces dont il est orné , devient aux yeux un Salon Octogone parfait. Tous les lustres , les bras & les girandoles se répètent dans ces glaces , ainsi que toute la Salle , dont la longueur , par ce moyen , paroît doublée , de même que le nombre des Spectateurs.

Les glaces des côtés & vûes de profil sont placées avec art & symmétrie selon l'ordre d'une Architecture composite, enrichie de différentes sortes de marbres, dont tous les ornemens sont de bronze doré.

La Salle ou Gallerie peut être divisée en trois parties. La première contient le lieu que les Loges occupent; la seconde un Salon carré; & la troisième le Salon demi-octogone, dont on vient de parler.

Les Loges sont ornées de balustrades avec des tapis des plus riches étoffes, & des plus belles couleurs sur les appuis, en conservant l'accord nécessaire entre ces ornemens & la peinture de l'ancien plafond qui regne au-dessus des Loges.

Deux Buffets, un de chaque côté, séparent par le bas les Loges du Salon, qui a 30 pieds en carré sur 22 d'élévation, & terminé par un plafond ingénieux, orné de roses dorées, enfermées dans des losanges, & entourées d'oves qui forment une espèce de bordure.

Deux Pilastres de relief sur leurs pedestaux, marquent l'entrée du Salon. On y voit un rideau réel d'une riche étoffe à frange

d'or , relevé en festons. Ces Pilastres s'accouplent dans les angles , de même que dix autres Pilastres cannelés peints sur les trois autres faces du Salon. Ils imitent la couleur du marbre de brèche violette , ainsi que la frise. Leur dimension est de treize pieds & demi , compris la baze & le chapiteau. Leurs piedestaux ont cinq pieds compris les socles , l'Architrave , frise & corniche trois pieds & demi. La grande corniche qui regne autour du Salon est de relief.

Au milieu des grandes arcades il y a un groupe de quatre figures jouant de différens Instrumens. Ces arcades , où paroissent des glaces , sont ouvertes par des rideaux de velours cramoisi bordés d'or , & relevés avec des cordons qui en tombant servent à cacher les joints des glaces , en sorte qu'elles paroissent être d'une seule pièce. Des festons de guirlandes & d'autres ornemens produisent le même effet.

Le Salon carré & le Salon octogone sont encore enrichis de vingt colonnes , avec leurs arriere-Pilastres de marbre bleu jaspé , ainsi que les quatre Pilastres du Salon demi-octogone.

Six Statues dans le goût antique, représentent Mercure & Momus dans le fond, & aux côtés quatre Muses peintes en marbre blanc, & de grandeur naturelle ainsi que les autres. Ces ouvrages sont de Charles Vanlo, & peints de très-bon goût.

La grande arcade du fond où commence la troisième partie de la galerie, a seize pieds de haut, sur dix de large : deux Renommées y soutiennent les Armes du Roi en relief.

Vingt-deux Lustres de crystaux garnis chacun de douze bougies, descendent des trois plafonds par des cordons & des houpes d'or & de soie. Trente-deux bras portant des doubles bougies, sont placés dans l'entre-deux des Pilastres qui soutiennent les Loges. Dix girandoles de cinq bougies chacune, sont placées sur les Pilastres couples du grand Salon ; & dans le Salon octogone, il y a sur chacun des Pilastres une girandole à trois branches en sorte que cette Salle est éclairée par plus de trois cens bougies, sans compter les chandelles, les lampions & pots à feux qui se mettent dans les Coulisses, & avenues du Bal.

Trente Instrumens placés , quinze à chaque extrémité de la Salle , composent la Symphonie pour le Bal , mais pendant une demi-heure avant qu'il commence ; ces Instrumens s'assemblent dans le Salon - octogone , avec des Tymballes & des Trompettes , & donnent un Concert composé de grands morceaux de Symphonie des meilleurs Maîtres.

Ce Bal commence le jour de Saint Martin 11 Novembre , & continue tous les Dimanches jusques aux Avents. On le reprend à la Fête des Rois , & on le donne pendant le Carnaval , deux ou trois fois la semaine jusqu'au Carême. Il commence à onze heures du soir , & finit à six ou sept heures du matin. On paie six livres par place , & quarante huit livres par Loges ; les secondes comme les premières. Ce Bal dont le produit est considérable , est au profit de l'Opera.

On peut assurer que ce Bal forme un des plus beaux Spectacles que l'on puisse voir , tant par le coup d'œil de la Salle où il se donne , que par la quantité de Masques qu'il attire pendant tout le Carnaval.

Les jours que l'on représente l'Opera ,

Sont les Mardis, Vendredis, & Dimanches ; & les Jeudis depuis la Saint Martin jusqu'au Dimanche de la Passion exclusivement , que les Spectacles cessent à Paris ; excepté la Foire Saint Germain, ou l'Opera-comique, qui continue ordinairement jusqu'au Dimanche des Rameaux.

L'Opera ne représente pas non plus les 2 Février & 25 Mars, Fêtes de la Vierge, ni depuis le Dimanche de la Passion jusqu'au Mardi de *Quasimodò*. Le Dimanche de la Pentecôte, les 15 Août, 8 Septembre, premier Novembre, 8, 24 & 25 Décembre.

Il n'y aucun Spectacle à Paris ces jours de Fêtes solennelles, que le *Concert Spirituel* qui fut établi au mois de Mars 1725. au Château des Tuilleries par Privilège du Roi, accordé en faveur du sieur Philidor ordinaire de la Musique de la Chapelle de Sa Majesté, à la charge que ce Concert dépendroit toujours de l'Opera, & que Philidor lui payeroit 6000 liv. par an.

Philidor fit exécuter ce premier Concert le Dimanche de la Passion 18 Mars 1725. il commença par une suite d'airs de violon

de Lalande, d'un caprice du même Auteur, & de son *Confitebor* ; on joua ensuite un Concerto de Corelli, intitulé la Nuit de Noël, & le Concert finit par le *Cantate Domino*, de Lalande. Il avoit commencé à six heures du soir, & il finit à huit, avec l'applaudissement général de l'Assemblée qui fut très-nombreuse.

Philidor fut remplacé par les sieurs Simart & Mouret, & ensuite les Directeurs de l'Opera reprirent ce Privilège à la fin de l'année 1734. & ils l'ont rétrocédé depuis en 1748. aux sieurs Royer & Cappran ordinaires de la Musique du Roi, à commencer du premier Novembre de ladite année.

Cette Assemblée se tient au Château des Tuilleries, dans la grande Salle dite des Suisses ; on y exécute des Concerts composés de Musique spirituelle, Motets, Sonnates, & Pièces de Symphonies des meilleurs Maîtres ; le choix & la beauté des voix, joints aux charmes de cette excellente Musique exécutée dans la dernière perfection, ne manque jamais d'attirer à ce Spectacle un grand nombre d'Amateurs.

La Salle où l'on donne ce Concert, a chan-

gé plusieurs fois de décorations ; lors de l'établissement en 1725. il n'y avoit que des banquettes , & quelques gradins élevés autour des murs.

En 1727. au mois de Novembre on changea cette disposition , & on fit une Balustrade sur trois faces ; la première opposée à la Tribune où sont placés les Symphonistes & autres Musiciens , laquelle est appuyée contre le mur qui est du côté des Appartemens , & qui fait face en entrant ; la seconde étoit un pan coupé , & la troisième sur la même ligne alloit se joindre à la Tribune du côté du Jardin des Tuilleries ; le pourtour de tout l'ouvrage étoit de 84 pieds , sur 18 d'élévation.

Cette distribution fut encore totalement changée en 1728. au lieu de six rangs de gradins qui s'élevoient extrêmement , & dont les appuis étoient d'une hauteur incommode , & qui n'occupoient qu'un des côtés & une partie du fond de cette Salle , on fit régner tout au tour des Loges , avec symmétrie de trois rangs de gradins d'une portion d'octogone régulière.

Lorsque le Roi vint à Paris après la Campagne de 1744. il alla loger au Château des

Tuilleries le 13 Novembre de ladite année ; & l'on fut obligé de détruire toutes les Loges & les décorations de la Salle où se faisoit ce Concert.

Le Dimanche premier Novembre, jour de la Touffaints 1744. on avoit affiché qu'il feroit exécuté dans la Salle de l'Opera, mais M. l'Archevêque de Paris * fit défendre qu'il fût donné en ce lieu ; & il n'y eut point de Concert Spirituel ce jour-là.

Le Mardi 8 Décembre, jour de la Conception de la Vierge, on donna le Concert spirituel dans la même Salle du Château des Tuilleries, mais il n'y avoit point de Loges, & seulement des banquettes, & des chaises dans le Parterre.

Enfin en 1748. sous la direction du sieur Royer, cette Salle a pris une disposition nouvelle & a été entièrement changée. Le Théâtre du Concert fait voir au fond un grand ordre d'Architecture divisé par un jeu-d'orgues, qui embellit le Spectacle, & fortifie l'accompagnement. L'Orquestre est mieux coupé, & les Concertans sont placés favorablement pour les voix, pour la Symphonie &

* Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille.

pour l'Assemblée. Un rang de Loges remplit agréablement le tour de la Salle ; on y entre par un Corridor , & des Escaliers commodes ; ces Loges sont surmontées d'une galerie qui les couronne sans les charger. Le plain-pied est garni de bancs & de chaises ; & le sieur Royer n'a rien épargné pour mériter l'approbation du Public , qui a fort applaudi ce nouvel arrangement. Ce Concert a été ouvert le Vendredi premier Novembre 1748. Fête de la Toussaints , & a commencé par un *Exitu* , Motet à grand Chœur du sieur Adolfati , Maître de Musique de l'Hôpital des Incurables de Venise. Ensuite le sieur Taillard joua avec applaudissement un Concerto sur la Flute Allemande. On donna *Jubilate Deo omnis terra* , Motet à grand Chœur du sieur Fanion , Maître de Musique de la Sainte Chapelle de Paris. La Demoiselle Duval , jeune écoliere du sieur Royer , débuta par un petit Motet du feu sieur Mouret , & fut fort applaudie. Le sieur Pagin joua un Concerto du fameux Tartini , & selon sa coutume il charma , par la finesse de son exécution , les oreilles connoisseuses. Le *De profundis* Motet du sieur Mondonville termina le Concert.

Voici les jours que se donnent les Concerts Spirituels au Château des Tuilleries.

LE 2 Février, Fête de la Purification de la Vierge.

Le 25 Mars, Fête de l'Annonciation : quand cette Fête tombe dans la semaine Sainte, elle est remise au lendemain de *Quasimodò*.

Depuis le Dimanche de la Passion, jusqu'à celui de *Quasimodò* inclusivement.

Les jours de l'Ascension, de la Pentecôte, & de la Fête-Dieu.

Le 15 Août, Fête de l'Assomption de la Vierge.

Le 8 Septembre, jour de la Nativité de la Vierge.

Le premier Novembre, Fête de la Toussaints.

Le 8 Décembre, jour de la Conception de la Vierge.

Le 24 & le 25 Décembre, veille & jour de Noël.

Ce qui fait environ 24 Concerts pendant l'année.

Le Concert spirituel a pour devise ces mots écrits en Lettres d'or sur le mur à gauche de la Salle.

SIC DAVIDIS AULA SONABAT.

DAvid Kimhi, l'un des plus sçavants Rab-
bins, expliquant le Pseaume 4 & le Cha-
pitre 15 du premier Livre des Cantiques ,
nous apprend qu'il y avoit d'excellens Maîtres
de Musique , & d'excellens joueurs d'Instru-
mens du tems de David , que ce Roi Pro-
phète , qui étoit aussi Poëte & Musicien, avoit
établis pour chanter les louanges du Seigneur par
ses Pseaumes qui sont autant de Poësies , &
qu'il accompagnoit avec sa Harpe en chantant.

On remarque en quelques uns de ses Pseaumes le caractère de la Poësie Drammatique ,
(c'est-à-dire représentation.) Car ce mot grec
signifie action.

Le sçavant Rabbïn que nous venons de
citer , fait un long détail des Musiciens du
Roi David , & des Instrumens dont ils se ser-
voient aux Fêtes & aux Sacrifices solennels ,
où l'on employoit jusqu'à quatre mille Musi-
ciens (1).

(1) Menestrier des Représentations en Musique , p. 117.

Dans la description du fameux Temple de Salomon, fils de David, il est fait mention de quatre chambres souterraines, qui servoient aux Concerts des Lévites, dont le nombre étoit de vingt-quatre mille pour le service du Temple; il y avoit dans ces chambres souterraines cent mille crochets pour suspendre les Instrumens qui y restoient toujours, crainte que la chaleur ne les corrompit. On y trouvoit jusqu'à quarante mille Harpes, autant de Cistres d'or à vingt Karats, & quantité d'autres Instrumens de Musique; deux cens mille Trompettes d'argent faites d'une manière particulière, ordonnée par Moïse, dont l'usage n'étoit permis qu'aux Prêtres; un Surintendant pour le gouvernement de ces Instrumens, un autre pour les Orgues, & un grand-Maître de la Musique, qui avoit l'inspection des Chantres, au nombre de dix mille, & la direction sur 288 Maîtres de Musique. (1)

On trouve la description & les figures de tous les Instrumens de Musique qui étoient en usage chez les Juifs, dans le premier Tome des Commentaires de la Bible du P Calmet Benedictin.

(1) Histoire de la Musique. Tome 1. p. 67.

E T A T,

*Des Personnes qui composent le Concert
Spirituel, en la présente année 1751.*

Les Sieurs ROYER ET CAPPRAN, Directeurs.

Pour la Mesure, le Sieur Royer. Directeur.

Pour l'Orgue, le Sieur Cheron.

Voix Récitantes.

Les Sieurs

Benoist,

L'Abbé Maline,

Gelin.

}
}

Basses-Tailles.

Poirier.

Hautre-Contre.

Mesdemoiselles

Fel,

Chevalier,

Duperey,

Lemiere.

}
}

Dessus.

Premier dessus.

Les Sieurs

Colet ,	}
Malavau ,	
Simon ,	
Chabrun ,	
Bergeron ,	
Watrin.	}

Second dessus.

Les Demoiselles

Alin ,	}
Levy ,	
Folliot ,	
Houbaut ,	
Dubut ,	
Brideau.	}

Hautes-Contres.

Chappotin ,	}
Lépine ,	
De la Croix ,	
Ferret ,	
Beroyer ,	
Godart.	}

Tailles.

Avril ,	}
Orban ,	
Rochette ,	
Fel ,	
Duchenet ,	
Bornet ,	}
Roze.	

Basses-Tailles.

Dun ,	}
Dumats ,	
Albert ,	
Bertrand ,	
Horde ,	

Basses-Contres.

Le Mêle ,	}
Barbier ,	
Laubertie ,	
Prestat ,	
Le Fevre ,	
L'Eveque ,	}
Basquillon ,	
Celin.	}

SYMPHONIE.

Violons.

Les Sieurs

Gaviniés,
 Canavas,
 Dun fils,
 Depreaux,
 Lemiere,
 Dupont,
 Travenol,
 Langlade,
 Piffet,
 Veneris,
 Mangean,
 Beaudeau,
 Exaudé,
 Vibert,
 Vallée,
 Sanry.

Basses.

Les Sieurs

Edouard,
 Forcade,
 Habram,
 Saublay,
 Dun,
 Labbé.

Contre-Basses.

Jianotti,
 Vincent.

Bassons.

Brunel,
 Garnier,
 Capel.

Partie.

Pleffis,
 Levy.

Flutes & Haut-bois.

Taillard, Sallantin,
 Despreaux, Bureau.
 Monnot,

Voix 42.

Symphonie 36.

Total

78.

Personnes employées au Concert.

Les Sieurs

Bourque ,	Receveur.
Du Pleffis,	Controlleur.
Houbaut ,	Receveur du Supplément.

Quand on veut louer des Gradins , il faut s'adresser à Mademoiselle Soubras , Cour des Suisses , au Château des Tuilleries.



POETES



POETES ET MUSICIENS

DE L'OPERA.

P O E T E S :

- I. 1659. PERRIN.
 II. 1672. GILBERT.
 * III. — QUINAULT.
 * IV. 1678. CORNEILLE. (Thomas)
 * V. 1686. CAMPISTRON.
 VI. 1688. DU BOULLAI.
 * VII. 1689. FONTENELLE.
 VIII. 1691. BAUGE.
 * IX. — LA FONTAINE.
 X. 1692. DE BANZY.
 XI. 1693. Me DE SAINTONGE.
 XII. 1694. DUCHE' DE VANCY.
 XIII. 1695. L'ABBE' PIC.
 XIV. 1696. ROUSSEAU.
 XV. — S. JEAN.
 * XVI. 1697. BOYER.
 * XVII. — LA MOTTE.
 XVIII. 1699. REGNARD.
 * XIX. 1700. DANCHET.
 XX. 1702. LA GRANGE-CHANCEL.

* Signifie qu'il est ou qu'il a été de l'Académie Française.

Première Partie.

M

- XXI. 1703. GUICHARD.
 XXII. 1705. ROY.
 XXIII. 1706. LA SERRE.
 XXIV. 1709. JOLY.
 XXV. 1711. MENESSION.
 XXVI. 1713. LA ROQUE.
 XXVII. 1713. FUZELIER.
 XXVIII. 1714. PELLEGRIN.
 XXIX. — DE LA FONT.
 XXX. 1730. FERMELHUIS.
 * XXXI. 1732. FLEURY.
 XXXII. 1733. MONCRIF.
 XXXIII. 1734. MASSIP.
 XXXIV. 1736. LA BRUIERE.
 XXXV. — BONNEVAL.
 XXXVI. 1737. LE FRANC.
 XXXVII. — BERNARD.
 XXXVIII. 1739. MONDORGE.
 XXXIX. — DE LA MARRE.
 * XL. 1742. NERICAUT-DESTOUCHES.
 XLI. — LE COMTE DE L. R***
 XLII. 1743. S. MARC.
 * XLIII. — DUCLOS.
 XLIV. 1745. CAHUSAC.
 XLV. 1746. DALBARET.
 XLVI. 1747. LAUGEON.
 XLVII. 1748. BALOT DE SOVOT.
 XLVIII. 1749. AUTREAU.
 XLIX. 1751. MARMONTEL.

Abrégé de la vie des Poètes, & des Musiciens qui ont donné des Ouvrages pour l'Académie Royale de Musique, avec le Catalogue de leurs Pièces.

P O E T E S.

I.

PERRIN (Pierre) natif de la Ville de ¹⁶⁵⁹ Lyon, vint à Paris, où sous l'auspice d'un petit Collet il se donna le titre d'Abbé, quoiqu'il fut sans Abbaye: comme il étoit fort intrigant, & qu'il avoit de l'esprit, il se fit un accès favorable auprès de plusieurs Seigneurs de la Cour, où il fit connoissance avec Vincent Voiture ce bel esprit de ce tems-là, si renommé par ses Lettres & ses Poësies; il traita avec lui de sa charge d'Introducteur des Ambassadeurs, près de Gaston Duc d'Orléans frere unique de Louis XIII:

C'est Perrin qui a fait la première Pièce Françoise qui fut mise en Musique en 1659.

par Cambert Organiste de l'Eglise de S. Honoré , & Surintendant de la Musique de la Reine-Mere Anne d'Autriche. C'étoit une Pastorale qui fut représentée plusieurs fois à Issy près Paris ; il a aussi composé les paroles de l'Ariane , & de la Pastorale de Pomone , représentée en 1671. & mise en Musique par le même Cambert.

L'Abbé Perrin obtint en 1669. le premier Privilège pour l'établissement de l'Académie Royale de Musique , qu'il céda ensuite à Jean Baptiste Lully , comme nous l'avons dit au commencement de cette Histoire.

Quoique Perrin fût un Poète très-médiocre , on ne peut lui refuser la gloire d'avoir imaginé le premier de donner des Opera François , & d'en avoir composé les premières paroles. Il a fait aussi un grand nombre d'autres Poësies , qui ont été imprimées à Paris en 1661. en trois Volumes in-12. La première partie porte le titre de jeu de Poësies sur divers insectes. Les deux autres contiennent des Odes , des Sonnets , des Stances , des Elégies , &c. On trouve de belles choses dans son Poëme intitulé la Chartreuse , ou la Sainte Soli-

tude. Il a fait aussi plusieurs Traductions en Vers, dont les plus considérables sont celles de l'Eneide de Virgile en Vers héroïques, & celle de la Pompe Royale de l'entrée de la Reine dans Paris en 1660. d'après le Poëme Latin du sieur Buray, Avocat au Parlement. Il a fait aussi des Motets que l'on a mis en Musique. Il est mort à Paris vers l'an 1680.

Voyez Moreri. *Idem* Supplément. 1736.

Le Parnasse François.

Bibliothèque des Théâtres.

Œuvres de Saint Evremont.

II.

GILBERT, (Gabriel) Secrétaire des ¹⁶⁷² Commandemens de Christine, Reine de Suede, & son Résident en France.

Il étoit Parisien, & de la Religion Protestante. Il a composé les paroles de la Pastorale intitulée les peines & les plaisirs de l'Amour en cinq Actes, qui fut mise en Musique par Cambert, & représentée en 1672. Outre cet Opera, Gilbert a aussi composé onze autres Pièces pour le Théâtre François. Un Poëme qui a pour titre, l'Art de plaire.

à l'imitation de l'Art d'aimer d'Ovide, & plusieurs autres Poësies imprimées à Paris par de Luynes en 1655. in-12. Quoique Gilbert eût eu des emplois assez considérables, & qu'il eût reçu des pensions & des bienfaits de la Reine de Suede, il n'en devint pas plus riche, & il auroit passé de tristes jours sans le secours de M. Hervart l'un des Controlleurs Généraux des Finances qui aimoit les gens de Lettres & qui lui donna un asyle favorable dans son Hôtel, où il mourut à la fin de l'année 1679.

 III.

1672. * **Q**UINAULT, (Philippe) Auditeur de la Chambre des Comptes de Paris, * de l'Académie Française, où il fut reçu en 1670. à la place de François-Henry Salomon, Président à mortier au Parlement de Guyenne.

Il naquit à Paris l'an 1635. avec un talent si heureux pour la Poësie Française, qu'il composa, dès l'âge de 18 ans, des Comédies

* Signifie qu'il étoit de l'Académie Française.

très-agréables ; Tristan-l'Hermite , qui avoit vieilli dans la carrière du Théâtre , se fit un plaisir de le former dans le genre Drammatique , où Quinault s'acquît une grande réputation ; & il n'avoit pas encore 30 ans , qu'il avoit déjà donné seize Pièces au Théâtre François , toutes en Vers & en cinq Actes , que le Public reçut favorablement. Mais ce qui a le plus contribué à la grande réputation que Quinault s'est acquise , sont les Pièces Lyriques qu'il a composées pour l'Opera , au nombre de XIV. qui sont ,

1. Les Fêtes de l'Amour & de Bacchus , Pastorale en trois Actes & un Prologue , représentée en 1672.
2. Cadmus Tragédie , 1673. - 3. Alceste , T. 1674.
4. Thésée , T. 1675. - 5. Atys , T. 1675. - 6. Isis , T. 1677. - 7. Proserpine , T. 1680. - 8. Le Triomphe de l'Amour, Ballet en 24 entrées, 1680. - 9. Persée , T. 1682. - 10. Phaëton , T. 1683. - 11. Amadis , T. 1684. - 12. Roland , T. 1685. - 13. Le Temple de la Paix, Ballet en six entrées 1685. - & 14. Armide , T. 1686.

Tous ces Opera ont été mis en Musique par Jean-Baptiste Lully , comme nous l'avons dit dans sa vie ; nous y renvoyons le Lecteur ; & à ce que nous avons dit de Quinault au

commencement de cette Histoire , nous ajouterons seulement que Quinault mourut à Paris , le 26 Novembre 1688. âgé de 53 ans ; après avoir exercé sa charge d'Auditeur des Comptes pendant 17 ans , avec beaucoup d'honneur. Son corps fut porté le 28. en l'Eglise de S. Louis dans l'Isle sa Paroisse. Il fut généralement regretté , non-seulement à cause de sa probité , mais parce que la République des Lettres perdoit en lui un des plus beaux génies pour la Poësie Lyrique , & que jusques ici aucun Poëte n'a pu remplacer.

Voyez la vie de Quinault à la tête de ses Œuvres de Théâtre imprimées à Paris, Ribou. 1715. en cinq vol. in-8°. - Morery, - Histoire de l'Académie Française, par M. l'Abbé d'Olivet, T. II. p. 251. - Les Hommes Illustres de Perrault, T. I. p. 31. - Le Parnasse François par M. Titon du Tillet, p. 406. - Bibliothèque des Théâtres par Maupoint, p. 38. - Recherches sur les Théâtres de France par Beauchamps, T. II. p. 283. & T. III. p. 205. - Bibliothèque Poétique, T. II. p. 310.



IV.

* CORNEILLE, (Thomas) de l'Académie des Inscriptions & Médailles, & de l'Académie Française, * où il fut reçu en 1685. à la place de Pierre Corneille son frere. 1678.

Il étoit fils de Pierre Corneille, Maître des Eaux & Forêts en la Vicomté de Rouen, & de Marthe le Pesant : il naquit le 20 Août 1625. en la Ville de Rouen, où il fit toutes ses études chez les Jésuites. Son goût étoit si marqué pour la Poësie Drammatique, qu'étant en Rhétorique, il composa en Vers Latins une Pièce de Théâtre que son Régent trouva si fort à son gré, qu'il l'adopta, & la substitua à celle qu'il devoit faire représenter pour la distribution des prix de l'année. Peu de tems après être sorti du Collège, le jeune Corneille fit connoître son heureux talent pour la Poësie Française, par une Traduction en Vers des Métamorphoses d'Ovide, & de quelques Epîtres de ce Poëte Latin. Il fit ensuite des Pièces de Théâtres, qui sont au nombre de 35. toutes en Vers & en cinq Actes. Sça-

voir, quatorze Comédies, & dix-huit Tragédies pour le Théâtre François; & trois Opéra, qui font, 1. Pſiché Tragédie, mise en Musique par Lully, représentée en 1678. 2. Bellerophon, T. mise en Musique par le même en 1679. & 3. Médée, T. mise en Musique par Charpentier en 1693. Il y a eu plusieurs éditions de ses Ouvrages, mais la plus complète est celle que la Compagnie des Libraires en a donné à Paris en 1722. en 5 vol. in-8°.

Les œuvres en prose de Thomas Corneille ne sont pas moins considérables que celles de ses Poësies. Elles consistent en un Dictionnaire des Arts, 2. vol. in-fol. Paris 1732. Nouvelle édition.

Dictionnaire Universel Géographique & Historique, Paris 1707. 3 vol. fol. Les Remarques sur Vaugelas, pour la pureté de la Langue Françoisë, &c.

Il mourut à Andely, le 8 Décembre 1709. âgé de 84 ans. Il eut toujours un grand fond de probité, de droiture, de modestie, de charité & de Religion, & ce qu'on ne peut trop estimer, c'est que dans le cours d'une si lon-

güe vie, il ne se fit pas un seul ennemi.

Son Pere avoit rendu de si bons services au Roi Louis XIII, que ce Prince lui donna des Lettres de Noblesse.

Voyez Moreri. - Le Parnasse François. - Histoire de l'Académie Française. - Dictionnaire des Théâtres.

V.

* **C**AMPISTRON, (Jean Galbert de) 1686.
 Secrétaire des Commandemens de M. le Duc de Vendôme, & Secrétaire Général des Galeres, * de l'Académie Française en 1701. en la place de Jean Regnaud de Segrais, & de l'Académie des Jeux Fleuriaux de Toulouse.

Il naquit en cette Ville en 1656. après y avoir fait toutes ses études; & se sentant beaucoup de talens pour la Poësie, il s'appliqua à ce bel Art, & il vint à Paris pour s'y perfectionner; peu de tems après il se fit connoître par sa Tragédie de Virginie, qui fut représentée avec succès en 1683. Il lia amitié avec Raisin le Comédien, chez qui il demeura pendant plusieurs années, ce qui au-

gnera encore le goût qu'il avoit pour le Théâtre , & il acquit bien-tôt après la réputation de Poëte & d'Auteur par plusieurs Pièces qu'il donna aux Comédiens François. Cependant il resta dans un état peu aisé , jusqu'à ce qu'il eut le bonheur d'être connu de M. le Duc de Vendôme , qui lui demanda des paroles de sa composition pour un Divertissement qu'il devoit donner à M. le Dauphin dans son Château d'Anet , où il devoit passer quelques jours.

Les paroles que Campistron composa , furent la Pastorale d'Acis & Galathée qui fut mise en Musique par Lully , & représentée d'abord à Anet en 1685. & l'année suivante à Paris avec un succès merveilleux. M. de Vendôme fut si satisfait de ce Poëme , qu'il retint Campistron à son service , en qualité de Secrétaire de ses Commandemens , & le combla de biens & d'honneurs ; il lui accorda la place de Secrétaire Général des Galeries , le fit nommer Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Jacques en Espagne , Commandeur de Chimenes , & Marquis de Penugo dans le Montferrat.

Campistron de son côté repondit aux bien-

faits de M. de Vendôme avec toute la reconnaissance dont il étoit capable : il suivoit toujours ce Prince dans toutes ses campagnes en Espagne , & en Italie , & l'amusoit agréablement dans ses momens de loisir , de même que les principaux Officiers de l'Armée. Ayant eu le malheur de perdre son Maître qui mourut à Vignaroz en Espagne le 11 Juin 1712. Campistron se retira à Toulouse où il avoit épousé au mois de Novembre 1710. Mademoiselle de Cauaubon de Maniban, d'une famille des plus illustres, de la Province de Languedoc, elle étoit sœur de M. l'Archevêque de Bordeaux, & cousine Germaine de M. Maniban, Premier Président du Parlement de Toulouse. Après environ douze années d'une vie tranquille & agréable dans sa patrie, qu'il ne quitta que deux ou trois fois pour venir passer quelque tems à Paris, il mourut à Toulouse d'une attaque d'apopléxie, le 11 May 1723. âgé de 67 ans. Cette Maladie fut occasionnée par la colere où il se mit, quelques momens avant sa mort, contre des Porteurs de chaise, qui refusoient de le porter chez lui un soir, à cause de sa pésanteur & de l'é

loignement de sa maison. Messieurs les Capitouls de Toulouse, après la mort de M. Camille, ont fait mettre son portrait dans la Galerie de l'Hôtel de Ville où sont placés les Bustes des hommes illustres auxquels Toulouse a donné naissance.

Outre l'Opera d'Acis & Galathée, il a encore fait les paroles d'Achille & Polixene Tragédie, mise en Musique par Colasse, & représentée en 1687. & les paroles d'Alcide, ou du Triomphe d'Hercule, dont la Musique est de Louis Lully & de Marais. Il a encore composé neuf Tragédies, & deux Comédies pour le Théâtre François.

1. Virginie Tragédie 1683. - 2. Arminius, T. 1684. - 3. Andronic, T. 1685. 8 Février. - 4. Alcibiade, T. 28 Décembre 1685. - 5. Phraate, T. * non imprimée 1686. - 6. Phocion, T. 1688. - 7. Adrien, T. Chrétienne 1690. - 8. Tiridate, T. 1691. - 9. Aëtius, T. 1693. * non imprimée. - L'Amante Amant Comédie 1684. - Le Jaloux désabusé Comédie, 13 Décembre 1709.

On a fait plusieurs éditions de ses œuvres. La dernière est de 1731. Paris, Ribou, 2. vol. in-8°.

- Voyez Le Parnasse François. - Dictionnaire des Théâtres. - Histoire du Théâtre François, T. XIII: p. 227. & suivantes - Bibliothèque Française.

VI.

DU BOULLAY, (Michel) Secré- 1688.
taire de M. le Grand Prieur de Ven-
dôme.

Il a fait les paroles de deux Opera. 1. Zé-
phyre & Flore Ballet en trois Actes & un Pro-
logue, dont la Musique est de Louis Lully,
& de Jean-Louis Lully son frere, tous deux
fils du célèbre Lully. Cet Opera fut joué jour
pour jour au bout de l'année du décès de leur
pere, c'est-à-dire, le 22 Mars 1688. 2. Or-
phée, Tragédie en trois Actes, mise en Mu-
sique par le même Louis Lully, & représen-
tée en 1690. 43 ans avant que l'Orphée de
Du Boullay parût; on avoit déjà donné en
France un Opera Italien, sous le titre d'Or-
feù è Erudice. - Voyez l'Histoire de l'Opera à
l'année 1647.



VII.

1689. * **F**ONTENELLE, (Bernard le Botuvier de) Poëte vivant, * Doyen de l'Académie Française, où il fut reçu en 1691. Associé vétéran de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, reçu en 1701. & Pensionnaire, & Secrétaire perpétuel de celle des Sciences, où il fut reçu en 1697. « Cet homme rare qui a illustré une partie du dernier Siècle, & que le Ciel conserve encore pour la gloire de celui-ci étant presque à son 20^e lustre.

Il a composé les paroles de trois Opéra. 1. Thétis & Pelée Tragédie, mise en Musique par Colasse & représentée pour la première fois le Mardi 11 Janvier 1689. Cet Opéra a été repris sept fois. La première en 1697, en 1699, 1708, 1712, 1723, 1736; & la septième le Dimanche 29 Novembre 1750. Il arriva ce jour-là une chose qu'on n'a jamais vûe, & qu'on ne verra sans doute jamais. M. de Fontenelle, Auteur de cet Opéra, étoit dans la Loge où il avoit été 60 ans auparavant

auparavant quand on le donna pour la première fois. Ce jour-là aussi il eut pour convives à dîner deux de ses amis ; avec lesquels il avoit dîné le jour de la première Représentation de ce même Opera en 1689. M. de Fontenelle à cette dernière reprise reçut avec éclat de tous les Spectateurs, les applaudissemens sincères qui étoient dûs à son mérite. Le 2. Opera de M. de Fontenelle est *Euée & Lavinie* Tragédie, aussi mise en Musique par Colasse en 1690. & 3. *Endymion* Pastorale Héroïque, dont la Musique est de Colin de Blamont en 1731. Il a aussi donné trois Pièces au Théâtre François, deux Comédies, qui sont la *Comette* en 1682. & le *Comte de Gabalis* en 1689, & la Tragédie d'*Aspasie* en 1690.

Tous ses Ouvrages ont été imprimés plusieurs fois. Il y a une édition faite à Paris en 1715. en 9 vol. in-12. qui contient ses Dialogues des Morts, les Oracles, les Lettres galantes du Chevalier d'Her***. La pluralité des Mondes, le renouvellement de l'Académie des Sciences, & ses Poësies Pastorales, &c.

Il vient de donner deux nouveaux Volumes
de ses Oeuvres imprimés à Paris 1751.

Contenant ,

Idalie , Tragédie , 1716.

Macate , Comédie , 1719.

Le Tyran , Comédie.

Abdolomine , Comédie.

Le Testament , Comédie.

Henriette , Comédie.

Lysianasse , Comédie.

Discours sur la Poësie en général.

Discours lû dans l'Assemblée publique , du
25 Août 1749. à l'Académie Française.

Reponse de M. de Fontenelle au discours
de M. l'Evêque de Rennes le jour de sa ré-
ception , le 25 Septembre 1749.

Histoire de Romieu de Provence.

Et quelques Pièces de Poësie.

Tous ces Ouvrages font son éloge , & le
font reconnoître pour l'émule , & le digne
neveu de Pierre , & de Thomas Corneille.

VIII.

BAUGÉ a fait les paroles de l'Opera 1791. de Coronis, Pastorale Héroïque en trois Actes, & un Prologue, mise en Musique par Théobalde, & représentée en 1691.

IX.

* **L**A FONTAINE, (Jean de) * de 1692. l'Académie Française, où il fut reçu le 2 May 1684. à la place de Jean-Baptiste Colbert.

Il naquit le 8 Juin 1621. à Château-Thierry en Champagne ; il étoit fils de Jean de la Fontaine ; Maître des Eaux & Forêts du Duché de Château-Thierry, & de Françoise Pidoux, fille du Bailly de Coulommiers. A l'âge de 19 ans il entra dans la Congrégation de l'Oratoire, & il en sortit 18 mois après. Son Pere lui donna sa charge de Maître des Eaux & Forêts, mais il n'y avoit aucun goût, & n'en fit les fonctions pendant plus de 20 années que par complaisance pour

* Hist. de l'Académie Française, T. II. p. 328.

son pere : on pourroit bien dire auffi qu'il ne se maria que par la même complaisance ; car jamais homme ne fut moins propre que lui pour remplir les devoirs d'une Charge , & pour les soins d'un ménage. M. l'Abbé d'Olivet dit auffi « que jamais homme ne fut plus » simple que la Fontaine , mais d'une simpli- » cité ingénue qui est le partage de l'enfance.

Le goût de la Poësie ne lui vint qu'à l'âge de 20 ans , par la lecture des Vers de Malherbe , qu'il apprenoit tous les jours par cœur. Il lisoit peu nos autres Poëtes François ; il se divertissoit mieux disoit-il , avec les Italiens, sur-tout avec Bocace , & l'Arioste , qu'il n'a que trop bien imité dans ses Contes ; cependant , en traitant des matieres trop libres & trop licentieuses , les termes dont il se sert sont toujours purs & honnêtes , & l'on peut dire qu'il corrige en quelque façon les choses immodestes par la chasteté de ses expressions.

Ses Fables sont remplies d'une morale naturelle & insinuante , capable de former les mœurs , le vrai Philosophe , & le galant homme , selon le monde.

Nous avons rapporté dans la vie de Lully

un petit différent qu'il eut avec ce Poëte au sujet de sa Pastorale de Daphné, dont il avoit composé les paroles, & sur lesquelles Lully ne voulut pas composer sa Musique. La Fontaine fit les paroles d'un autre Opera, intitulé Astrée Tragédie, mise en Musique par Colasse, & représentée par l'Académie Royale de Musique au mois de Novembre 1691. On dit qu'à la premiere représentation de cet Opera, la Fontaine étoit dans une Loge derriere des Dames qui ne le connoissoient pas, & qu'à chaque endroit il s'écrioit cela est détestable; ennuyées de l'entendre toujours répéter la même chose, Monsieur, lui dirent-elles, cela n'est pas si mauvais; l'Auteur est homme d'esprit, c'est M. de la Fontaine; eh! Mesdames, reprit-il sans s'émouvoir, la pièce ne vaut rien, & la Fontaine dont vous parlez, est un stupide, & c'est moi qui le suis. Cet Opera n'a point été imprimé en Musique, il a fait dire que la Fontaine faisoit mieux des Fables que des Opera, & qu'on ne réussissoit jamais quand on forçoit son génie.

Il a aussi composé six Comédies pour le Théâtre François, qui sont l'Eunuque Co-

médie imitée de Terence , 1654. Le Florentin , cette Pièce est sur le Catalogue de celles qui se donnent journallement. Le veau perdu Comédie , représentée en 1686. Je vous prens sans verd en 1693. La Coupe enchantée 1710. Ragotin , ou le Roman Comique 1716. Climéne Pastorale. On a encore de lui une Histoire de Psiché en prose , & quelques autres Ouvrages imprimés à Paris en 1729. chez Barbou en 3 vol. in-8°.

On a donné en 1726. un belle édition de ses Oeuvres en 3 vol. in-4°. qui contiennent ses Contes , ses Fables , & ses Poësies. V. la liste de ses Ouvrages & de sa vie dans l'Histoire de l'Académie Française par M. l'Abbé d'Olivet , T. II. p. 347.

Dans l'építaphe qu'il fit pour lui , il dépeint en même-tems son caractère , la voici :

Jean s'en alla comme il étoit venu ,
Mangeant son fonds après son revenu ;
Et crut le bien chose peu nécessaire ,
Quant à son tems bien le sçut dispenser ;
Deux parts en fit dont il souloit passer ,
L'une à dormir & l'autre à ne rien faire.

La Marquise de la Sabliere , Dame de beaucoup d'esprit & de sçavoir , qui aimoit la

Poësie, lui servit de Mecene, & le retira chez elle pendant près de 20 ans jusqu'à sa mort, qu'il retrouva chez M^e. d'Hervart la même hospitalité & les mêmes douceurs dont il avoit joiüi chez M^e. de la Sablière. M. le Duc de Bourgogne voulut bien être aussi le Protecteur de la Fontaine, & il lui donnoit de tems en tems des marques de sa libéralité ; & le jour même qu'il apprit qu'il avoit reçu le S. Viatique, il lui envoya une bourse de 50 Louis.

Après sa conversion il vécut ou plutôt il languit encore deux ans. Il mourut à Paris chez M^e. d'Hervart, rue Platriere, le 13 Mars 1695. âgé de 76 ans, & fut enterré dans le cimetiere de S. Joseph, dans l'endroit même où Moliere avoit été mis 22 ans auparavant.

Il avoit épousé Marie Hericart, fille d'un Lieutenant au Baillage Royal de la Ferté-Milon. Il en eut un fils dont la postérité subsiste encore aujourd'hui. Cette femme ne manquoit ni d'esprit ni de beauté, dit M. l'Abbé d'Olivet, mais pour l'humeur elle tenoit fort de cette Madame Honesta qu'il dépeint dans sa nouvelle de Belphegor ; aussi ne trouvoit-

il d'autre secret que celui de Belphegor pour vivre en paix avec elle , c'est-à-dire , qu'il s'éloignoit de sa femme le plus souvent , & pour le plus long-tems qu'il pouvoit , mais sans aigreur & sans bruit.

Voyez Histoire de l'Académie Française , T. II. p. 236. - Moreri. - Baillet. - Jugement des Ouvrages des Sçavans. - Perrault. - Hommes illustres. - Le Parnasse François , p. 460. - Bibliothèque des Théâtres , &c.

X.

1692. **D**E B A N Z Y a composé les paroles du Ballet de Ville-neuve S. Georges en trois entrées , mises en Musique par Colasse , dansé devant Monseigneur le Dauphin à Ville-neuve S. Georges , le premier Septembre 1692. par les Acteurs de l'Académie Royale de Musique. Ce Ballet fut ensuite joué sur le Théâtre de l'Opera , avec le Carnaval Mascarade , en 1732. * non imprimé en Musique.



X I.

M^e. DE SAINTONGE, (Louise- 1693
Généviève Gillot), née à Paris l'an
1650. Elle étoit fille de Pierre Gillot sieur
de Beaumont, & de Généviève Gomez, con-
nue par plusieurs Ouvrages, entre autres par
l'Arioste moderne. Mademoiselle Gillot eut
une excellente éducation & fut élevée dans
l'étude des Belles-Lettres, y étant portée par
son goût naturel, & par l'exemple de M. de
Saintonge son mari, Avocat au Parlement
de Paris, homme d'érudition & d'un rare
mérite.

Cette Dame a fait beaucoup d'honneur à
son sexe, par la beauté & l'agrément de son
génie. Elle a composé les paroles de deux
Opera. Le premier intitulé Didon Tragédie,
mise en Musique par Desmarêts, représentée
en 1693. L'autre, Circé Tragédie, dont la
Musique est du même Auteur, & représentée
en 1694. Les Poësies de M^e. de Saintonge
ont été imprimées à Dijon en 1714. par de
Fay. seconde édition en 2 vol. in-12. Le
premier dédié à S. A. R. Madame, contient

les charmes des Saisons Ballet : Idille sur le retour de Madame au Palais Royal ; Poësies diverses , & l'intrigue , des Concerts Comédie en Vers d'un Acte.

Le second vol. dédié à M. de Migieu, Préfident à Mortier au Parlement de Bourgogne , comprend un divertissement représenté à Barcelone pour le mariage de leurs Majestés Catholiques au mois d'Octobre 1701. plusieurs Epitres , Chançons , Madrigaux , & autres Poësies. Le retour du Printems Eglogue , Diane & Endymion Pastorale héroïque , & Grifeldes , ou la Princesse de Saluces , Comédie en Vers de 5 Actes. Cette Dame a donné encore en prose la vie de Dom Antoine de Portugal.

Elle est morte à Paris le 24 Mars 1718. dans la 68^e année de son âge , & est inhumée en l'Eglise de S. Louis dans l'Isle.



XII.

DUCHÉ DE VANCY , (Joseph-^{1694.}
François) de l'Académie Royale des
Inscriptions & Belles-Lettres.

Naquit à Paris le 28 Octobre 1668. Il étoit fils d'Antoine Duché, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi , & depuis Secrétaire général des Galeres. Son Pere l'avoit fait élever avec beaucoup de soin , & ce fut tout l'héritage qu'il lui laissa. Il avoit une facilité heureuse pour la Poësie , on en peut juger par le nombre de ses Ouvrages , quoiqu'il soit mort fort jeune ; il a donné les paroles de six Opera , qui sont 1. Céphale & Procris Tragédie, mise en Musique par la Dlle de la Guerre , & représentée en 1694.

2. Théagène & Caricléa Tragédie , dont la Musique est de Desmarêts , représentée en 1695.

3. Les Amours de Momus Ballet en trois Actes & un Prologue , dont la Musique est du même Desmarêts représenté en 1695.

4. Les Fêtes galantes Ballet en trois Actes , la Musique de Desmarêts 1698.

5. Scilla, T. mise en Musique par Théobalde, en 1701.

6. Iphigenie, avec Danchet, Tragédie mise en Musique par Desmarêts & Campra, en 1704.

Il a fait aussi trois Tragédies tirées de l'Écriture Sainte. Jonathas en 1700. Absalon en 1702. & Debora en 1706. Ces trois Tragédies ont été jouées par les Demoiselles de S. Cyr, & le feu Roi Louis XIV. les a quelquefois honorées de sa présence. Duché achevoit une pièce toute pareille, & destinée au même usage lorsque la mort l'a enlevé le 14 Décembre 1704. dans la 37^e année de son âge. Il est inhumé dans le cimetière des SS. Innocens.

S'il s'est distingué par les graces de son esprit, il ne se rendit pas moins recommandable par la douceur & la bonté de son caractère ; il ne lui est jamais échappé aucun trait malin, pas même équivoque, & l'on voit dans tous ses écrits, cette candeur qui paroissoit peinte sur son visage, & qui étoit comme une expression fidèle des sentimens de son ame.

Louis XIV. l'avoit gratifié d'une pension de cent pistoles, & il eut la bonté d'en conserver la moitié à sa veuve.

Voyez son éloge & le Catalogue de ses Ouvrages ;
 - Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions in-12. T. II. p. 31 & 33. - Le Parnasse François, p. 502.
 - Bibliothèque des Théâtres. - Bibliothèque Poétique in-4°. T. III. p. 168. T. I. de ses Œuvres imprimées à Amsterdam 1712. p. 274.

XIII.

L'ABBÉ PIC a composé les paroles 1695. de trois Opera. Le 1. intitulé le Ballet des Saisons en quatre entrées & un Prologue, mis en Musique par Louis Lully & Colasse, représenté en 1695. 2. La naissance de Venus, Pastorale en cinq Actes, dont Colasse a aussi fait la Musique, représentée en 1696. & le 3^e. Aticie, Ballet en cinq Actes, mis en Musique par la Coste en 1697.

Nous avons aussi de l'Abbé Pic des Ouvrages en prose qui ont mérité l'approbation du Public ; entr'autres, une Traduction Française de Timandre ; il a donné un Recueil des Oeuvres de S. Evremont, où il a mêlé

beaucoup de ses productions , qu'il a voulu faire passer sous le nom de cet illustre Auteur. On a imprimé encore de cet Abbé quelques Epîtres en prose , dans le caractère des Héroïnes d'Ovide ; le Public , Caprice , Paris , Cellier , 1704.

Il est mort en 1712.

X I V.

1696. **R**OUSSEAU , (Jean-Baptiste) de l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles. *

Naquit à Paris en 1669. Tout le monde sçait que sa naissance n'étoit pas distinguée , & que son pere faisoit la profession de Cordonnier , mais son état ne l'empêcha pas de donner une bonne éducation à son fils , lui ayant fait faire ses études dans les meilleurs Colléges de Paris. Le jeune Rousseau profita de cette bonne éducation , & donna dans toutes les classes des marques de la pénétration & de la beauté de son génie , & de son goût particulier pour la Poësie. Il s'y livra tout entier ; & à peine eut-il atteint l'âge de 20

* Il étoit entré élève dans cette Académie en 1701 & avoit été déclaré vétéran en 1705.

ans , qu'il fit paroître divers petits Ouvrages pleins d'esprit , qui lui acquirent de la réputation , & qui le firent connoître & rechercher par plusieurs personnes de distinction , & d'un goût délicat. M. Rouillé du Coudray , Conseiller d'Etat & Directeur des Finances , le retira chez lui , & le mit auprès de ses fils en qualité de Gouverneur. Il vivoit tranquille dans sa médiocre fortune , & avoit refusé plusieurs emplois que quelques Seigneurs de la Cour lui avoient voulu procurer auprès de M. de Chamillard , alors Ministre de la Guerre & des Finances , lorsqu'en 1710. ses ennemis le firent passer pour Auteur de ces fameux couplets satyriques qui firent tant de bruit à Paris , & à la Cour ; & qui noircirent plusieurs personnes d'esprit & de mérite , par les calomnies les plus atroces ; ce qui occasionna un grand Procès entre lui & Saurin , à qui Rousseau voulut imputer ces couplets. Malgré les amis & les sollicitations en faveur de Rousseau , la procédure tourna mal pour lui , il fut condamné au bannissement pour 30 ans hors du Royaume comme Auteur de ce Libelle , quoiqu'il

ait toujours assuré qu'il n'y avoit aucune part ; & qu'il ait protesté la même chose en mourant , & dans son Testament..

Rousseau fut donc obligé en 1711. d'aller chercher un asyle hors du Royaume ; & il fut heureux de trouver un illustre Protecteur en M. le Comte du Luc , Ambassadeur de France en Suisse , qui fut charmé de l'avoir auprès de lui , & qui se fit un vrai plaisir de lui rendre la vie douce & agréable. Aussi Rousseau de son côté témoigna beaucoup de reconnoissance à son Bienfaiteur , & faisoit un des plus grands agrémens de sa maison qui étoit ouverte non-seulement à tous les Suisses , mais encore à toute la noblesse des Pays circonvoisins. M. le Comte du Luc ayant été nommé en 1714. un des Plénipotentiaires pour la Paix qui fut conclue cette année à Bade en Suisse , entre la France & l'Empereur , le Prince Eugène , le premier de ses Plénipotentiaires, fut curieux de voir Rousseau qu'il connoissoit de réputation à l'occasion de son Ode sur la Fortune , que ce Prince ne pouvoit se lasser d'admirer. Il goûta si fort l'esprit & les conversations de Rousseau , &

il

il pria avec tant d'instance M. le Comte du Luc de lui permettre de l'emmener avec lui , qu'il ne put lui refuser sa demande ; & aussitôt après la conclusion de la Paix il l'emmena à Vienne , où il le fit connoître à la Cour de l'Empereur , & où il ne tarda pas de faire d'illustres connoissances.

Après avoir été près de trois ans auprès du Prince Eugene , il fut obligé de le quitter pour passer à Bruxelles. Il alla ensuite en Angleterre , où il fit imprimer à Londres en 1723. ses Oeuvres en deux vol. in-4°. Cette édition , qui est très-belle , lui valut plus *de cinq cens guinées* , qui font environ *douze mille liv. de France* , qu'il placa à son retour à Bruxelles sur la Compagnie d'Ostende , que l'Empereur y avoit établie ; mais comme les malheurs accompagnent ordinairement les malheureux , cette Compagnie fut supprimée peu de temps après , & les Actionnaires perdirent leurs fonds. C'étoit tout le bien que possédoit Rousseau , & il auroit été très-embarrassé pour vivre , sans la ressource de quelques amis , & de M. le Duc d'Areberg , Prince du S. Empire , qui faisoit son séjour ordinaire à Bruxelles , &

qui retira Rousseau chez lui , & lui fit une pension de 1500 liv. jusqu'à sa mort.

Ce Poète vint à Paris en 1739. espérant terminer l'affaire de son bannissement ; mais après avoir fait un séjour de trois mois en cette Ville incognito, sous le nom de Richer, n'ayant pu seulement obtenir un sauf conduit pour un an, au bout duquel le tems prescrit pour son bannissement devoit expirer, il fut contraint de retourner à Bruxelles au mois de Février 1740. emportant avec lui les regrets de quantité d'honnêtes gens. Quelques années avant sa mort Rousseau alloit passer une partie de l'Eté à la Haye, où il avoit beaucoup d'amis. Au mois d'Octobre 1740. en revenant de cette Ville, il fut attaqué d'une apoplexie violente, étant dans une Barque qui le transportoit à Anvers : mais le prompt secours qu'on lui apporta le mit en état de gagner la Ville, où il arriva à demi-mort, & sans connoissance. Il fut près de trois mois dans cet état ; mais sa raison lui étant revenue en entier au mois de Décembre, on le ramena à Bruxelles où il eut le tems de se préparer à la mort en bon Chrétien ; c'est dans ces dispositions qu'il mourut le 17 Mars

1741. dans de grands sentimens de Religion , après avoir reçu le S. Viatique , & ayant protesté , avant que de le recevoir , en présence d'un grand nombre d'assistans , qu'il n'étoit point l'Auteur des couplets de chansons pour lesquels il avoit été condamné. C'est aussi ce que M. l'Abbé d'Olivet a fait connoître par un écrit que Rousseau lui avoit laissé pour sa justification à son départ de Paris en 1740.

Voyez Mémoire pour servir à l'Histoire des couplets de 1710. attribués faussement à M. Rousseau , imprimé à Bruxelles en 1752. in-12. Lettres de M. Racine à M. D*** imprimées à la tête des Lettres de Rousseau , T. I.

Voici un Epitaphe que l'on a faite pour lui.

Cy gît l'illustre & malheureux Rousseau
 Le Brabant fut sa tombe, & Paris son berceau.
 Voici l'Histoire de sa vie,
 Qui fut trop longue de moitié ;
 Trente ans il fut digne d'envie,
 Et trente ans digne de pitié.

Il est mort âgé de 72 ans à Bruxelles , où il a passé plus de 30 ans. Il fut inhumé le 18 Mars 1741. dans l'Eglise des Carmes Déchaussés. Il a laissé par un article de son Tes-

tament , tous ses papiers à M. Seguy , Gouverneur du Prince héréditaire de la Tour-Tassis , avec une invitation pressante d'entreprendre incessamment une nouvelle édition de ses Oeuvres , autant pour faire voir le jour à un grand nombre de ses pièces anciennes & nouvelles qui n'ont jamais été publiées , que pour arrêter la témérité & l'indiscrétion de ceux qui pourroient former la même entreprise par d'autres vûes. L'original du Testament est entre les mains de M. le Comte de Lannoy , Gouverneur de Bruxelles en 1741. un des plus généreux Protecteur de ce grand Poëte , & qui n'a pas dédaigné à sa priere , de se charger de l'exécution de ses dernières volontés.

Rouffseau , cet émule d'Horace & de Pindare , a composé plusieurs Ouvrages en Prose & en Vers ; outre ses Odes , ses Cantates , Epîtres , Epigrammes , &c. nous avons de lui sept Comédies , qui sont , 1. Le Café , Comédie en prose de 5 Actes , 1695.

2. Le Flatteur , Comédie en prose de cinq Actes , 1696.

3. Le Capricieux , Comédie en Vers de cinq Actes , 1700.

4. La Ceinture magique, Comédie en prose d'un Acte, 1701.

5. La Mandragore, Comédie en prose cinq Actes, 1731.

6. Les Ayeux chimériques, Comédie en Vers cinq Actes, 1734.

7. L'Androgine ou l'Hypocondre, Comédie en Vers de cinq Actes, * non imprimée.

Il a aussi donné les paroles de deux Opera. Jason, Tragédie mise en Musique par Colasse, représentée en 1696. & Venus & Adonis Tragédie, dont la Musique est de Desmarêts, représentée en 1697. Il y a eu plusieurs éditions de ses Ouvrages; la première qui a paru est de 1712. à Soleure en 2 vol. in-12. *Id.* Rotterdam en 3 vol. in-8°. compris l'Anti-Rousseau; par Gacon, dit le Poète sans fard; ce volume contient plusieurs Epigrammes & Rondeaux contre Rousseau, & une partie des pièces de son Procès avec Saurin.

Outre l'édition qu'il a donné lui-même à Londres en 1723. par souscription en deux volumes in-4°. il y en a une autre. *Idem*, (Chartres) 1731. en 2 vol. in-12. une de Bruxelles en 1743. en trois volumes in-4°.

& un autre. *Idem*, en 1743. en 4 vol. in-12.
& en 3 vol. in-4°.

On a imprimé à Amsterdam en 1735. les nouvelles Oeuvres de M. Rousseau, pour servir de supplément aux différentes éditions des Ouvrages de cet Auteur. 1 vol. in-12.

On a aussi imprimé à Paris en 1736. les nouvelles Epîtres du sieur Rousseau en 1 vol. in-12. & ses Lettres, à Genève en 1750. en 5 vol. in-12.

Voyez. Le Parnasse François, par M. Titon du Tillet, Supplément, p. 732. - Le Médaillon de Rousseau gravé au commencement de ce Livre, p. 32. planche X. - Bibliothèques des Théâtres par M M. Billy, & de Beauchamps. - Histoire du Théâtre François par MM. Parfait, T. XIV. p. 181. & suivantes. - Factums & Mémoires des sieurs Rousseau & Saurin, imprimés en 1710 & 1711.

Il vient de paroître un Mémoire imprimé à Bruxelles en 1752. petit in-12. pour servir à l'Histoire des couplets de 1710. attribués faussement à M. Rousseau.

X V.

SAINT-JEAN a fait les paroles de 1796.
 l'Opera d'Ariane & Bacchus , Tragédie
 mise en Musique par Marais , ordinaire de
 l'Académie , représentée en 1696.

X V I.

* **B**OYER , (Claude) Prêtre , de l'Académie 1697.
 Française , reçu en 1666. à la
 place de Louis Giry.

Il naquit à Alby en 1618. & mourut à
 Paris le 22 Janvier 1698. âgé de 80 ans.

(1) Il travailla pendant 50 ans pour le
 Théâtre , sans que jamais le mauvais succès
 de ses pièces l'ait rebuté , tant son amour pro-
 pre l'avoit flatté : toujours content de lui-
 même , rarement du public. Cependant pour
 éprouver si la chute de ses Ouvrages ne de-
 voit pas être imputée à la mauvaise humeur
 du Parterre , le stratagème dont il usa fût
 d'afficher sa Tragédie d'Agamemnon , sous le
 nom de Pader d'Asseran , jeune Gascon nou-

(1) Hist. de l'Académie Française , T. II. p. 359.

veau débarqué à Paris ; l'artifice réussit , & la pièce fut généralement applaudie. Racine même , le plus grand fléau de Boyer , protégea hautement le nouvel Auteur. Boyer persuadé que son nom seul avoit porté malheur à ses pièces , ne put s'empêcher de s'écrier en plein Parterre , au milieu des applaudissemens que celle-ci recevoit. « Elle est pourtant de Boyer , » malgré M. Racine. » Ce mot lui couta cher , car elle fut sifflée le surlendemain.

Il a composé 21 Tragédies ou Pastorales , & les paroles de l'Opera de Méduse , Tragédie mise en Musique par Gervais , représentée en 1697. Il a aussi fait les caractères des Prédicateurs , des Prétendans aux dignités Ecclésiastiques , &c. avec quelques Poésies Chrétiennes , & autres.

Voyez le Catalogue de ses Ouvrages , Histoire de l'Académie Française par l'Abbé d'Olivet , T. II. p. 361. - Le Parnasse François , 472. - Bibliothèques des Théâtres. - Histoire du Théâtre-François , T. XII. p. 98. & suivantes. *Idem* , p. 302. 303.

XVII.

* **L** A MOTTE, (Antoine Houdart de) 1697.
 reçu à l'Académie Française en 1710.
 à la place de Thomas Corneille.

Naquit à Paris le 17 Janvier 1672. jour de la Fête de S. Antoine, dont le nom lui fut donné. Après avoir fait ses humanités & ses études de droit, le goût qu'il avoit pour la déclamation en laquelle il excelloit, lui fit représenter diverses Comédies de Moliere, avec des jeunes gens de son âge. Ce fut en ce tems-là qu'il fit paroître le premier fruit de sa veine, dans la Comédie des Originaux qu'il donna en 1693. à la Comédie Italienne. Il embrassa ensuite l'Etat Ecclésiastique, & il avoit même aspiré à la plus haute perfection, par une retraite qu'il fit à l'Abbaye de la Trappe; mais il quitta cet état en 1697. & il a toujours vécu dans le célibat

« Si jamais quelqu'un eut droit au titre
 universel, dit M. de Fontenelle, * c'est

* Eloge de M. de la Motte prononcé par M. de Fontenelle, dans une séance publique de l'Académie Française, le 6 Mars 1732. à la réception de feu M. de Buffly Rabutin, Evêque de Luçon.

» fans contredit M. de la Motte. Le brillant &
 » la solidité, la vivacité & la justesse, la pro-
 » fondeur du raisonnement, la force, la dé-
 » licateffe, la netteté & la précision du style,
 » tout cela se trouve réuni au plus haut degré
 » dans ses Ouvrages.

En 1697. il fit le Poëme de l'Europe ga-
 lante qui lui acquit à juste titre une réputation
 considérable ; mais l'époque de son plus grand
 éclat fut lorsque ses Odes parurent. L'Ode
 étoit presque oubliée depuis Malherbe, dit
 encore M. de Fontenelle ; l'élévation qu'elle
 demande, les contraintes particulieres qu'elle
 impose avoient causé sa disgrâce, quand un
 jeune inconnu parut subitement avec des Odes
 à la main, dont plusieurs étoient des chefs-
 d'œuvres, & les plus foibles avoient de gran-
 des beautés. Pindare dans les siennes est tou-
 jours Pindare, Anacréon toujours Anacréon,
 & ils sont tous deux très-opposés. De la Motte
 après avoir commencé par Pindare sçut deve-
 nir Anacréon. Il passa au Théâtre tragique,
 & il y fut universellement applaudi dans trois
 pièces de caractères différens. Les Maccabées
 ont le sublime, & le Majestueux qu'exige une

Religion divine ; Romulus représente la grandeur Romaine naissante , & mêlée de quelque férocité ; Inés de Castro exprime les sentimens les plus tendres , les plus touchans , & les plus adroitement puisés dans le sein de la nature. Aussi l'Histoire du Théâtre n'a-t-elle point d'exemple d'un succès pareil à celui d'Inés , succès constant à la Cour , à Paris , & dans les Provinces. Un autre Théâtre a encore plus souvent occupé M. de la Motte : l'Europe galante , & ses autres Poèmes pour l'Opera dureront autant que le Théâtre pour lequel ces Pièces ont été faites , & elles feront toujours partie de ce corps de réserve qu'il se ménage pour ses besoins. La Motte s'est distingué par un grand nombre d'autres Ouvrages en tous genres , & de toutes sortes de caractères ; Odes , Fables , Idilles , Eglogues , Comédies , Tragédies , Opera , Cantates , Discours , Mémoires sur l'Histoire Romaine & celle de France , &c. Il n'a manqué à un Poète si universel , qu'un seul genre , qui est la Satyre ; mais il est plus glorieux pour lui qu'elle lui manque , qu'il ne l'est d'avoir eu tous les autres genres à sa disposition. Il ne disputa jamais de prix d'éloquence & de

Poësie qu'il ne le remporta , & il fut si souvent couronné par l'Académie Françoisé , & par celle des Jeux Floraux , qu'il fut enfin prié de ne plus concourir.

Personne n'a eu une plus grande facilité d'écrire que lui ; & la même année de sa mort, il avoit composé trois Pièces pour les trois Théâtres. L'Italie galante pour le Théâtre François , l'Amante difficile pour l'Italien , & Scanderberg pour l'Opera ; mais ce qui doit paroître surprenant en ce Poëte universel , c'est que dès sa jeunesse il fut privé de la vûe , * & de l'usage de ses jambes ; ainsi il n'avoit pu guère profiter ni du commerce du grand monde , ni du secours des Livres ; & il ne se servoit que des yeux d'un de ses neveux qui

* Comme il le dit lui-même dans son discours lorsqu'il fut reçu à l'Académie Françoisé. “ Vous m'avez rendu la
 „ vûe, vous m'avez ouvert tous les Livres, en m'associant
 „ à votre Compagnie. Aurai-je besoin de faits ? je trouve-
 „ rai ici des Sçavans à qui il n'en est point échapé. Me
 „ faudra-t-il des Préceptes ? je m'adresserai aux Maîtres de
 „ l'Art. Chercherai-je des exemples ? j'apprendrai la beauté
 „ des Anciens de la bouche même de leurs rivaux. J'ai
 „ droit enfin à tout ce que vous sçavez , & puisque j'ai le
 „ bonheur de vous entendre , je n'envie plus le bonheur de
 „ ceux qui peuvent lire ; jugez , Messieurs , de ma recon-
 „ noissance.

lui a rendu ses soins assidus pendant plus de 24 années, & jusqu'à sa mort arrivée à Paris, le 26 Décembre 1731. dans la 60^e. année de son âge. Il est inhumé en l'Eglise de S. André-des-Arcs sa Paroisse.

Outre les Comédies & les Tragédies dont nous avons parlé, la Motte a encore composé la *Marrône d'Ephèse*, Comédie en prose d'un Acte, représentée en 1702. *Les trois Gascons*, *idem* 1702. *Le port de Mer*, *idem* 1704. *Œdipe* Tragédie, représentée en 1726. la même mise en prose, non représentée. *Le Talisman*, Comédie d'un Acte en prose, représentée en 1726. & remise au Théâtre en 1731. avec Richard Minutolo, & *le Magnifique*; ces trois dernières Pièces sous le titre de *l'Italie galante*.

Il a donné pour l'ancien Théâtre Italien; les *Originaux*, Comédie en trois Actes 1693. Tome IV. du Théâtre de Gherardi; & *l'Amante difficile*, ou *l'Amant constant*, pour le nouveau Théâtre Italien en 1731.

Il a composé les paroles de douze Opera.

1. *L'Europe galante*. Ballet en 4 entrées; & un Prologue mis en Musique par Campra,

& représenté le 24. Oct. 1697. & repris 5 fois.

2. Iffé , Pastorale Héroïque en 3 Actes , dont la Musique est de Destouches , représenté le 17 Décembre de la même année 1697. & repris quatre fois.

3. Amadis de Grece , dont la Musique est du même Musicien , représenté le 26 Mars 1699. & repris trois fois.

4. Marthesie premiere Reine des Amazones , Tragédie. La Musique du même , représentée le 29 Nov. de la même année 1699.

5. Le Triomphe des Arts , Ballet en cinq Entrées , mis en Musique par la Barre , représenté le 16 May 1700.

6. Canente Tragédie , la Musique de Colasse , représentée le 4 Novembre de la même année 1700.

7. Omphale Tragédie , la Musique de Destouches 1701. reprise en 1721 , 1733 & 1752.

8. Le Carnaval & la Folie Comédie , Ballet en quatre Entrées & un Prologue , la Musique de Destouches 1704. reprise quatre fois , en 1719 , 1730 , 1738 & 1748.

9. La Venitienne , Comédie , Ballet , trois Actes & un Prologue , la Musique de la Barre 1705.

10. Alcione Tragédie , la Musique de Ma-
rais 1706. reprise 3 fois, 1719, 1730 & 1741.

11. Semelé Tragédie , la Musique du mê-
me , 1709.

12. Scanderberg Tragédie Posthume , mise
en Musique par Rebel & Francœur , repré-
sentée le 27 Octobre 1735.

Les Oeuvres de Théâtre de la Motte , sont
imprimées à Paris par Dupuis 1730. en 2 vol.
in-8°.

Le même Libraire a imprimé les Odes de
la Motte , avec un discours sur la Poësie en
général , & sur l'Ode en particulier 4^e. édi-
tion 1713. 2 vol. in-8°.

L'Iliade d'Homere , avec un discours sur
Homere , par M. de la Motte , Paris , *idem*
1714.

Homere vengé , ou réponse à M. de la
Motte sur l'Iliade , (par Gacon) Paris, 1716.

Fables nouvelles dédiées au Roi par M. de
la Motte , avec un discours sur la Fable. Paris,
idem troisième édition, 1719.

Voyez l'Eloge de M. de la Motte, Discours de M. de
Fontenelle prononcé dans une séance de l'Académie
Françoise , du 6 Mars 1732. - Mercure de Février

1710. p. 216. - Lettre de M. l'Abbé Trublet, imprimée chez Chaubert. - Le Parnasse François, p. 655. - Bibliothèque des Poètes, T. IV. p. 193. - Bibliothèque des Théâtres. - Mercure de France, Janvier 1732.

XVIII.

1699. **R**EGNARD, (Jean-François) Lieutenant des Eaux & Forêts de Dourdan, & Trésorier de France au Bureau des Finances de Paris, Seigneur de Grillon.

Naquit à Paris l'an 1657. d'une bonne famille. Il eut dès sa jeunesse une si grande passion pour les voyages, qu'il parcourut la plus grande partie de l'Europe, & de l'Afrique. Sa vie a été remplie d'une infinité d'aventures intéressantes, dont il fait en partie le recit dans l'Histoire de ses Voyages. Il raconte comment il fut pris entre Nice & Marseille par des Corsaires d'Alger, & mené en Esclavage, où il resta environ une année : son Patron l'employa les cinq premiers mois à ramer, mais ayant appris qu'il sçavoit faire quelque ragoût, il le mit à la cuisine. Ses manieres prévenantes, & son enjouement joints à sa bonne mine, le firent aimer de ce Maître,

Maître, & de tous les Esclaves de la maison, & même des femmes favorites; l'amour de ces dernières l'engagea dans des intrigues auxquelles il se livra plus qu'il ne devoit, & les choses allerent si loin, que son Maître ayant découvert ce qui se passoit, le livra à la Justice pour être puni suivant les Loix qui veulent qu'un Chrétien trouvé avec une Mahométane; expie son crime par le feu, ou se fasse Mahométan. Le Consul de la Nation Françoisé qui avoit reçu une somme considérable pour le rachetter, ayant appris ce qui se passoit, interposa son autorité, & alla trouver le Maître, qui d'abord ne voulut rien écouter; mais enfin le Consul ne se rebutant point, persuada le Maître, en lui offrant dix mille livres pour la rançon de Renard, qui par ce moyen sortit d'esclavage, & emporta avec lui la chaîne dont il avoit d'abord été attaché pendant son esclavage, & qu'il a toujours conservée depuis dans son cabinet, pour se rappeler dans l'esprit le tems de sa disgrâce:

Renard revint aussi-tôt après à Paris, mais à peine y fut-il arrivé, qu'il se vit engagé par Messieurs de Fercourt & de Corbon ses amis, à voyager de nouveau. Ils partirent le

26 Avril 1681. ils furent en Flandres , en Hollande , en Dannemarck , en Suède , en Laponie , en Pologne , en Hongrie & en Allemagne , dont Renard nous a donné la relation dans l'Histoire de ses Voyages.

Rendu enfin dans sa patrie , après un voyage de près de trois années , notre célèbre Voyageur , lassé de toutes ses courses , acheta la charge de Lieutenant des Chasses , des Eaux & Forêts de Dourdan , & de Trésorier de France au Bureau des Finances de Paris ; il acquit aussi la Terre de Grillon proche Dourdan , à onze lieues de Paris. Le Château de Grillon est situé dans un vallon agréable entre deux Forêts , ayant pour principal point de vûe la ville de Dourdan ; les jardins en sont beaux , bornés d'un côté par un canal formé par la petite rivière d'Orge ; l'autre partie plus basse est ornée de deux Parterres , & de plusieurs jets d'eau , &c.

C'est dans cet aimable séjour que Renard passoit tout le tems de la belle saison , & que par ses manieres nobles & par son esprit enjoué il attiroit les personnes du meilleur goût , & même du premier rang : il y faisoit une che-

re très-délicate, & il y donnoit des Fêtes des plus galantes. C'est-là que dégagé de tout embarras, & livré aux charmes d'un doux loisir, Renard composa plusieurs de ses Comédies, qui ont été si bien reçues du Public, & que l'on voit encore tous les jours avec plaisir.

Nous avons douze Comédies & une Tragédie de cet Auteur pour le Théâtre François, qui sont, la Sérénade. C. en 1694. 2. Le Bal ou le Bourgeois de Falaise, 14 Juin 1696. 3. Le Joueur, le 19 Décembre 1696. 4. Le Distrait, 2 Décembre 1697. 5. Démocrite, 12 Janvier 1700. 6. Le retour imprévu, 12 Février 1700. 7. Les Folies amoureuses, 1704. 8. Les Menechmes, 4 Décembre 1705. 9. Le Légataire universel, 9 Janvier 1708. 10. La critique du Légataire universel, 19 Fév. 1708. 11. Les Souhairs, C. non représentée. 12. Les Vendanges, ou le Ballet d'Asnières. 13. Sapor, Tragédie; ces trois dernières Pièces sont imprimées dans ses œuvres, & non représentées.

Il a aussi donné dix autres Comédies pour l'ancien Théâtre Italien, qui sont imprimées dans le Recueil de Gherardi.

RENARD a encore composé les paroles du

Carnaval de Venise , Ballet en quatre Entrées , & un Prologue mis en musique par Campra , & représenté en 1699.

Il y a eu plusieurs Editions de ses œuvres. La dernière est de 1731. Paris , Ribou , en 5 vol. in-8°.

Le premier contient la relation de ses Voyages en Flandres , en Hollande , en Suède , en Dannemarck , en Laponie , en Pologne & en Allemagne. Dans les quatre autres volumes , sont la Provençale , œuvre Posthume , le Voyage de Normandie 1689 , & ses Pièces de Théâtres , diverses Epîtres , Satyres & autres Poësies. Renard a fait encore quelques Chansons gayer & agréables sur différens sujets ; entr'autres , une sur l'Abbaye qu'il disoit , en badinant , vouloir fonder à Grillon , & qu'il consacroit à Bacchus. C'est dans cette charmante solitude qu'il finit ses jours , au mois de Septembre 1709. âgé de 52 ans , d'où son corps fut porté & inhumé en l'Eglise de S. Germain de Dourdan , qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue. Renard n'avoit point été marié.

Voyez Moreri. Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres , par le P. Nicéron , T. 21. p. 128. - Le Parnasse François , p. 514. - Bibliothèque Poétique , T. III. p. 296. - Bibliothèque des Théât.

XIX.

* **D**ANCHET, (Antoine) de l'Académie 1700
 mie François, où il fut reçu en
 1712. en la place de Paul Tallemant, & de
 celle des Inscriptions & Belles Lettres en
 1705. commis à la recherche des Livres des
 Belles Lettres de la Bibliothèque du Roy, &
 Censeur Royal, né en Auvergne l'an 1672.
 mourut à Paris le 20 Février 1748. dans la
 67^e année de son âge, & fut inhumé à saint
 Joseph.

Ses Ouvrages font son éloge. Il a compo-
 sé les paroles de quatorze Opera, qui sont,

1. Hésione, Tragédie mise en Musique par
 Campra, représentée en 1700. & reprise trois
 fois. 2. Aréthuse, T. La musique du même,
 1701.

3. Les Fragmens de Lully, Ballet en quatre
 entrées. La Musique *idem*, 10 Sept. 1702.

4. Tancrede, *idem*, 7 Novembre 1702.
 repris six fois.

5. Les Muses, Ballet en quatre Entrées, &
 un Prologue. La musique du même 1703.

Amarillis Pastorale, à la place de celle qui
 P iij

se trouve dans le Ballet des Muses, 1704.

6. Iphigénie , Tragédie , avec Duché. La musique est de Desmarêts & Campra , 1704.

7. Télémaque , Fragmens des Modernes , T. La musique de Campra , 11 Novembre 1704.

8. Alcine , Tragédie. La musique du même, 1708.

9. Les Fêtes Vénitiennes , Ballet en dix Entrées. La musique du même , 1710.

10. Idomenée , Tragédie , *idem* , 1712.

11. Les Amours de Mars & de Venus. Ballet en trois Entrées , & un Prologue , musique, *idem* , 1712.

12. Telephe, Tragédie. Musique , *id.* 1713.

13. Camille , T. *idem* , 1717.

14. Achille & Deidamie , Tragédie , *idem* 1735.

La Musique de tous ces Opera est de Campra.

Danchet a aussi donné quatre Tragédies au Théâtre François. 1. Cyrus , représentée en 1706. 2. Les Tyndarides en 1708. 3. Héraelius , 1719. 4. Nithetis , en 1723. On vient d'imprimer ses Ouvrages de Théâtre en 3 vol. in-8°. Paris , 1751.

X X.

LA GRANGE CHANCEL, Gen- 1702.
 tilhomme de Périgord , Auteur vivant ,
 a donné les paroles de trois Opéra.

1. Médus Roi des Médes , Tragédie , mise
 en Musique par Bouvard , représentée en
 1702.

2. Cassandre Tragédie , dont la Musique est
 de Bouvard & Bertin , 1706.

3. Ariane, Tragédie avec Roi , mise en mu-
 sique par Mouret , 1717.

Ses Oeuvres ont été imprimées à Paris en
 1735. en trois vol. in-8°. Le I. contient ses Tra-
 gédies de Jugurtha , 1697. * Oreste & Pilade ,
 1698. Meléagre , 1699. Athenais le 30 No-
 vembre 1699. Le II. vol. comprend Ama-
 fis , Tragédie 1701. Alceste 1703. Ino & Me-
 licerte 1713. Cassius & Victorinus Martyrs ,
 Tragédie Chrétienne 1732. Tome III. les Jeux

* Il n'avoit que quinze ans lorsqu'il fit cette Tragédie , qui
 fut représentée par les Comédiens François le 8. Janvier
 1694. sous le nom d'Adherbal , & remise sous le nom de Ju-
 gurtha en 1697.

Olympiques, ou le Prince malade, Comédie Heroïque pour le Théâtre Italien, 1729. Médu Roi des Médes, Opera, 1702. Cassandre, *idem* 1706. Orphée, Tragedie, avec un Prologue. Poësies diverses.

Voyez Histoire du Théâtre François, T. XIII. p. 321.

X X I.

1703. **G**UICHARD, (Henry) Controlleur des Bâtimens du Roi, a fait les paroles de l'Opera d'Ulisse, Tragédie mise en Musique par Rebel pere, représentée en 1703. C'est ce même Guichard dont il a été fait mention dans la vie de Lully, au sujet du procès qu'il eut avec lui.

X X I I.

1705. **R**OY, (Pierre-Charles) Parisien, Poëte vivant, fut d'abord Conseiller au Châtelet, & élève de l'Académie Royale des Inscriptions & Médailles, aujourd'hui Trésorier de la Chancellerie près la Cour des Aydes de Clermont - Ferrand, & Chevalier de l'Or-

dre de Saint Michel ; depuis 1741. il a composé les paroles des Opera.

1. Philomele , Tragédie mise en Musique par Lacoſte , représentée en 1705.

2. Bradamante Tragédie. La Musique du même , 1707.

3. Hyppodamie , T. La Musique de Campra , 1708.

4. Creuse , T. la Musique de Lacoſte, 1712.

5. Callirhoé , T. la Musique de Destouches, 1712.

6. Ariane & Theſée , T. avec la Grange , la Musique de Mouret , 1717.

7. Semiramis , T. la Musique de Destouches, 1718.

8. Les Elemens , Ballet en 4 entrées & un Prologue , dansé par le Roy au Palais des Tuileries , le 22 Décembre 1721. & représenté sur le Théâtre de l'Opera le 29 Mai 1725. repris trois fois. La Musique est de Destouches & la Lande.

9. Les Stratagêmes de l'Amour , Ballet en 3 entrées & un Prologue. La Musique de Destouches , 1726.

10. Le Ballet des Sens en 3 entrées & un Prologue. La Musique de Mouret , 1733.

11. Les Graces, Ballet en 4 entrées & un Prologue, la Musique de Mourer, 1735.

12. Le Ballet de la Paix, 3 Actes & un Prologue, mis en Musique par Rebel & Francœur, 1738.

13. Le Temple de Gnide, ajouté à l'Opera d'Alcione le 31 Octobre 1741.

— Les Augustales, Prologue ajouté à l'Opera d'Acis & Galathée, le 15 Novembre 1744. mis en Musique par Rebel & Francœur.

14. L'Année Galante, Ballet en 4 entrées, mis en Musique par Mion, représenté à Versailles, le 14 Mars 1747. & à Paris le 11 Avril suivant.

15. Titon & l'Aurore, Acte des nouveaux Fragmens, dont la Musique est de Bury, représenté à Versailles en 1750. & à Paris le 18 Février 1751.

Les Oeuvres du Sieur Roy ont été imprimées à Paris par Robustel & Piffot, 1727. 2 vol. in-8°.

Le I. contient des Eglogues & des Pièces mêlées, avec des réflexions sur l'Eglogue.

Le II. comprend des Odes, des Poëmes avec des réflexions sur l'Ode, & des discours sur

diverses matieres de Morale & de Religion.

X X I I I.

LA S E R R E, (Jean-Louis-Ignace de) 1706.
 Sieur de Langlade, Gentilhomme de
 la Province de Quercy, Auteur vivant, âgé
 de plus de 80 ans.

Il a composé les paroles de huit Opera. 1.
 Polixene & Pirrhus, Tragédie, mise en Musi-
 que par Colasse, représentée en 1706.

2. Diomède, T. dont la Musique est de Ber-
 tin, 1710.

3. Polydore, T. la Musique de Batistin-
 Struck, 1720.

4. Pirithous, T. la Musique de Mouret,
 1723.

5. Pyrame & Thysbé, T. la Musique de
 Rebel & Francœut, 1726.

6. Tarsis & Zélie, T. la Musique des mêmes
 Auteurs, 1728.

7. Scanderberg avec la Motte, T. la Musi-
 que des mêmes, 1735.

8. Nitetis, T. la Musique de Mion, 1741.

La Serre a aussi donné une Tragédie au

Théâtre François, intitulée Artaxare, représentée le 3 Mai 1718.

XXIV.

1709. **J**OLY, (Antoine-François) de Paris, Censeur Royal, Auteur vivant, a donné les paroles de l'Opera de Meléagre, Tragédie, mise en musique par Batistin - Struck, représentée en 1709.

Cet ouvrage, quoique travaillé avec soin de la part du Poëte & du Musicien, ne fut point goûté du Public.

Il a fait aussi trois Comédies pour le Théâtre François. 1. L'Ecole des Amans en vers, 3. Actes, représentée le 18 Octobre 1718.

2. La Vengeance de l'Amour en 5 Actes en vers, jouée le 4 Décembre 1721.

3. Done Elvire de Gusman en 3 Actes en vers, non encore représentée.



XXV.

MENESSON, mort à Paris en 1742. 1711.
dans un âge fort avancé. Il a composé trois Opera.

1. Manto la Fée, Tragédie, mise en musique par Batistin-Struck, représentée en 1711.

2. Les plaisirs de la Paix, Ballet en 3 Entrées & un Prologue, la Musique est de Bourgeois, 1715.

3. Ajax, Tragédie, la Musique de Bertin; 1716.

Cet Opera n'eut pas d'abord beaucoup de succès, mais sur les applaudissemens qu'il reçut dans les Opera de Province, on le donna à Paris en 1726 & en 1742, & il réussit. Cet Auteur peu connu d'ailleurs avoit aussi composé deux Tragédies pour le Théâtre François, que les Comédiens n'ont pas voulu recevoir malgré les recommandations qu'il avoit employées à cet effet.



XXVI.

1313. **L** A R O Q U E , (Antoine de) Ecuyer, ancien Gendarme de la Garde ordinaire du Roi , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , Auteur du Mercure de France depuis 1721 à 1744.

Naquit à Marseille en 1672. d'une bonne & ancienne famille de la même ville. Il songea de bonne heure à se pourvoir d'une aisance honnête qui pût répondre à la variété de ses goûts ; il comprit que pour y parvenir il falloit quitter sa Patrie. Il fit plusieurs Voyages dans sa jeunesse , tant en différentes Provinces de France que hors du Royaume , cherchant également à s'amuser & à s'instruire. Il parcourut la Syrie & le Mont Liban , dont il a donné la description imprimée à Paris en 1716. in-12.

De retour dans sa famille , il entreprit deux vastes projets que d'autres occupations plus indispensables l'empêcherent d'exécuter , mais sur lesquels il a recueilli quantité de Mémoires qui contiennent un grand nombre de faits particuliers. L'un de ces projets étoit une histoire des

Peintres , & l'autre celle du Théâtre François. Pour se satisfaire sur cette entreprise , il crut devoir suivre à Paris l'aîné de ses freres ; il y trouva bientôt une occasion favorable de s'y fixer , & d'entrer en même tems dans le service ; il la saisit avec joye , & fut reçu Gendarme de la Garde ordinaire du Roy Louis XIV. Il s'acquitta toujours avec honneur & avec zèle des fonctions qui lui furent confiées jusques en 1709. qu'il eut le malheur d'avoir une jambe & une partie de la cuisse emportée à la Bataille de Malplaquet. Cet accident accompagné de circonstances honorables & singulieres , lui valut , avec la Croix de Saint Louis , une pension qu'il a conservée jusques à sa mort. Il jouissoit aussi d'une pareille pension de la part d'un Officier Général respectable , mort au commencement de l'année 1734. à qui il étoit attaché depuis longtems , & pour lequel il a toujours conservé une parfaite reconnoissance.

Le Sieur Du Fresny l'ayant associé au Privilège du Mercure de France en l'année 1721. il fallut que M. de la Roque remplaça par un travail assidu des soins que le Sieur Du Fres-

ny employoit plus volontiers à la composition de ses Comédies & à la construction des Bâtimens & des Jardins qu'il faisoit , en sorte que tout l'Ouvrage du Mercure tomba sur le Chevalier de la Roque & sur le Sieur Fuzelier , aujourd'hui Auteur du Mercure , qu'il avoit engagé de partager ce travail avec lui. Après la mort de Du Fresny , il obtint un Brevêt du Roy , du 17 Octobre 1724. & un Privilège en son nom , pour faire seul la composition du Mercure de France, On peut dire qu'il a toujours sçu le rendre intéressant , sur-tout dans la partie qui regardoit les Arts , que personne n'avoit traité avant lui , avec autant de goût & de discernement ; qu'il ne s'est jamais écarté de la modération & de la sagesse qu'exige un Ouvrage périodique de cette nature , dont il a donné 331 volumes sans interruption pendant vingt-trois années , depuis le mois de Juin 1721. jusques au mois d'Octobre 1744. qu'il est mort le trois du même mois d'une fièvre maligne , dans la 72^e année de son âge , & inhumé à St Sulpice sa Paroisse.

La probité , la douceur des mœurs , la candeur & toutes les vertus nécessaires à la société

té qui formoient son caractère , & qui étoient si naturellement peintes sur son visage , lui attiroient l'estime & la vénération de tous ceux qui le connoissoient , & lui avoient fait quantité d'amis , qui le regrettent encore tous les jours. Il avoit beaucoup de goût & de connoissance des Belles-Lettres & des Arts. Il a laissé un cabinet très-curieux en toutes sortes de genre ; on en peut juger par le Catalogue raisonné des différens effets curieux & rares contenus dans ce Cabinet , fait par Gerfaint , & imprimé en 1745. & vendu après sa mort. Il étoit composé de près de 300 Tableaux choisis des plus habiles Maîtres d'Italie , de Flandres , de Hollande & de France , de plusieurs Bronzes , Marbres & autres ouvrages de Sculpture , Yvoire , Terre cuite , &c. Porcelaine , Lacs , Pierreries , Agathes , Cornalines , & Pierres gravées , Coquilles , Dessains & Estampes en tous genres.

M. de La Roque a composé les Paroles de deux Opera , Médée & Jason , Tragédie mise en musique par Salomon , représentée en 1713. & Théonoé , T. dont la Musique est du même Auteur , & représentée en 1715. Il a donné

Première Partie.

Q

le Voyage de Syrie & du Mont-Liban, imprimé à Paris en 1722. en 2 vol. in-12.

Voyez Catalogue raisonné des différens effets contenus dans le Cabinet de feu M. de la Roque. Paris, Barrois 1745. - Bibliothèque des Théâtres.

XXVII.

1713. **F**UZELIER, (Louis) de Paris.

Il a eu le Privilége du Mercure de France après la mort du sieur de la Roque, conjointement avec le S. Charles de la Bruyere, par Brevêt du Roy, donné au camp devant Fribourg, le 31 Octob. 1744. Ces deux Auteurs ont donné leur premier Mercure au mois de Novembre suivant, & l'ont continué sans interruption jusques à présent, à la satisfaction du Public. Ils ont composé au mois d'Avril 1752. cent quatre volumes.

Le sieur Fuzelier a fait les paroles de dix Opera.

1. Les Amours déguisés. Ballet en trois Actes, & un Prologue mis en musique par Bourgeois, représenté le 22 Août 1713. Il a été repris deux fois, en 1714 & en 1726.

2. Arion, Tragédie, dont la musique est de Matho 1714.

3. Les Ages. Ballet en trois entrées, & un Prologue. La musique de Campra 1718.

4. Les Fêtes Grecques & Romaines. Ballet héroïque en trois entrées, & un Prologue. La musique de Colin de Blamont, 1723, a été repris en 1733 & 1741.

5. La Reine des Peris, Comédie Persanne, en cinq Actes, & un Prologue. La musique d'Aubert, 1725.

6. Les Amours des Dieux. Ballet héroïque, en 4 entrées, & un Prologue. La musique de Mouret, 1727, repris en 1737 & 1746.

7. Les Amours des Déeses. Ballet héroïque, en quatre entrées, & un Prologue. La musique de Quinault 1729.

8. Les Indes galantes. Ballet en 4 entrées, & un Prologue. La musique de Rameau 1735, repris en 1747.

9. L'Ecole des Amans. Ballet en trois Actes, & un Prologue. La musique de Niel 1744, repris avec un nouvel Acte en 1745.

10. Le Carnaval du Parnasse. Ballet Héroïque en trois Actes, & un Prologue. La musi-

que de Mondonville 1749. repris en Janvier & en Octobre 1750.

Le sieur Fuzelier a aussi composé plusieurs pièces pour le Théâtre François. Momus Fabuliste, ou les Nôces de Vulcain, Comédie d'un Acte, & un Prologue en prose, représentée le 26 Septembre 1729.

Les Amusemens de l'Automne. Comédie en trois actes, & un Prologue, avec intermèdes, 17 Octobre 1725.

Le Procès des Sens. Comédie d'un acte en vers 1732.

Il a aussi donné une vingtaine de Comédies au nouveau Théâtre Italien, & plusieurs pièces pour la Foire, dit l'Opera-Comique.

Il est mort à Paris le 19 Septembre 1752. dans la 80 année de son âge, & a été inhumé le 20. en l'Eglise de S. André des Arcs sa Paroisse.

Voyez le Recueil des Pièces du Théâtre de la Foire, imprimé à Paris de 1721 à 1739. en 10 volumes in-12. par Messieurs le Sage & Dorneval.

Bibliothèques des Théâtres. Mercurès de France, &c.

XXVIII.

PELLEGRIN, (Simon Joseph) Pré-1714
tre du Diocèse de Marseille.

Il naquit en cette Ville en 1661. & vint à Paris au commencement de ce siècle. Il s'y fit connoître par plusieurs pièces de Théâtre & par beaucoup d'autres Ouvrages de Poësies. Il a travaillé dans tous les genres de Littérature. Il a donné plusieurs Tragédies & Comédies pour les Théâtres François & Italien, & pour la Foire. Il a composé onze Opera, des Cantiques spirituels, des Noël's, des Pseauxmes & la traduction en vers des Odes d'Horace. Ses Ouvrages ont presque tous été imprimés, & il se dispoit à en donner une nouvelle édition dont il avoit obtenu le Privilege quelques jours avant sa mort, arrivée à Paris le cinq Septembre 1745. dans la 84^e. année de son âge. Il est inhumé en l'Eglise de Saint Côme sa Paroisse.

Il avoit un Frere nommé Jacques, dit le Chevalier de Pellegrin, sous le nom duquel il mettoit ses pièces de Théâtre. On n'a guère vû de plume plus féconde que celle de l'Abbé Pellegrin. Il faisoit des vers avec une faci-

lité prodigieuse : On prétend que le nombre
 va à plus de cent mille. On l'a comparé au
 Poëte Hardi , qui composa , à ce que l'on dit ,
 six ou sept cens Pièces. « Hardi avoit reçu ce
 » don de la Nature , qui n'est pas toujours la
 » preuve du talent , & qui peut même quel-
 » quefois l'étouffer , sur-tout quand la pau-
 » vreté s'y joignant oblige le famélique & ra-
 » pide Ecrivain d'abuser de sa fécondité : tel
 » fut le sort de Hardy ; mal partagé des biens
 » de la Fortune, il étoit à la solde d'une trou-
 » pe de Comédiens, dont il falloit continuel-
 » lement remplir le Répertoire. La veine in-
 » tarissable du Poëte suffisoit au prompt dé-
 » goût du Public , une pièce étoit l'Ouvra-
 » ge de quinze jours au plus ; » mais nous
 n'adoptons point ce parallele ; car malgré la
 critique de quelques ouvrages de l'Abbé Pel-
 legrin , il en a composé de très-bons , que le
 Public revoit tous les jours avec plaisir , tels
 que l'Opera de Jephé , & plusieurs autres. Il
 est le premier qui a donné à l'Opera un sujet
 tiré de l'Ecriture Sainte.

CATALOGUE

Des Ouvrages de l'Abbé Pellegrin.

Pour l'Académie Royale de Musique.

ONZE OPERA.

1. **T** Elemaque ou Calipso , Tragédie mise en musique par Destouches , représentée en 1714. reprise en 1730.

2. Les Fêtes de l'Eté. Ballet en trois entrées, & un Prologue. La musique de Montclair 1715. repris en 1725.

3. Le Jugement de Paris. Pastorale-Héroïque en trois actes & un Prologue. La musique de Bertin 1718. repris en 1727.

4. Les plaisirs de la Campagne. Ballet en 3 Actes. La musique du même Auteur 1719.

5. Renaud ou la suite d'Armide. Tragédie mise en musique par Desmarêts 1722.

6. Télégone. Tragédie. La musique de La Coste 1725.

7. Orion T. avec La Font. La musique du même La Coste 1728.

8. La Princesse d'Élide. Ballet Héroïque en trois Actes & un Prologue. La musique de Villeneuve 1728.

9. Jephté, Tragédie tirée de l'Écriture Sain-

te, mise en musique par Monteclair 1732. reprise sept fois.

10. Hypolite & Aricie, T. La musique de Rameau 1733. reprise le 11 Septemb. 1742.

11. Les Caracteres de l'Amour. Ballet en trois entrées & un Prologue. La musique de Colin de Blamont 1738.

On lui attribue aussi les paroles de l'Opera de Polydore. Tragédie, représentée le 15 Février 1720. dont on dit que la Serre est Auteur, & mise en musique par Batistin Struck.

Pour le Théâtre François.

Polydore. Tragédie, représentée en 1705.

La mort d'Ulyffe. Tragédie, 1706, sous le nom du Chevalier Pellegrin son frere.

Le Pere intéressé. Comédie en vers de cinq Actes 1720. à Paris, sous le titre de la fausse Inconstance, * n'est point imprimée.

Le nouveau Monde. Comédie en vers de trois Actes 1722.

Le divorce de l'Amour & de la Raison, suite du nouveau Monde. Comédie héroïque en vers de trois Actes & un Prologue, avec des divertissemens 1723.

Le Pastor Fido, Pastorale héroïque en vers

libres de trois Actes , & un Prologue 1726.

Pélopée , Tragédie 1732.

L'Ecole de l'Hymen , ou l'Amante de son Mari. Comédie en vers de cinq Actes , & un Prologue 1737. * n'est pas imprimée.

Catilina , Tragédie non représentée , imprimée à Paris , Prault 1742.

Tomyris , T. sous le nom de Mademoiselle Barbier 1706.

Pour le Théâtre Italien.

L'Inconstant , ou les trois Epreuves. Comédie en vers de 3 Actes , représentée le 30 Juillet 1727.

Pour l'Opera-Comique.

Arlequin à la Guinguette, en 3 Actes 1711.

Le Pied de nez , en trois Actes 1721.

Arlequin, rival de Bacchus , *idem*, trois Actes 1721.

* Ces 3 pièces n'ont point été imprimées.

Autres Oeuvres imprimées de l'Abbé Pellegrin , l'Hymenée Royal , divertissement présenté à la Reine des Romains. La musique est du Sr Gillier le jeune , imprimée. Paris , Ballard 1699. in-4°.

Ode à la gloire de l'Auguste Sang de France sur l'élévation du Duc d'Anjou au Thrône d'Espagne 1701. in-4°.

Etrennes pour les Princes Chrétiens 1704.
idem.

Poësies Chrétiennes, contenant six Recueils de Cantiques ; trois de Chançons Spirituelles, & sept de Noël nouveaux , avec les Airs notés. Paris 1702. in-8°. 2 vol.

Les Proverbes de Salomon , mis en Cantiques 1725. in-8°.

Odes tirées des Cantiques de l'ancien & du nouveau Testament 1726. in-8°.

Noël nouveaux & Cantiques spirituels en forme d'Homélie sur les Epîtres des Dimanches & Fêtes , depuis l'Avent jusqu'à la Purification , VII^e. Recueil 1738. in-8°. 2 vol.

Cantiques spirituels 1705 , 1725 & 1740.

Noël & Cantiques 1725. avec les airs notés.

Les Pseaumes de David , sur les plus beaux airs de Lambert , Lully & Campra 1725. in-octavo.

L'Imitation de Jesus-Christ , mise en Cantiques spirituels sur les plus beaux Airs notés , 1727. in-8°.

Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament en Cantiques sur des Airs d'Opera & de Vaudevilles, 2 vol. in-8°. 1702. - La même, seconde édition, augmentée, 1713. in-8°. 2 vol.

Pastorale sur la naissance de Jesus-Christ, in-4°.

Ode à l'honneur de Saint François de Sales, in-4°.

La France consolée, avec un discours sur l'Ode, 1744. in-4°.

Autres Poësies.

Les Odes d'Horace, traduites en vers François, Paris 1715. 2 vol. in-12.

X X I X.

DE LA FONT, né à Paris en 1686. 1714. recommandable par le mérite de l'esprit & la bonté du cœur; avoit beaucoup de talens pour le genre comique & lyrique, qu'il traitoit d'une maniere naturelle & neuve; il étoit encore plus estimable par ses mœurs. Sa fanté se déranga les dernieres années de sa vie; & il mourut à Passy près Paris, après une longue maladie, le 20 Mars 1725. âgé de 39 ans.

Il a laissé quatre Comédies & quatre Opera ;
 ſçavoir, 1. Les Fêtes de Thalie avec la Criti-
 que, Ballet en 4 entrées & un Prologue, mis
 en muſique par Mouret, & représenté le Mar-
 di 14 Aout 1714. repris ſix fois.

2. Hypermneste, Tragédie, dont la muſique
 eſt de Gervais, 1720.

3. Les Amours de Prothée, Ballet en 3 Ac-
 tes & un Prologue. La muſique du même Ger-
 vais, 1720.

4. Orion, Tragédie, avec l'Abbé Pelle-
 grin. La muſique de La Coſte 1728.

Les Comedies ſont, 1. Danaé ou Jupiter
 Crispin, C. en un Acte en vers libres, 1707.

2. Le Naufrage ou la Pompe funebre de
 Crispin, C. d'un Acte en vers, 1710.

3. L'Amour vengé, C. d'un Acte en vers,
 1712. & reprise en 1722.

4. Les trois Freres rivaux, C. d'un Acte en
 vers, 1713.

Le Prologue de la Comédie des Captifs,
 Comedie du Sieur Roy, non imprimée.

Il a auffi composé une Pièce pour la Foire,
 qui eſt la Querelle des Théâtres, avec le Sage,
 représentée à la Foire de Saint Laurent, 1718.

imprimée dans le troisiéme Recueil du Théâtre de la Foire.

Les Oeuvres de La Font furent imprimées à Paris en 1713. in-12.

XXX.

FERME LHUIS, (1730
 a composé les paroles de l'Opera de Pyrrhus, Tragédie, mise en musique par Royer, représentée le 26 Oétobre 1730. cet Opera n'a eu que sept Représentations quoique relevé de trois magnifiques décorations du Chevalier Servandoni

XXXI.

FLEURY, (Auteur 1732
 vivant, a composé les paroles de deux Opera.

1. Biblis, Tragédie, mise en musique par La Coste, & représentée le 6 Novembre 1732.

2. Les Génies Elémentaires, Ballet en 4 entrées & un Prologue, dont la Musique est de la Demoiselle Duval, Chanteuse à l'Opera, représentée le 18 Oétobre 1736.

X X X I I.

1733. * **M**ONCRIF, (François-Augustin-Paradis de) Parisien, Auteur vivant, de l'Académie Française, où il fut reçu en 1733. membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de Berlin, Lecteur de la Reine, & Secrétaire Général des Postes. Il a composé les paroles de l'Empire de l'Amour, Ballet Héroïque en trois Actes, & un Prologue mis en musique par le Chevalier de B***, représenté le 14 Avril 1733. repris avec un Acte nouveau intitulé Linus, le 25 Mai 1741.

Zelindor Roi des Sylphes. Ballet d'une entrée, avec un Prologue mis en Musique par Rebel & Francœur, & représenté le 10 Août 1745.

Il a aussi composé pour l'Opera les Fragmens d'Almasis, de Linus & d'Ismene, représentés le 18 Août 1750. par l'Académie Royale de Musique; & les Génies Tutelaires Divertissement, composé à l'occasion de la naissance de M. le Duc de Bourgogne, mis

en Musique par Rebel & Francœur , & représenté avec l'Opera des Indes Galantes , le Mardi 21 Novembre 1751.

Il a donné les Abderites Comédie en Vers libres d'un Acte , & un Prologue , représentée par les Comédiens François , le Jeudi 24 Juillet 1732.

Il a fait l'Histoire des Chats , imprimée à Paris en 1721. C'est son premier Ouvrage.

Essais sur la nécessité & les moyens de plaire. Paris 1738. in-12.

Il a donné une nouvelle édition de ses Oeuvres. Paris , Brunet 1742. in-12. contenant ses Poësies & Oeuvres mêlées.

Il vient de paroître une dernière édition en 1751. en trois vol. in-12.

Le premier contient ,

Essais sur la nécessité & les moyens de plaire.

LE II.

Le Discours de M. de Moncrif, lorsqu'il prit séance à l'Académie Française , le 29. Décembre 1733.

Plusieurs Lettres & Dissertations sur divers Sujets.

LE III.

Poësies Chrétiennes , composées par ordre de la Reine.

Les Abderites , Comédie. - Les Ames réunies , ou la Métempicoïse , Ballet Héroïque. - L'Empire de l'Amour, Ballet Heroïque. Al-mafis. Ballet. - Ismene, Pastorale Héroïque. - Le Trophée , Prologue à l'occasion de la Victoire de Fontenoy. - Zélindor , Roi des Sylphes, Ballet en un Acte. - Les Génies Tutelaires, Divertissement composé à l'occasion de la Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne. - Poësies diverses.

XXXIII.

1734.

MASSIP, (

Auteur vivant , a composé les paroles des Fêtes nouvelles , Ballet en 3 entrées & un Prologue , mis en musique par Duplessis , & représenté le Jeudi 22 Juillet 1734.

Cet Opera n'a eu que trois représentations.



XXXIV.

LA BRUIÈRE, (Charles de) Auteur 1736.
 vivant du Mercure de France, avec le
 Sieur Fuzelier, par Brevêt du Roy, du 31
 Octobre 1744. *Voyez* ce qui a été dit à ce
 sujet à l'Article XXVII. de Fuzelier.

La Bruiere a composé les paroles de 2 Opera.

1. Les Voyages de l'Amour, Ballet en qua-
 tre entrées, & un Prologue mis en musique,
 par Boismortier, représenté le 3 Mai 1736.

2. Dardanus Tragédie, dont la musique est
 de Rameau, représentée le 19 Novembre
 1739. & reprise avec quelques changemens
 le 22 Avril 1744.

XXXV.

BONNEVAL, (Auteur 1736.
 vivant, a donné les paroles de l'Opera
 des Romans. Ballet en quatre entrées, & un
 Prologue, mis en musique par Niel, repré-
 senté le 23 Août 1736.

XXXVI.

LE FRANC, (Auteur vivant, 1737.
 a fait les paroles du Triomphe de l'Har-
 monie. Ballet en trois Actes & un Prologue,
 mis en musique par Grenet, représenté le 9
Premiere Partie. R.

May 1737. repris en 1738 & 1746.

Et de Léandre & Hero Tragédie , dont le Chevalier de B * * * a fait la musique , & représentée le 5 Mai 1750. Ces deux Auteurs ont abandonné le profit de cet Opera aux Srs Rebel & Francœur.

XXXVII.

1737. **B**ERNARD, (Auteur
vivant , a donné les paroles de l'Opera de Castor & Pollux , Tragédie mise en musique par Rameau , représentée le 22 Oct. 1737.
-

XXXVIII.

1739. **M**ONDORGE, (Auteur
vivant , a fait les paroles des Fêtes d'Hébé , ou les Talens Lyriques. Ballet en 4 entrées & un Prologue , mis en musique par Rameau , représenté le 21 Mai 1739. & repris le 27 Juillet 1747.
-

XXXIX.

1739. **D**E LA MARE, (Auteur
vivant , a composé les paroles de l'Opera de Zaïde. Ballet héroïque en trois Actes & un Prologue , mis en musique par Royer , représenté le 3 Septembre 1739. repris avec un nouvel Acte le 13 May 1745.

XL.

* **N**ERICAUT DESTOUCHES 1742.
 (Philippe) Auteur vivant , Gouverneur de Melun , de l'Académie Française , à la place de Campistron.

Il a fait les paroles du mariage de Ragonde & de Colin. Divertissement mis en musique par Mouret, donné au Château de Sceaux à S.A.S. M^{re}. la Duchesse du Maine , au mois de Décembre 1714. & représenté à Paris par l'Académie Royale de Musique , le 30 Janv. 1742. repris le 12 Février 1743.

Les paroles de ce Divertissement sont dans le V^e. volume des Oeuvres de M. Destouches, nouvelle édition , Paris, Prault 1736. en cinq vol. in-8°. contenant 16 Comédies , représentées sur le Théâtre François; sçavoir, Tom. I. Le Curieux impertinent 1710. 2. L'ingrat 1712. 3. L'Irrésolu, 1713. 4. Le Médifant 1715.

Tom. II. - 5. Le triple Mariage. 1716. - 6. L'Obstacle imprévû 1718. - 7. Le Philosophe marié 1727. - 8. L'Envieux 1727. - 9. Les Philosophes amoureux 1729.

Tom. III. - 10. La fausse Agnès 1736. - 11. Le Tambour nocturne , ou le Mari devin Comédie Angloise mise au Théâtre François en

1736. 12. Le Glorieux 1732. 13. Le Dissipateur 1736.

Tom. IV. - 14. L'Ambitieux & l'Indiscret, Tragi-Comédie, avec un Prologue 1737. - 15. La Belle Orgueilleuse 1741. - 16. L'Amour usé 1741.

Discours prononcé le 25 Août 1723. par M. Néricaut Destouches, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française à la place de M. Campistron.

Réponse de M. de Fontenelle au Discours précédent.

Réponse de M. Destouches au Discours de M. l'Abbé de S. Cyr, reçu à l'Académie Française le 10 Mars 1742.

Tom. V. Première Lettre de M. Tevenot.

Le Mariage de Ragonde & de Colin. Divertissement en musique donné à Sceaux au mois de Décembre 1714. - Les Fêtes de l'Inconnu, *idem*, 1704. - La Fête de la Nymphe de Lutèce, *idem*. Scènes de l'aimable Vieillard. - Scènes du Tracassier, Comédie. Le Vindicatif, Comédie. - Scènes Angloises tirées de la Comédie intitulée la Tempête. - Scènes de Prothée, Comédie. - Prologue du Curieux impertinent.

Voyez la première Comédie, T. I. Prologue de la Comédie de l'Ambitieux, T. IV. L'Homme fin-

gulier, Comédie en vers de cinq Actes. Au Roy,
Epître sur la Convalescence 1744.

X L I.

DE L. R*** Brigadier des Armées du 1742.
Roy, Chevalier de Saint Louis, Au-
teur vivant, a donné à l'Opera les paroles
d'Isbé, Pastorale en cinq entrées, mise en mu-
sique par Mondonville, & représentée le dix
Avril 1742.

X L I I.

SAINT MARC, (le Fèvre de) Au- 1743.
teur vivant, a fait les paroles du pouvoir
de l'Amour, Ballet héroïque en trois Actes,
mis en musique par Royer, représenté le 23
Avril 1743.

X L I I I.

* **D**U CLOS, (1743.
Auteur vivant, de l'Académie Royale
des Inscriptions & Belles-Lettres en 1739. re-
çu à l'Académie Françoisé en 1746. & His-
toriographe du Roy.

Il a composé les paroles de l'Opera des
Caractères de la Folie, Ballet en trois Actes
& un Prologue, dont la musique est de Bury,
représenté le 20 Août 1743.

- Il a aussi donné le Roman d'Acajou , petit in-4°. L'Histoire de Louis XI. imprimée à Paris en 1745. trois vol. in-8°. & Considérations sur les Mœurs de ce siècle 1751. in-12.

 XLIV.

1745. **C**AHUSAC, (Auteur vivant,)
 a donné les paroles de cinq Opera.
1. Les Fêtes de Polymnie , Ballet Héroïque en trois Actes & un Prologue , mis en Musique par Rameau , & représenté le 12 Octobre 1745.
 2. Les Fêtes de l'Hymen & de l'Amour , ou les Dieux d'Egypte , Ballet en trois Actes & un Prologue , représenté à Versailles pour le mariage de M. le Dauphin , le 15 Mars 1747. & à Paris , le 5 Novembre 1748.
 3. Zaïs , Ballet Héroïque en quatre entrées & un Prologue , représenté le 29 Février 1748.
 4. Naïs , Opera pour la Paix en trois Actes & un Prologue , 22. Avril 1749.
 5. Zoroastre , Tragédie représentée le 5 Déc. 1749. Tous ces Opera ont été mis en musique par le sieur Rameau.

XLVIII.

1749. **A**UTREAU, (Auteur vivant,)
 a donné les paroles de *Platée*, Ballet
 bouffon, mis en musique par Rameau, re-
 présenté le 9 Février 1749. & repris le 23
 Janvier 1750.

XLIX.

MARMONTEL (Auteur vivant,)
 a composé les paroles de la *Guirlande*
 ou les *Fleurs Enchantées*, Acte de Ballet,
 représenté à la suite des *Indes galantes*, le
 Mardi 21 Septembre 1751. & mis en musi-
 que par le sieur Rameau.

Acante & Cephise, ou la *Sympatie*, *Pastorale*
Héroïque, à l'occasion de la Naissance de
 M. le Duc de Bourgogne, mise en musique par
 le sieur Rameau, & représentée par l'Académie
 Royale de musique, le Jeudi 18 Nov. 1751.

Il a donné à la Comédie Française, les *Tra-*
gédies de *Denis le Tyran*, représentée le Jeudi
 5 Février 1748. *Aristomene* le 30 Avril 1749.
Cléopâtre le 13 May 1750. *Les Héraclides*
 le 24 May 1752.

Fin de la premiere Partie.

